



HAL
open science

Revitalisation de centre-bourg et participation habitante : de la mobilisation à la participation la question de l'implication dans habitants dans le projet urbain

Mylène Bourcier

► To cite this version:

Mylène Bourcier. Revitalisation de centre-bourg et participation habitante : de la mobilisation à la participation la question de l'implication dans habitants dans le projet urbain. Architecture, aménagement de l'espace. 2017. dumas-01557653

HAL Id: dumas-01557653

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01557653>

Submitted on 28 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REVITALISATION DE CENTRE-BOURG ET PARTICIPATION HABITANTE

De la mobilisation à la participation : la question de l'implication des habitants dans le projet urbain.

Cas d'étude de la ville d'Auxonne en Côte-d'Or



Master sciences du territoire spécialité « Urbanisme et Projet Urbain »

Apprentissage réalisé au CAUE de Côte-d'Or

NOTICE ANALYTIQUE

Nom et Prénom de l'auteur	Mylène BOURCIER
Titre du projet de fin d'étude	REVITALISATION DE CENTRE-BOURG ET PARTICIPATION HABITANTE De la mobilisation à la participation : la question de l'implication des habitants dans le projet urbain. <i>Cas d'étude de la ville d'Auxonne</i>
Date de soutenance	Mercredi 5 juillet 2017 à 11h – Salle 203
Organisme d'affiliation	Institut d'Urbanisme de Grenoble Université Grenoble Alpes
Organisme dans lequel l'alternance a été effectuée	CAUE de Côte-d'Or – Dijon
Directeur de mémoire	Mme Kamila TABAKA, Maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble
Collation	Nombre de pages : 133 Nombre d'annexes : 9 Nombre de références bibliographiques : 66 Nombre de notes de bas de page : 151
Mots-clés analytiques	Concertation - Démarches participative - Mobilisation - Habitants- Participation
Mots-clés géographiques	Auxonne - Bourgogne-Franche-Comté – Côte-d'Or – Dijon - Saône

Résumé en français	A l'heure où les maîtres d'ouvrage sont de plus en plus nombreux à développer des démarches participatives dans le domaine de l'urbanisme, l'implication du public dans ce type de démarche est l'une des difficultés les plus importantes auxquelles ils font face. Plusieurs questionnements découlent de ce constat : pourquoi cette mobilisation n'est-elle pas plus importante au regard du besoin de plus en plus marqué de participation citoyenne ? Peut-on identifier certains freins ? Dans quelle mesure enrayer cette difficulté et améliorer la mobilisation habitante ? Comment susciter l'intérêt et l'envie de faire participer à la réflexion d'un projet ? Finalement, quelles conditions semblent être requises pour favoriser la mobilisation habitante ? Réalisé dans le cadre d'une année d'apprentissage au CAUE de Côte-d'Or, cet écrit propose une réflexion sur la thématique de la mobilisation habitante en vue de sa participation à l'élaboration partagée d'un projet urbain . Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet de revitalisation de centre-bourg initié en septembre 2016 sur la commune d'Auxonne (7900 habitants) en Côte-d'Or.
Résumé en anglais	Nowadays, more and more contracting authorities are developing participatory approaches in urban planning field. But, public's involvement is one of the most important difficulties they face. Several questions arise from this observation: Why isn't this mobilization more important, knowing the increasing needs for citizen's participation? Can we identify some brakes? How can we solved this complication and improved population's mobilization? How to generate the interest and the desire to get involved in the reflection around a project? In the end, what conditions seem to be required to promote inhabitants' mobilization? This work, carried out as part of a training year at the "CAUE de Côte-d'Or", offers a reflection on the theme of inhabitants' mobilization in the shared development of an urban project . This study is part of a project to revitalize a town center, initiated in September 2016 in the municipality of Auxonne (7900 inhabitants) in Côte-d'Or.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce projet de fin d'études a été possible grâce à plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Je tiens premièrement à remercier **Mme Kamila TABAKA**, ma directrice de mémoire, pour sa disponibilité et ses précieux conseils qui m'ont guidé toute l'année dans la réalisation de cet écrit.

J'ai une pensée respectueuse pour **M. Joël ABBEY**, président du CAUE de Côte d'Or, ainsi que pour **M. Gérard FAIVRE**, mon maître d'apprentissage, qui m'ont accueilli chaleureusement dans leur structure pour cette première expérience professionnelle riche en enseignements.

J'exprime toute ma reconnaissance à **M. Raoul LANGLOIS**, Maire de la Ville d'Auxonne, ainsi qu'à **Mme Nathalie ROUSSEL**, adjointe à l'Urbanisme et au Développement Economique, qui ont accepté de faire d'Auxonne, mon terrain d'étude.

Pour son implication, sa sympathie et son soutien, j'adresse toute ma gratitude à **Mme Caroline LAFFAGE**, chargée de mission revitalisation du centre-bourg d'Auxonne. Merci de m'avoir fait confiance.

Je souhaite remercier chaleureusement **Mme Fédérica GATTA**, Maître de Conférences à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, d'avoir accepté de faire partie de mon jury de soutenance.

Mes pensées vont également à toutes mes collègues du CAUE : **Mme Nathalie MOTHERE**, **Mme Véronique MECHMOUM**, **Mme Julie LESTAGE**, **Mme Marie-Noëlle DE OLIVIERA**, **Mme Armelle VOINIER**, et **Mme Gabrielle CHARAIX**. Merci de m'avoir fait une place parmi vous durant cette année.

Aussi, je remercie mes collègues d'Auxonne, **Dominique LEGAY**, **Nicolas LABBE**, **Lionel CHAVANSOT** et **Camille GRASSI** pour les nombreux repas partagés dans la joie.

Je souhaite remercier **Cyril BOZONNET**, mon cousin, pour ses précieux conseils et sa relecture, à qui je souhaite une brillante réussite dans l'entreprise de sa thèse.

Merci à tous ceux qui m'ont accompagné cette année. J'ai une pensée toute particulière pour mes amies **Juliette BISSON** et **Elise ARNOULD**. Merci pour chaque instant passé ensemble.

Je tiens à remercier mes parents, **Christian** et **Valérie BOURCIER**, mon frère **Etienne**, mes grands-parents, ainsi que toute ma famille, d'avoir toujours été présents pour moi.

Enfin je remercie tendrement **Lucas PREVEL** pour sa patience et son soutien au quotidien de près comme de loin.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	Page 1
--------------------------	---------------

PARTIE 1 : ELEMENTS DE CADRAGE AUTOUR DE LA PARTICIPATION 9

Chapitre 1 : La participation citoyenne.....	Page 10
---	----------------

1. La notion de « participation ».....Page 10
2. Brève histoire de la participation citoyenne.....Page 20

Chapitre 2 : La participation citoyenne intégrée au projet urbain.....	Page 35
---	----------------

1. Une autre manière de faire de l'urbanisme.....Page 35
2. Participation et (dé)mobilisation.....Page 45

PARTIE 2 : ALIMENTER LA THEORIE PAR LA PRATIQUE 48

Chapitre 1 : Un projet d'envergure à Auxonne.....	Page 49
--	----------------

1. Auxonne, commune rurale de Côte d'Or.....Page 49
2. Un projet de revitalisation du centre-bourg.....Page 56

Chapitre 2 : Une démarche participative active.....	Page 66
--	----------------

1. Organisation de la démarche.....Page 66
2. Une diversité d'actions participatives.....Page 68

PARTIE 3 : REGARD CRITIQUE ET PROPOSITIONS DE PISTES D'AMELIORATION 86

Chapitre 1 : Une évaluation de la démarche auxonnaise.....	Page 87
---	----------------

1. Constat et bilan intermédiaire.....Page 87
2. Une démarche inachevée.....Page 101

Chapitre 2 : Vers l'amélioration de la mobilisation habitante ?.....	Page 108
---	-----------------

1. Quelques pistes d'amélioration.....Page 108
2. Démarches participatives : quelle place pour les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement ?.....Page 112

CONCLUSION.....	Page 119
------------------------	-----------------

TABLE DES FIGURES.....	Page 122
-------------------------------	-----------------

BIBLIOGRAPHIE.....	Page 124
---------------------------	-----------------

ANNEXES.....	Page 130
---------------------	-----------------

TABLE DES MATIERES.....	Page 131
--------------------------------	-----------------

« Je crois qu'il faut permettre maintenant de faire exister l'idée que chaque humain a un droit de parole et d'influence sur toute action publique. Il faut s'acheminer vers cette nécessité que toute personne doit pouvoir donner son avis et débattre vers tout ce qu'engage la collectivité pour le bien commun¹».

Pierre Mahey, 2005.

¹ Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels, 2005.126p.

INTRODUCTION

Issue de l'ouvrage *Pour une culture de la participation*, cette citation de Pierre Mahey s'inscrit dans une recherche de plus en plus prégnante de participation citoyenne dans l'ensemble des domaines touchant au bien commun. Elle est évocatrice de la nécessité à reconnaître la légitimité du citoyen dans les processus de décisions initiés par les décideurs politiques. Aujourd'hui, le constat est fait que le système de démocratie dite « représentative » dans lequel nous évoluons est en crise, n'étant plus en phase avec les revendications de participation citoyenne à l'œuvre. A cela s'ajoute une réelle perte de confiance entre le citoyen, la politique et ses représentants. L'un des symptômes de cette « crise » se manifeste par les forts taux d'abstention aux élections politiques, exemple frappant du désengagement citoyen qui s'opère aujourd'hui. Les élections présidentielles du mois de mai 2017 ont été le théâtre d'un fort taux d'abstention atteignant plus de 25%, taux record depuis 1969 et l'élection de Georges Pompidou.

Dans l'optique d'apaiser cette crise, mais aussi pour des raisons d'obligation légale, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à développer des démarches dites « participatives », à créer des services de « démocratie locale », ou à promouvoir toutes autres instances visant à faire participer le citoyen, l'habitant ou l'utilisateur aux décisions publiques. Cette transition progressive évolue timidement vers un système de démocratie plus « participative », bien que nous soyons loin d'atteindre cet objectif. Ainsi, la démocratie participative s'applique aujourd'hui à de nombreux domaines tels la politique, l'environnement mais aussi depuis quelques décennies à l'urbanisme.

Fruit d'un travail conceptuel et d'un travail actif sur le terrain, cet écrit propose une réflexion sur la thématique de **la participation habitante dans le projet urbain**. Réalisée au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Côte-d'Or, cette année d'apprentissage fut l'occasion d'étudier un cas concret de participation habitante durant toute la durée d'un projet urbain. Dès le mois de janvier 2017, j'ai été missionnée sur la ville d'Auxonne (7900 habitants), à proximité de Dijon, afin de contribuer à la réflexion et la mise en œuvre d'une démarche participative initiée par la ville. Cette démarche de concertation habitante s'inscrit dans le cadre d'**un projet de revitalisation de centre-bourg** engagé dès le mois de septembre 2016.

En tant que partenaire associé, le CAUE de Côte-d'Or a contribué d'une part à la conception du projet, et d'autre part, à la démarche participative par le biais de ma mission. Enrichissante mais parfois complexe à cerner, cette mise en perspective m'a permis de suivre l'élaboration du projet aux côtés d'experts mais aussi aux côtés d'habitants.

Mes premières observations de terrain ont révélé un point d'étonnement majeur : celui d'une mobilisation plutôt timide de la population à la « Maison du Projet », lieu de concertation mis en place dans le cadre du projet de revitalisation. Alors que tout semble être fait pour valoriser et prendre en compte la parole du public, la population ne semble pas s'investir de manière satisfaisante. Interpelée par ce constat, j'ai souhaité me pencher sur la question de **la mobilisation habitante**, élément indispensable, sans lequel une démarche participative ne peut aboutir.

Parallèlement à ce constat, une récente étude intitulée « Le Baromètre de la Concertation » menée par RES PUBLICA Conseil², démontre que le premier obstacle auquel se heurtent aujourd'hui les démarches participatives en urbanisme (à 62%) est bien **la difficulté à « mobiliser les publics concernés »**.

Plusieurs questionnements ont ensuite permis de construire progressivement la problématique de cet écrit : pourquoi cette mobilisation n'est-elle pas plus importante au regard du besoin de plus en plus marqué de participation citoyenne ? Peut-on identifier certains freins à cette mobilisation ? Dans quelle mesure enrayer cette difficulté et améliorer la mobilisation habitante au sein de la démarche mise en place à Auxonne ? Comment susciter l'intérêt et l'envie de faire participer à la réflexion d'un projet ? Finalement, quelles conditions semblent être requises pour favoriser la mobilisation habitante ? Sans y être enfermés, l'ensemble de ces questionnements ont été regroupés dans une seule et même problématique :

Démarches participatives : dans quelle mesure le maître d'ouvrage peut-il créer les conditions de la mobilisation habitante ?

Nous emploierons ici la notion de « maître d'ouvrage », pour désigner l'entité, la personne porteuse du projet urbain. Notre réflexion sera placée du côté des décideurs politiques, à l'initiative de ce type de démarches participatives.

La première partie de ce mémoire s'attachera à revenir sur les grandes notions associées au domaine de la participation. Elle posera les premiers jalons de la réflexion en apportant des éléments de définition relatifs au champ d'étude, mais aussi plus précisément à l'urbanisme participatif, en tentant une approche historique rappelant ses prémices, son émergence et son évolution actuelle. Placée au cœur de cet écrit, la notion de « mobilisation » sera elle aussi décortiquée.

² Conseil en Stratégie et Ingénierie de la Concertation. Disponible sur <http://www.respublica-conseil.fr/#/>

La seconde partie constituera une présentation du cas d'Auxonne et des éléments de contexte relatifs au terrain d'étude, mais évoquera aussi la structure de la démarche participative mise en place, le rôle tenu par le CAUE, ainsi que l'ensemble des différentes actions de participation organisées pour favoriser la participation habitante.

La dernière partie portera, quant à elle, un regard critique sur la démarche et constituera une évaluation du travail effectué durant ces derniers mois. Elle posera certaines hypothèses quant aux freins à la mobilisation rencontrés et proposera également quelques pistes d'amélioration pour favoriser cette mobilisation. Pour finir, je proposerais une réflexion sur la place des CAUE, ma structure d'accueil, dans ce type de démarche. Cette réflexion s'appuie notamment sur les résultats d'une enquête que j'ai menée à l'échelle nationale, auprès des différents CAUE.

Pour finir, ce projet de fin d'étude est le résultat d'un travail de terrain actif, mêlant rencontres, discussions et échanges avec des publics variés : des professionnels dont des techniciens, des élus, des associations et des habitants.

Méthodologie appliquée au mémoire

L'étude d'un domaine amène nécessairement à se poser un certain nombre de questionnements, auxquels il faut répondre afin de solutionner les problèmes identifiés. Dans cette optique, il est donc indispensable de mettre en place une **méthodologie** qui va mettre à disposition tout un **panel d'outils** préalablement choisis et adaptés à l'objet de recherche.

Divers procédés composent la méthodologie mise en œuvre pour ce projet de fin d'étude : d'une part certains outils ont servi ma recherche d'éléments théoriques, posant les premiers jalons de l'étude. Des « outils de terrain » ont ensuite été utilisés pour recueillir des informations relatives au contexte local, afin de mieux l'appréhender et le comprendre. Pour finir, l'emploi d'outils d'analyse ont été propices à la prise de recul, et au regard critique que j'ai porté à la démarche participative mise en place à Auxonne.

L'ensemble de ces dispositifs ont contribué à la définition de ma problématique, à l'enrichissement de mon analyse, mais aussi au recueil d'un grand nombre d'informations que j'ai su ré-exploiter dans ma réflexion.

- **Des recherches bibliographiques**

La réalisation de cet écrit a débuté par l'élaboration d'une bibliographie issue d'une recherche d'ouvrages, d'articles scientifiques et de toute autre source d'information relative à l'objet d'étude. Cette première démarche permet de s'immerger dans la sphère d'étude ; la mienne, relative au domaine de la participation. Divers thèmes de recherche tels que la participation citoyenne, la concertation, mais aussi les questions relatives à la revitalisation des centre-bourg en France, ont constitué mes premiers objets de recherche.

- **Une démarche d'observation**

Dès mon arrivée à Auxonne en janvier 2017, j'ai eu recours à l'observation durant près d'un mois. Durant cette courte période, j'ai appris à me familiariser avec mon terrain d'étude et à en extraire les grands aspects de son fonctionnement. Ces observations de terrain ont été propices à l'émergence de points d'étonnement, qui m'ont servi par la suite pour élaborer ma problématique et de tisser le « fil rouge » de ma réflexion. Cette démarche d'observation est restée inhérente à toutes les étapes de ma réflexion.

Novembre
à Janvier
2017



- **Une enquête auprès des CAUE**

Au cours de l'étude j'ai souhaité m'interroger sur la place des CAUE dans les démarches participatives aujourd'hui, c'est pourquoi j'ai réalisé une enquête intitulée « *CAUE & Concertation, où en est-on ?* ». Réalisée sous Google Form³, cette enquête a pour objectif d'apprécier le positionnement des CAUE au regard des démarches participatives, mais aussi de connaître leur perception de la notion de « participation », et « concertation », leurs pratiques individuelles, les outils utilisés et les membres mobilisés dans ce cadre, les enseignements tirés ainsi que les moyens requis pour mener à bien ou suivre, ce type de démarche. L'échantillon représente vingt-neuf CAUE sur les quatre-vingt-douze existants à l'échelle nationale.

- **Des entretiens semi-directifs**

Outils empruntés à la Sociologie, mon travail s'est également nourri d'entretiens dits « semi-directifs », à différentes fins : tandis que certains visaient plutôt à recueillir des faits, des opinions et des points de vue, d'autres s'attachaient plutôt à identifier des problèmes, des besoins et des améliorations nécessaires.

Cette technique qualitative de recueil d'informations m'a permis de centrer le discours des personnes interrogées autour de questions préalablement définies dans un « guide d'entretien ». L'interviewé avait alors la possibilité de développer et d'orienter son propos relativement librement, son discours n'étant pas enfermé contrairement aux entretiens dits « directifs ».

Afin de synthétiser l'ensemble des entretiens menés durant cette étude, le tableau qui suit présente les différents acteurs interrogés, leur fonction, le lieu de l'entretien, la date et leur durée respective. Les interrogés ont été sélectionnés au regard de la nature des informations qu'elles pouvaient m'apporter, mais aussi de leur disponibilité.

³ Programme d'enquête en ligne mise à disposition par Google.

Récapitulatif des entretiens menés lors de l'élaboration du Projet de Fin d'Etudes

NOM DE LA PERSONNE INTERROGEE	FONCTION	LIEU DE L'ENTRETIEN	DATE DE L'ENTRETIEN	DUREE DE L'ENTRETIEN
Mme Nathalie ROUSSEL	Adjointe à l'urbanisme et au développement de la ville. Ville d'Auxonne (21)	Maison du Projet à Auxonne	Le 7 février 2017	1h
Mme Mathilde BERTET	Chargée de mission Revitalisation centre-bourg. Ville de Seurre (21)	Services techniques à Seurre	Le 21 février 2017	1h
M. Hugo GOFFETTE	Chargé de mission Revitalisation centre-bourg. Ville de Montbard (21)	Entretien téléphonique	Le 1 ^{er} février 2017	15 min
M. Aurélien MATHURIN	Chargé de mission Revitalisation centre-bourg. Ville de Tournus (71)	Entretien téléphonique	Le 8 février 2017	15min
Mme Julie BOURDEAUX	Chargé de mission Revitalisation centre-bourg. Ville de Salins-les-Bains (39)	Entretien téléphonique	Le 8 février 2017	15min
Mme Marion COISEUR & Mme Sabrina GRIMOUILLE	Chargées de mission et d'animation Revitalisation centre-bourg. Ville de Luzy (58)	Entretien téléphonique	Le 22 mars 2017	1h
Mme Fabienne MOREAU	Présidente de l'UCIAA ⁴ Auxonne	Epicerie Fabienne Moreau	Le 28 février 2017	45 min

Avril à
Juin
2017



- **Des « fiches projet »**

Sur le modèle des « fiches actions » souvent utilisées dans la pratique, j'ai réalisé des « fiches projet ». En véritable outils d'analyse, elles m'ont permis de porter une réflexion sur l'intérêt de chaque action de participation organisée au sein de la démarche participative à Auxonne.

- **Une évaluation multicritère**

Souvent utilisée dans l'aide à la décision, l'évaluation multicritère présentée dans la dernière partie de cet écrit, m'a aidé à porter un regard critique sur la démarche participative mise en place à Auxonne. Elle m'a permis de tirer plusieurs grandes tendances générales relatives aux différentes actions mise en œuvre au sein de la démarche participative.

⁴ Union Commerciale Industrielle et Artisanale d'Auxonne.

- **Des discussions informelles**

Mon travail de terrain fut l'occasion de croiser, de rencontrer et d'échanger avec de nombreux acteurs du centre-bourg, la plupart du temps avec des commerçants. Ne constituant pas véritablement des entretiens, ces discussions plus « informelles » ont joué un rôle important dans ma compréhension du territoire et dans l'analyse qui en découle.

PARTIE PREMIERE

ELEMENTS DE CADRAGE AUTOUR DE LA PARTICIPATION



Chapitre 1 : La participation citoyenne

Dans un premier temps, ce premier chapitre s'attardera sur des éléments de définition liés à la notion de « participation », afin de cerner au mieux notre thème d'étude. Dans un second temps, une approche historique permettra de comprendre l'émergence de la participation citoyenne.

1. La notion de « participation »

1.1 Eléments de définition

En étant usager, en prenant part à une multitude d'activités chaque jour de notre vie, nous participons. Nous participons à un repas, à une réunion, à une prise de décision, à un jeu, l'important n'étant pas « *de gagner mais de participer*¹ ». Participer est devenu une banalité. L'individu qui « participe » s'intègre alors à tout un « processus de participation ». Notion centrale de cette étude, il convient dans un premier temps de se pencher sur l'origine de ce terme.

L'origine étymologique du mot « participation » provient du latin « *participare* » dont le sens premier est « *avoir une part de* ». Le dictionnaire Larousse définit de manière similaire ce terme comme « *le fait de participer* », c'est-à-dire de « *prendre part à quelque chose* » ou « *d'avoir part à quelque chose*² ». Il induit aussi une dimension collective : l'activité à laquelle nous participons est partagée avec d'autres participants. La participation est donc l'acte conscient de « prendre part » à une activité collective. Ainsi, l'intérêt général doit primer sur les intérêts propres. « Participer » c'est avant tout « agir ensemble ».

¹ Diction français dont l'origine est accordée Ethelbert Talbot, évêque de Pennsylvanie (USA), qu'il aurait prononcé à la cathédrale St. Paul en 1908, lors des Jeux de la IVème Olympiade à Londres : « *Le plus important aux Jeux olympiques n'est pas de gagner mais de participer, car l'important dans la vie ce n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu* ». Cette morale sera reprise de manière simplifiée par le Baron de Coubertin : « L'important dans ces olympiades, c'est moins d'y gagner que d'y prendre part » avant de devenir diction populaire devenu « l'important c'est de participer »

Source : http://franceolympique.com/art/917-credo_olympique.html

² Dictionnaire Larousse [en ligne]. Edition 2017. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/participation/58372>

Une notion à trois aspects : théorie de Joëlle Zask

Philosophe politique française, Joëlle Zask³ propose une définition de la notion de « participer » dans son ouvrage *Participer : Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Son travail porte sur une identification de ce qui constitue selon elle, la « *participation authentique* », qui se déclinerait en trois principaux aspects :

« Participer » c'est d'abord « prendre part », terme qui suppose une implication de l'individu dans une activité collective qui n'existe par ailleurs, que par cette implication. Zask différencie le « *prendre part* » du « *faire partie* » qu'elle associe plus au registre de « *l'allégeance* », de « *l'adhésion* », de la « *docilité* », n'affichant pas l'engagement de l'individu. Par exemple, « *faire partie* » d'une nation, d'un groupe ou d'une famille, s'impose à l'individu qui n'a pas choisi : « *on ne choisit pas sa famille, on choisit ses amis*⁴ ». Zask considère le « *prendre part* » comme une notion active affiliée au registre de la volonté, de la motivation de l'individu de s'impliquer, de se mobiliser pour une cause précise. « *Participer* » c'est donc décider de s'impliquer et d'être d'actif.

« Participer » c'est également « contribuer », c'est-à-dire apporter quelque chose de soi, apporter une part de nous-même susceptible d'être comprise ou acceptée par les individus avec qui nous participons. Dans ce cadre, « *chacun est invité à enrichir les pratiques de tous les autres à la lumière de divers retours d'expériences et d'une mise en œuvre commune des orientations qui s'explicitent*⁵ ». Ces contributions sont considérées par Zask comme des « *actes d'investissement personnels* » indispensables, puisque selon elle, « *supprimer la dimension contributive de l'existence, c'est supprimer l'homme*⁶ ».

³ Joëlle Zask est spécialiste du courant du pragmatisme et de la philosophie politique. Elle est actuellement Maître de Conférences HDR à l'Université d'Aix-Marseille.

⁴ Proverbe français.

⁵ Wormser, Gérard. « Entre autres. À propos de Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, de Joëlle Zask ». *Sens public*. 2014. 20p. Disponible sur : http://www.sens-public.org/IMG/pdf/SensPublic_Gerard_Wormser.pdf

⁶ Damay, Ludivine ; Pourtois, Hervé. « Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, de Joëlle Zask ». 2012. 6p. Disponible sur : https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/etes/documents/069_074_Le_Livre_Damay_Pourtois.pdf

Enfin, « Participer » c'est aussi « recevoir », troisième et dernier aspect selon Zask. Avant même de participer, il faut avoir « bénéficié » d'un certain nombre de capacités, de compétences, de ressources provenant du collectif, de l'entourage de l'individu, autrement dit, de l'environnement dans lequel le participant a évolué. L'individu n'est en effet pas né, « spontanément participatif ». Selon Zask, ces trois aspects doivent s'articuler entre eux pour constituer « l'idéal démocratique » si souvent utopique.

L'idéal démocratique, au croisement de trois aspects : prendre part, contribuer et recevoir.

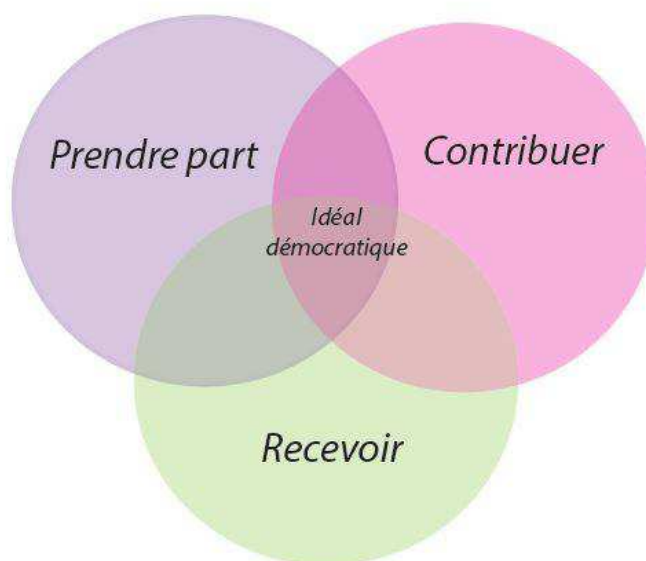


Figure 1. L'idéal démocratique, au croisement de trois aspects : prendre part, contribuer et recevoir.

(Source : Mylène Bourcier)

D'autres auteurs comme Loïc Blondiaux⁷ ou encore Pierre Mahey ont également proposé leur vision de la participation. Tandis que Blondiaux, s'attache à définir la participation comme « un moyen de produire un espace de délibération entre citoyens, d'où peuvent sortir des questions, enjeux, qui accèdent à une visibilité politique⁸ », Pierre Mahey invite justement à ne pas enfermer ce « mot essentiel⁹ » qui a de « la noblesse et de la simplicité¹⁰ », et « compris de tous » dans une seule et unique définition.

⁷ Loïc BLONDIAUX, Professeur des Universités au Département de Science Politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS).

⁸ Polère, Cédric. « La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan ». *Synthèse Millénaire* 3. 2007. 28p. Disponible sur : http://www.millenaire3.com/content/download/1377/19231/version/1/file/Polere_democratie_participative.pdf

⁹ Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels, 2005.126p.

¹⁰ Ibidem.

Il précise à ce propos : « *Gardons ce mot, la participation [...] Et gardons, près de lui, tous ses proches comme une famille culturelle qui se constitue peu à peu [...] On a besoin de beaucoup de mots pour faire exister de manière importante un mouvement. Un mot unique, c'est comme un seul café sur une place, on ne peut se fâcher avec le patron...Il y a des dizaines de mots pour désigner la neige chez les esquimaux, des dizaines de mots pour définir le sable dans le désert, il ne faut pas moraliser les mots du mouvement participatif, il faut les multiplier, en inventer de nouveaux, enrichir peu à peu la culture de la participation*¹¹ ».

Selon l'Institut du Nouveau Monde¹², « *aucune définition de la participation citoyenne ne fait consensus à ce jour*¹³ ». C'est pourquoi, ce dernier propose sa propre définition selon laquelle la participation citoyenne serait « *l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation sociale et de la participation électorale*¹⁴. » La participation publique, représente ici l'engagement des individus dans des dispositifs formels régis par des règles clairement établies et ayant pour but l'atteinte d'un objectif formulé explicitement. La participation sociale fait référence à l'implication des individus dans des activités collectives dans le cadre de leur vie quotidienne et la participation électorale est pratiquée lors d'élections de représentants politiques.

Professeur à l'Université de Montréal, Pierre André, définit quant à lui, la participation citoyenne « *comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté*¹⁵ », définition se rapprochant d'une autre définition de la participation qui considère la participation comme étant « *l'ensemble des actes par lesquels les citoyens interviennent dans le processus de décision publique et influencent les décisions des gouvernants*¹⁶ ».

¹¹ Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels, 2005.126p.

¹² L'Institut du Nouveau Monde (INM) est un organisme dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. Ses principaux champs d'expertise sont la participation citoyenne, la démocratie participative, l'acceptabilité sociale ou encore la gouvernance participative. Disponible sur : <http://inm.qc.ca/>

¹³ Site de l'Institut du Nouveau Monde. La participation citoyenne. Disponible sur : <http://inm.qc.ca/blog/la-participation-citoyenne/>

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ André, Pierre ; Martin, Patricia ; Lanmafankpotin, Georges. « Participation citoyenne, le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique ». 2012. 4p. Disponible sur :

http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/participation_citoyenne.pdf

¹⁶ Polère, Cédric. « La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan ». *Synthèse Millénaire* 3. 2007. 28p. Disponible sur :

http://www.millenaire3.com/content/download/1377/19231/version/1/file/Polere_democratie_participative.pdf

Malgré certaines divergences, ces essais de définition s'accordent sur le fait que la participation citoyenne constitue globalement une « *contribution de l'individu aux transformations des différents contextes dans lequel il évolue*¹⁷ ».

Dans la pratique, cette notion de participation est souvent associée à celle de « concertation », terme qui s'est imposé en France dans les années 1980-1990, contrairement à d'autres pays où l'implication des individus reste désignée par le terme « participation ». Le mot « concertation » provient du latin « *concertatio* », signifiant « *querelle* » ou « *dispute* ». Le dictionnaire Larousse définit ce terme comme « *l'action de se concerter* », comme une « *pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées*¹⁸ ». Pour Laurent Mermet¹⁹, le dictionnaire français « *précise que ce mot a pris dans la vie publique un sens spécialisé de « politique de consultation des intéressés avant toute décision », et donne comme exemple d'usage : « concertation et participation ». Cette définition fait équivaloir concertation et consultation ; l'exemple semble par ailleurs embrasser l'ensemble du champ de la consultation, de la négociation, de la participation en matière d'aménagement et de politiques publiques. Le flottement dans l'usage de la notion ne résulte donc pas seulement d'une négligence occasionnelle de certains utilisateurs : il est inscrit dans la langue française*²⁰ ».

Plus simplement, le site Comédie²¹ perçoit la concertation comme « *un processus d'échange entre plusieurs personnes ou organismes porteurs d'intérêts différents, qui cherchent à aboutir collectivement à des propositions en vue d'orienter des décisions futures* ». Nous retrouvons dans cette définition la notion d'échanges, de dialogue, d'interactivité entre les différents participants.

¹⁷ Polère, Cédric. « La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan ». *Synthèse Millénaire 3*. 2007. 28p. Disponible sur : http://www.millenaire3.com/content/download/1377/19231/version/1/file/Polere_democratie_participative.pdf

¹⁸ Dictionnaire Larousse. [En ligne]. Edition 2017. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/concertation/17893>

¹⁹ Professeur de gestion environnementale à AgroParisTech et membre du Centre pour la recherche sur la conservation (CESCO).

²⁰ Mermet, Laurent. « La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? ». *Négociations*, n°5. 2006. 6p. Disponible sur : http://institutdelaconcertation.org/files/bf_fichierjoint_Mermet2006-la_concertation_un_terme_flottant.pdf

²¹ Site Comédie. Concertation, Participation et Médiation appliquées à l'environnement et au territoire. Outil d'auto-apprentissage. Disponible sur : <http://www.comedie.org>

Le Guide de la Concertation locale définit quant à lui, la concertation comme « un processus de production d'idées formulées par des parties prenantes dans le cadre d'une organisation conçues pour que ces idées soient le résultat d'une délibération²² ». Cette définition va plus loin que la précédente, car elle précise : « A l'occasion de cette production d'idées, le processus de concertation permet d'identifier les idées qui fédèrent les parties prenantes, les consensus et les idées qui les divisent, les dissensus²³ ».

Afin d'approfondir cette notion je me suis appuyée sur l'enquête « CAUE & Concertation où en est-on ? » menée auprès des différents CAUE de France, dans laquelle figurait la question « Pourriez-vous me donner votre propre définition de la notion de concertation ? ». Parmi les réponses obtenues, j'ai constaté certaines similitudes dans les définitions : elles se fondent sur des termes comme ceux de « projet », « d'échanges », de « participation », de « dialogue », « d'implication », « d'association », de « partage de point de vue et d'opinion », de « construction collective », ou encore de « projets collectifs ».

La notion de « commun », « d'action commune », est donc bien présente sur la grande majorité de ces définitions. Quelques CAUE vont jusqu'à considérer la concertation en France comme un réel « moment d'échange et de co-construction », tandis que d'autres la juge plutôt comme « un bien grand mot » étant aujourd'hui « d'avantage synonyme de consultation ». Certains d'entre eux invitent donc à ce qu'elle devienne « plus qu'une consultation », c'est-à-dire « une réelle prise en compte des avis pour un projet ajusté qui réponde mieux aux attentes des habitants ».

²² Rayssac, Gilles-Laurent ; De la Guéronnière, Christian. *Guide de la concertation locale, pour construire le vivre ensemble*. Edition Territorial, 2015. 122p.

²³ Ibidem.



Figure 2. Nuage de mots, issu de l'enquête auprès des CAUE.
(Source : Mylène Bourcier)

De fait, nous constatons alors de réelles disparités quant à la définition de cette notion qui reste imprécise, mal définie, aux contours flous et qui diffère selon les perceptions de chacun. Ces quelques définitions démontrent bien **la polysémie de la notion de « concertation »** qui constitue un terme « flottant²⁴ » pour Laurent Mermet. Selon lui, le mot « concertation » va jusqu'à parcourir « *tout le continuum des pratiques depuis celles qui sont vues comme les plus intensément coopératives et impliquantes, jusqu'aux formes les moins engageantes de consultation* ».

Dans la pratique, il est vrai que la notion de « concertation » est la plupart du temps utilisée pour caractériser des démarches inférieures à celle-ci, ne dépassant pas le simple stade consultatif. Nous relevons de nombreux abus de langage quant à ce terme : certains maîtres d'ouvrage déclarent mettre en place « une démarche de concertation avec les habitants », sans que celle-ci n'en soit véritablement une. La plupart du temps, la parole des individus concernés est entendue trop tard, lorsque les grands axes du projet sont déjà ficelés, laissant une mince marge de manœuvre aux participants. Ce constat est révélateur d'une « fausse volonté » du maître d'ouvrage, qui mène alors une concertation « alibi » dans l'unique but de légitimer son projet afin qu'il soit mieux accepté par la population. Il faut donc rester prudent avec l'emploi de ce terme : la concertation constitue de fait, un processus à « *géométrie variable*²⁵ » qu'il faut utiliser avec prudence.

²⁴ Mermet, Laurent. « La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? ». *Négociations*, n°5. 2006. 6p. Disponible sur : http://institutdelaconcertation.org/files/bf_fichierjoint_Mermet2006-la_concertation_un_terme_flottant.pdf

²⁵ Le CERTU. *La concertation en aménagement*. Edition Le CERTU, 2000. 166p.

1.2 « Habitant », « Usager », « Citoyen », « Riverain »...Quels destinataires de la participation ?

Dans le domaine de l'urbanisme ou de l'architecture, la plupart des écrits traitant de la participation, évoquent le plus souvent la notion de « participation habitante » ou du terme associé « habitants ». Toutefois, dans la littérature, nous retrouvons des urbanistes comme Jodelle Zetlaoui-léger²⁶ qui précisent que « *les projets d'urbanisme concernent plus ou moins directement une pluralité d'individus, de groupes ou d'organisations* ²⁷ ». L'utilisation du terme « participation habitante » est alors vivement critiquée par Pierre Mahey qu'il qualifie « *d'horrible néologisme* ²⁸ », constituant selon lui « *un héritage de représentations de la ville qui n'ont plus cours* ²⁹ ». Ce dernier évoque à ce propos : « *Mais où sont les autres ? Est-ce que la construction du bien public ne concerne que les gens qui y habitent ? Et ce terme ne réduit-il pas de façon rédhitoire toute tentative d'invention d'une nouvelle façon d'organiser l'action publique et de renouveler la démocratie ? [...] Que fait-on des gens qui passent, qui travaillent, qui circulent, qui visitent ? Est-ce que le fait d'habiter confère un pouvoir, une légitimité à intervenir dans les affaires communes alors que si l'on est plutôt usager, de la même ville on n'a pas de droit ?* ».

A l'instar de notre cas d'étude, il est vrai que l'ensemble des individus impliqués dans les démarches participatives ne constituent pas nécessairement des « habitants » au sens strict du terme, c'est-à-dire, celui qui « réside » constituant « *originellement celui qui habite, qui fait sa demeure fixe en un lieu* ³⁰ ».

Jodelle Zetlaoui-léger constate à ce sujet : « *il ne suffit pas de résider dans un espace pour en avoir une pratique ou une forme d'appropriation plus abstraite (symbolique, affective) mais tout aussi importante. La valeur symbolique, historique d'un espace peut susciter toutes sortes d'intérêts et de mobilisations, au-delà des seuls résidents ou usagers d'un territoire* ³¹ ».

²⁶ Professeure à l'ENSA Paris La Villette, chercheur au Laboratoire Espace Travail (LET).

²⁷ ADEME ; Zetlaoui Léger, Jodelle. « La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les Cahiers méthodologiques de l'AEU2*. 2016. 184p. Disponible sur : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-et-amenagement-urbain-durables-8621.pdf>

²⁸ Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels, 2005.126p.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Merlin, Pierre ; Choay, Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Edition Quadrige, 2005. 880p.

³¹ ADEME ; Zetlaoui Léger, Jodelle. « La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les Cahiers méthodologiques de l'AEU2*. 2016. 184p.

Au cours de ma mission à Auxonne, j'ai remarqué que les élus ont régulièrement tendance à vouloir réserver les actions participatives aux seuls « habitants » d'Auxonne, preuve de l'importance qu'ils attachent à ce terme. Toutefois, le centre-bourg d'Auxonne est aussi pratiqué par d'autres usagers qui n'y résident pas, mais y font leurs achats, s'y baladent, y séjournent, le traversent en voiture, en fond finalement « usage ».

A ce propos, le terme « **usager** » reste quant à lui souvent cantonné à la notion de « services » comme l'indique certaine définition : « *L'usager renvoie d'abord aux services que la ville industrielle, et l'Etat, ont multipliés pour accompagner l'évolution de la société urbaine*³² ». Restreinte et fonctionnaliste, cette notion se limite à un espace précis. L'usager est toutefois considéré comme « *une personne avant tout concernée par le projet du fait de la fréquentation d'infrastructures de transports, d'équipements, d'espaces publics plus ou moins directement en prise avec celui-ci*³³ ».

S'agissant de la notion de « **citoyen** », elle reste associée au droit de vote³⁴, ce qui limite son utilisation. De fait, les individus concernés par le projet urbain ne détiennent pas toujours ce droit.

Quant à la notion de « **riverain** », elle peut se définir comme un individu « *qui habite le long d'une rue, à la lisière d'un bois, le long d'une voie de communication, près d'un aéroport*³⁵ ». Cette définition inclut donc la notion de proximité entre l'individu et un lieu défini. Dans notre cas d'étude, les riverains du centre-bourg d'Auxonne ne sont en aucun cas les seuls à y vivre, à pratiquer ce lieu, et ne constituent donc pas à ce titre, les seules personnes concernées par le projet de revitalisation.

Alors que certains auteurs comme Pierre Mahey préfère employer le terme de « *gens* », « *au risque d'être quelquefois mal entendu*³⁶ », **ce mémoire propose toutefois l'étude de la participation des « habitants »**, dans son acceptation au sens large, permettant ainsi de regrouper une pluralité de profils : dans cet écrit, l'habitant pourra être la personne qui réside, mais aussi l'usager, le vieillard, la femme qui traverse la rue, mais encore l'enfant qui joue.

³² Pinson, Daniel. « L' « usager » de la ville ». *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*. Edition La Découverte. 2000. P233-243.

³³ ADEME ; Zetlaoui Léger, Jodelle. « La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les Cahiers méthodologiques de l'AEU2*. 2016. 184p.

³⁴ Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels.2005.126p.

³⁵ Dictionnaire Larousse [en ligne]. Edition 2017. Disponible sur :

http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/riverain_riveraine/69596

³⁶ Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels.2005.126p.

Ce choix s'appuie sur un des propos de Jean-Jacques Lévy : « *Habiter, ce n'est pas seulement résider. Nous pensons utile de considérer le terme dans un sens large. Habiter, c'est, fondamentalement, la relation que les hommes entretiennent avec le monde. Habiter, c'est s'approprier un espace de travail, c'est animer un espace public, c'est entretenir des relations affectives fortes, fussent-elles invisibles ou muettes, à un lieu*³⁷ ».

Selon le dictionnaire de l'Urbanisme et l'Aménagement³⁸, la définition originelle « d'habitant » s'est progressivement enrichie grâce aux travaux de Heidegger. Ce dernier a su mettre en avant une différence sémantique entre la notion « d'habiter » au sens stricte, c'est-à-dire, « résider » et « se loger », cantonnées à la cellule du logement, et « habiter » au sens plus large, englobant les rapports tissés par l'individu avec son environnement de vie.

Quel que soit le destinataire, l'objectif de la participation reste toutefois le même : la contribution des individus à la prise de décision, à l'élaboration d'un projet, quel qu'en soit sa nature. Il faut cependant rester conscient de la diversité des profils des participants puisque « *chaque individu, selon son statut résidentiel/ professionnel, la nature du lien qu'il entretient avec le territoire en projet, n'aura pas les mêmes préoccupations ou intérêts à faire valoir*³⁹ ».

La participation que nous connaissons aujourd'hui est l'aboutissement d'une longue période de revendications. C'est pourquoi, il est essentiel de revenir sur l'évolution de la participation dite « citoyenne », afin de comprendre dans quel contexte historique elle a émergé. Les domaines de la politique, de l'environnement mais aussi de l'urbanisme font partie des champs de la participation, ces derniers ayant un impact sur la vie du public concerné. De ses prémises dans les années 1960 jusqu'à aujourd'hui, cet historique propose de revenir de manière succincte sur l'évolution de la participation citoyenne en France.

³⁷ Levy, Jacques. Echelles de l'habiter. Edition PUCA, 2008. 319p. Disponible sur : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-echelle-de-l-habiter.pdf>

³⁸ Merlin, Pierre ; Choay, Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Edition Quadrige, 2005. 880p.

³⁹ ADEME ; Zetlaoui Léger, Jodelle. « La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les Cahiers méthodologique de l'AEU2*. 2016. 184p. Disponible sur : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-et-amenagement-urbain-durables-8621.pdf>

2. Brève histoire de la participation citoyenne

Ce sous-chapitre rappellera les évènements marquants de la participation citoyenne en France. Il reviendra également plus en détails sur l'évolution de la législation française dans ce domaine.

2.1 Les années 1960 et 1970: études et luttes urbaines

La participation citoyenne telle que nous la connaissons aujourd'hui n'est pas si ancienne. C'est durant les années soixante que cette notion va être mise sur le devant de la scène, aux Etats-Unis dans un premier temps, puis en Europe.

Les États-Unis des années soixante et soixante-dix furent le théâtre des premières luttes pour le droit civique. Les contestations généralisées qui s'y produisent à cette époque, se fondent sur une critique du système politique à l'œuvre. Considéré comme très peu à l'écoute de ses citoyens, ce système est progressivement rejeté par la population qui revendique un besoin notable de s'exprimer librement, de donner son opinion sur l'ensemble des décisions concernant son cadre de vie, et surtout concernant la politique nationale. Des « luttes urbaines » seront menées de front par la société civile mais aussi et principalement, par des groupes d'étudiants, qui donneront l'impulsion à ces évènements marquants. Convaincu de pouvoir acquérir une place plus importante dans la politique nationale, le « *Students for a Democratic Society* » abrégé en « *SDS* », a constitué de 1965 à 1969, l'un des plus importants groupes d'étudiants avec environ 100 000 membres actifs en 1968⁴⁰.

Inscrit dans un mouvement contestataire issu de la « *New Left* » (« *Nouvelle Gauche* »), ce collectif souhaitait un changement radical du modèle de société, luttait contre le racisme et protestait contre la guerre du Vietnam alors en cours à l'époque.



Figure 3. Membres du "Students for a Democratic Society" en 1963.

(Source: *The New York Times*)

⁴⁰ Rolland-Diamond, Caroline. « 23 avril 1968 occupation de Columbia par le Students for a Democratic Society (SDS) ». *Midi Populaire et Citoyen*.2016. Disponible sur : <http://www.gauchemip.org/spip.php?article16977>

Le « Port Huron Statement » sera rédigé en 1962 par certains de ces étudiants militants. Ce manifeste de la participation est aujourd’hui considéré comme le point de départ⁴¹ de ce qu’on appelle « la démocratie participative ». L’extrait qui suit évoque pour la première fois ce terme :

« As a social system we seek the establishment of a participatory democracy, governed by two central aims: that the individual share in those social decisions determining the quality and direction of his life; that society be organized to encourage independence in men and provide the media for their common participation⁴² ».

Ce texte officiel revendique alors l’instauration d’une démocratie dite « participative », qui permettra à l’individu lambda de « *participer aux décisions sociales qui déterminent la qualité de la direction de sa vie* ». Loïc Blondiaux évoque à propos de ce rapport : « *Ce texte ne fait pas référence explicitement à l’idéal athénien de démocratie mais relève plutôt d’une filiation au courant progressiste du début du XXème siècle, favorable au développement de l’éducation populaire pour l’implication des citoyens dans le débat démocratique⁴³* ».

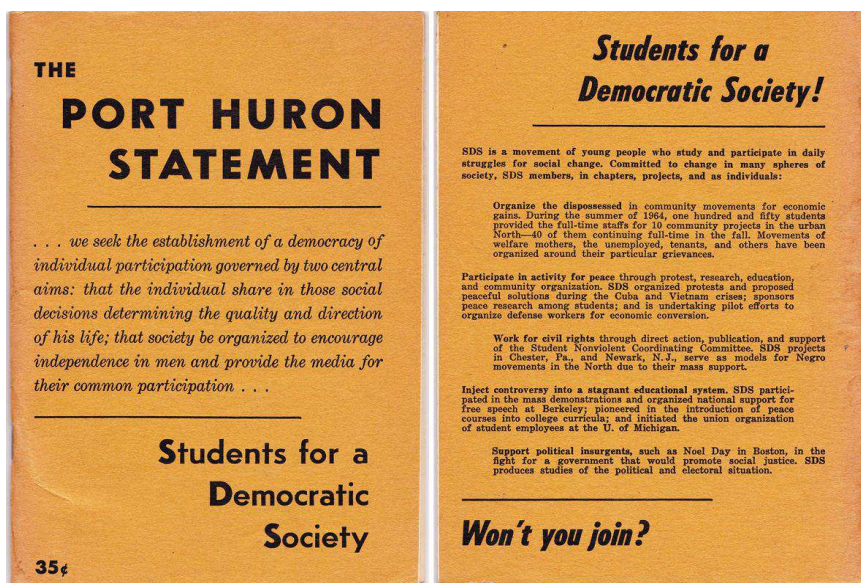


Figure 4. The Port Huron Statement de 1962.
(Source : Pinterest)

⁴¹ Leprince, Chloé. « De 1791 à "Nuit debout", une brève histoire du mot "démocratie participative" ». *France Culture*. 2016. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/histoire/de-1791-nuit-debout-une-breve-histoire-du-mot-democratie-participative>

⁴² Extrait du Port Huron Statement. 1962. Disponible sur : <http://www.sds-1960s.org/PortHuronStatement-draft.htm>

⁴³ Leprince, Chloé. « De 1791 à "Nuit debout", une brève histoire du mot "démocratie participative" ». *France Culture*. 2016. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/histoire/de-1791-nuit-debout-une-breve-histoire-du-mot-democratie-participative>

En France, l'expression de « démocratie participative » sera utilisée dans les années 1990, même si ses prémices apparaissent dès les années 1960, lors des événements de mai 1968. Ceci ne signifie toutefois pas qu'aucun droit de participation du public n'existait avant cette date. En témoigne la Constitution de 1791, qui garantissait par exemple au titre des "droits naturels et civils", une certaine "liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement"⁴⁴.

Les événements de mai 68 constituèrent une période phare de l'émergence de la participation citoyenne : mieux éduquée, la population a su développer son esprit critique et remettre en cause le pouvoir et les décisions politiques prises sans que son avis ne soit sollicité. Nous devinons alors une volonté de contrer l'autorité et l'opacité des décisions publiques de l'époque.

Loïc Blondiaux parle « d'une authentique demande de participation », voire même d'un « mouvement de critique de l'autorité, de critique de la captation de la parole par un certain nombre d'institutions⁴⁵ ».

N'étant plus en phase avec les aspirations citoyennes, le système de « démocratie représentative » français est en panne. A l'instar de la société américaine, la société française revendique le droit de participer à la prise de décisions, à prendre la parole plus souvent, à donner son avis, à s'exprimer de manière libre. Ce sont là encore des étudiants suivis de la société civile, qui dénoncèrent un système très peu à l'écoute, dévoilant déjà à l'époque toutes les limites de la démocratie représentative.



Figure 5. Journal militant "Action" n°19, intitulé "Demain la parole est à nous" du 28 juin 1968 (Source: BnF)

⁴⁴ Leprince, Chloé. « De 1791 à "Nuit debout", une brève histoire du mot "démocratie participative" ». *France Culture*. 2016. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/histoire/de-1791-nuit-debout-une-breve-histoire-du-mot-democratie-participative>

⁴⁵ Ibidem.

L'ensemble de ces « luttes urbaines » comme leur nom l'indique, se dérouleront en ville et visent plutôt l'expression des attentes citoyennes. Toutefois, le milieu rural français verra lui aussi l'émergence d'une certaine « participation » : notons à cette époque, la création de groupes d'habitants ayant pour but d'élaborer des projets collectifs mis en place au niveau local et structurés autour du « faire ensemble ».

Dans la littérature, il existe quelques exemples parlant de cette volonté d'instaurer une participation citoyenne, à l'instar d'une expérience grenobloise bien connue : en 1964, les problèmes de distribution d'eau dans les immeubles grenoblois créèrent une mobilisation collective d'une telle ampleur qu'un « **groupe d'action municipale** » (GAM) fut créé à l'initiative d'Hubert Dubedout, militant de gauche. Ces groupes constituaient des institutions animées par des militants provenant le plus souvent de catégories sociales supérieures. L'objectif était de « *peser politiquement sur le choix des municipalités* »⁴⁶. D'autres expériences comme celle-ci verront le jour à Valence ou Chambéry avant de s'étendre au niveau national. Il existait environ 150 groupes de ce type en 1971. Ce succès est principalement dû à l'enjeu principal porté par cette institution : faire émerger la démocratie participative en tenant compte des besoins et attentes des citoyens, concept neuf à l'époque.

Une période de grands conflits nationaux

Les décennies soixante et soixante-dix seront également en France, une période de grands conflits d'aménagement d'ampleur nationale. Ces conflits constitueront des éléments moteurs pour la montée en puissance de la participation citoyenne. Ils témoigneront de la capacité des militants à porter leurs revendications jusqu'à faire plier les pouvoirs publics.

Le projet d'extension du camp militaire du Larzac dans le sud de la France entre 1971 et 1981, marquera les esprits. A l'époque, plus d'une centaine de paysans s'opposèrent à ce projet et à l'expropriation de leurs terres. En 1973, entre 60 000 et 100 000 personnes se rendirent dans le Larzac pour soutenir ces paysans et faire céder les pouvoirs publics. Face à cette guerre d'usure, François Mitterrand, élu en 1981, abandonnera le projet.

⁴⁶ Lecomte, Patrick ; Bernard, Jean-Pierre ; Blancherie, Jean-Marc. « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valence, Chambéry ». *Revue française de science politique*, n°2. 1972. 25p. Disponible sur http://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1972_num_22_2_419004



Figure 6. "Au Larzac, la lutte continue"
(Source : Alternative & Autogestion)



Figure 7. Manifestation du Larzac. Été 1973.
(Source : Buzzles)

Le projet d'installation d'une centrale nucléaire à Plogoff dans le Finistère, a lui aussi fait l'objet d'une importante mobilisation populaire entre 1978 et 1981. Ces trois années de conflits aboutiront finalement à l'abandon du projet par les autorités.

Le plus connu restera certainement le **conflit de l'Alma-Gare à Roubaix** entre 1966 et 1983. La municipalité avait fait le choix de détruire un quartier d'habitat traditionnel pour y construire des grands ensembles, tout en imposant des procédures d'expulsion de la population résidente. Considérant que ce type d'habitat pouvait potentiellement être rénové, le diagnostic habitant s'opposa fermement à celui des experts. Cette vive contestation révéla une demande forte de reconnaissance de la « compétence habitante ».



Figure 8. Illustration issue de l'ATELIER n°1 paru dans le journal de l'APU de Roubaix.
(Source : Espaces possibles ?)

Après une longue phase de contestation, militants et habitants feront appel à des experts et à des chercheurs réunis au sein d'un des premiers **Ateliers populaires d'Urbanisme** (APU), inspirés des Etats-Unis. Ouverte aux habitants du quartier, ce nouveau type d'instance est l'occasion d'échanges, de discussions relatives à l'avenir de leur lieu de vie.

L'atelier élaborera finalement un contre-projet basé sur la sauvegarde des courées⁴⁷ dans les opérations de réhabilitation et de constructions neuves. Déconcertée, la mairie de Roubaix retiendra certaines revendications du contre-projet de l'APU et acceptera l'idée d'un schéma directeur d'aménagement du quartier, conçu de manière concomitante entre habitants et experts.

Le domaine de la recherche

Parallèlement à ces revendications, le domaine de la recherche verra lui aussi éclore de nombreuses études relatives à la participation. C'est en 1969 que Sherry Arnstein⁴⁸, élabore l'un des travaux les plus influents dans ce domaine : « **l'échelle de la participation** », parut dans son article *A Ladder of Citizen Participation*⁴⁹.



Figure 9. Affiche étudiante française.1968.
(Source : BnF)

Cette échelle pose la question du partage du pouvoir décisionnel et rend compte des différents niveaux possibles d'implication des citoyens dans les politiques sociales et urbaines. Nous proposons de la décortiquer afin de comprendre tout l'intérêt qu'elle représente. De fait, cette échelle comporte huit échelons de participation voire de « non-participation » :

⁴⁷ « Dans les villes du Nord, petite cours sombre, communes à plusieurs habitations pauvres et insalubres » (Dictionnaire Larousse).

⁴⁸ Sherry Arnstein sociologue reconnue, a exercé différents métiers au cours de sa vie, essentiellement comme consultante en politiques publiques sur les thèmes de la santé et de la participation.

⁴⁹ Arnstein, Sherry R. "A ladder of Citizen Participation". *Journal of the American Institute of Certified Planners*, n°4. 1969. 13p. Disponible sur : https://lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation_en.pdf

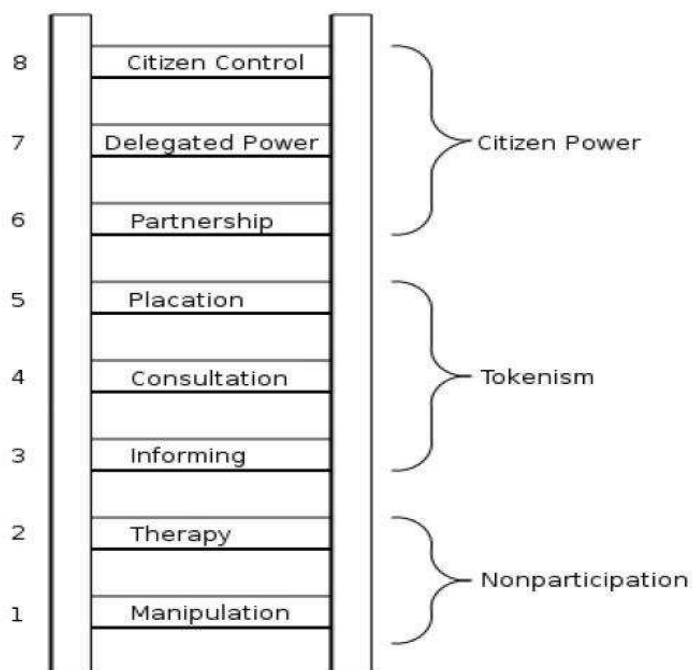


Figure 10. Echelle de la participation citoyenne élaborée par Sherry Arnstein en 1969.
(Source: *A Ladder of Citizen participation*)

Les deux premiers échelons au bas de l'échelle, correspondent à ce que Arnstein appelle la « **Manipulation** » et à la « **Thérapie** », tous deux compris dans le niveau de la non-participation des citoyens. Ces échelons seraient conçus pour se substituer à une véritable participation. Leur objectif n'est pas de permettre aux individus de participer à la planification ou à la conduite de programmes, mais plutôt de permettre aux détenteurs de pouvoir de « guérir » ou plus exactement « calmer » la population. Dans ce cas précis, aucun moyen de participer n'est alors offert au citoyen.

Les échelons « **d'Information** », de « **Consultation** » et de « **Réassurance** » ou « **Apaisement** » traduction du terme « *Placation* », correspondent à un niveau supérieur : celui de la « coopération symbolique » des citoyens. Ces trois échelons permettent aux citoyens d'entendre grâce à l'Information, et de se faire entendre par le biais de la Consultation. A noter que l'Information est à sens unique, allant du décideur vers le citoyen. Concernant la Consultation et la Réassurance, elles autorisent les citoyens à émettre des propositions sans que celle-ci ne soit obligatoirement prise en compte par les détenteurs du pouvoir, qui restent les seuls décideurs de la situation⁵⁰.

⁵⁰ Blog de Julien Goupil. L'échelle de participation (Arnstein&Hart). Disponible sur : <http://www.le-citoyen.fr/2016/02/l-echelle-de-participation-arnstein-hart.html>

Les trois derniers échelons correspondent au niveau du « pouvoir citoyen » effectif. Pour commencer, il existe le « **partenariat** », autrement dit, une certaine coopération entre les différents acteurs. « **La délégation de pouvoir** », traduit une autorité toujours plus notable du citoyen sur les prises de décisions. Pour finir, « **le contrôle citoyen** » constitue selon Arnstein, la forme d'influence la plus aboutie sur la prise de décisions.

Cette échelle a d'abord permis d'identifier les différents niveaux et échelons de participation, mais également de les qualifier. Nous pouvons ainsi considérer cette graduation comme un outil de travail permettant de mesurer le degré réel d'implication des citoyens selon sa situation sur l'échelle.

2.2 Les années 1980 : premières traductions législatives françaises

La « crise des banlieues », amorcée au début des années 1980 va permettre un regain d'intérêt pour la place de l'habitant et son cadre de vie. Les événements violents qui se dérouleront durant cette période, reflèteront le mal être d'une population qui cumule de nombreuses difficultés économiques et sociales, face à un système très peu à leur écoute.



Figure 11. Le quartier des Minguettes à Vénissieux (69)
(Source : France Info)

Nous citerons par exemple, les violents affrontements en 1981, entre jeunes et forces de l'ordre dans le quartier des Minguettes à Vénissieux à proximité de Lyon. Cette triste situation suscitera une prise de conscience tardive des pouvoirs publics, qui repenseront l'ensemble des dispositifs d'écoute des habitants provenant du milieu urbain. Le gouvernement de l'époque crée alors en 1988, une Délégation Interministérielle à la Ville afin d'accompagner les maires dans des projets sociaux au sein de quartiers dits « sensibles ». Le principal objectif est de renouer le lien avec les habitants, de comprendre leurs problèmes quotidiens et d'organiser de nouvelles formes de participation⁵¹.

C'est ainsi que les pouvoirs publics vont progressivement chercher à institutionnaliser la participation citoyenne. Les initiatives de consultation en présence des représentants de la société civile vont alors se multiplier.

⁵¹ Linhart, Virginie. « Des Minguettes à Vaulx-en-Velin : les réponses des pouvoirs publics aux violences urbaines ». *Cultures & Conflits*, n°6. 1992.15p. Disponible sur : <https://conflits.revues.org/2019>

En 1981, la participation se développera progressivement dans le domaine de l'environnement avec entre autres, la création des « Contrats de Rivière » en 1981, qui visent à trouver un consensus entre acteurs locaux pour la gestion des cours d'eau. C'est également l'époque des « Commissions Départementales des Sites et de l'Environnement » qui intègrent des représentants de l'Etat et des associations. A noter que ces dernières joueront seulement un rôle consultatif dans des opérations industrielles ou touristiques.

En 1983, c'est l'enquête publique qui est généralisée par la loi Bouchardeau⁵². Institutionnalisée depuis le XIX^{ème} siècle, elle restait limitée à la seule information des propriétaires en cas d'expropriation. Cette dernière vise désormais à collecter l'avis de la population concernée. Se révélant très rapidement insuffisante, elle ne parviendra toutefois pas à enrayer certains conflits.

2.3 Les années 1990 : un tournant majeur pour la participation

Les années quatre-vingt-dix vont constituer un tournant majeur dans la participation citoyenne. Jusqu'ici déclinée de manière locale, elle s'élabore désormais à plus grande échelle, c'est-à-dire au niveau national voire international. Cette décennie verra éclore plusieurs lois importantes notamment dans le domaine de l'environnement, qui deviendra progressivement un des domaines privilégiés de la participation. En témoigne le 10^{ème} principe de la Déclaration de Rio, rédigé lors du Sommet de la Terre en 1992 :

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré⁵³ ».

⁵² Cadoret, Anne ; Guihéneuf, Pierre-Yves. Histoire et Règlementation, les principaux textes de lois. Disponible sur : <http://www.comedie.org/etapes/les-principaux-textes/>

⁵³ La Déclaration de Rio, 1992.4p. Disponible sur : http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/9/Declaration_de_Rio_1992_fr.pdf

En France, l'année 1992 verra également l'instauration de deux grandes normes : d'une part, la **Circulaire Bianco** qui posera le principe d'un « débat ouvert au public » avant tout grand projet d'aménagement. L'idée est inspirée d'une expérience québécoise, celle du « *Bureau des audiences publiques pour l'environnement*⁵⁴ » créé en 1978.

Elle sera confirmée en 1995 en France par la création de la **Commission nationale du débat public**⁵⁵ (CNDP), introduite par la loi Barnier. Autorité administrative indépendante depuis 2002, la CNDP mène des actions de participation relatives à de grands projets d'aménagements ou d'équipements d'intérêt national. Son rôle est de permettre la participation des citoyens, de veiller à leur information complète sur toute la durée du projet, et enfin de promouvoir le débat public.

La **loi sur l'Eau** instaura quant à elle, les **Commissions locales de l'eau**⁵⁶, organes décentralisés composés d'élus, de représentants de l'Etat, de professionnels et d'associations, chargés dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, (SAGE) d'émettre des propositions en matière de gestion et de protection de l'eau. A travers cet exemple, nous percevons la volonté des pouvoirs publics de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un dialogue, autrement dit, d'une concertation entre les différentes parties prenantes. L'enjeu est de dépasser le simple échelon de la consultation.

Suite à cela, le ministère de l'Environnement élabore en 1996 une **Charte de la Concertation**⁵⁷, qui encouragera la participation citoyenne dans les projets la concernant. Cette charte constitue également un « code de bonne conduite », en proposant une dizaine de principes d'animation de la concertation. Elle insiste sur la notion fondamentale de l'information qui doit être « *complète pour permettre une consultation et une utilisation efficace par les intéressés*⁵⁸ ». L'extrait qui suit est issu du préambule de la Charte :

⁵⁴ « *Organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement, sur leur qualité de vie et sur toute question relative à l'environnement* ». Disponible sur : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/participer/>

⁵⁵ Site de la Commission Nationale du Débat Public. Disponible sur : <https://www.debatpublic.fr/son-role>

⁵⁶ Guihéneuf, Pierre-Yves. Brève histoire de la concertation. Disponible sur : <http://www.comedie.org/etapes/concertation-et-enquete-publique/>

⁵⁷ Ibidem.

⁵⁸ La Charte de la concertation, 1996. 3p. Disponible sur : http://belairsud.blogspot.com/files/Charte_concertation.pdf

« Sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, la concertation est devenue nécessaire. Le besoin de concertation est un phénomène de société. La concertation constitue un enrichissement de la démocratie représentative par une démocratie plus participative et induit un changement des mentalités et des comportements. Ce changement de comportement découle également d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage⁵⁹ ».

En 1998, la **Convention Internationale d'Aarhus**⁶⁰ viendra renforcer la législation internationale concernant la participation et son application, en rendant obligatoire l'accès du public à l'information et sa participation aux décisions environnementales. La convention sera ratifiée par la France en 2002.

Pour finir, la **Loi Voynet ou LOADDT** (Loi d'orientation aménagement et de développement durable du territoire) instaura en 1999 en France les Conseils de Développement, instances de démocratie participative.

« Ces assemblées, constituées de membres bénévoles issus de la société civile, sont créées par les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes (à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants), pays et PETR en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales⁶¹ ».



Figure 12. Les conseils de développement.
(Source : CnCd)

⁵⁹ La Charte de la concertation, 1996. 3p. Disponible sur :

http://belairsud.blogspot.com/files/Charte_concertation.pdf

⁶⁰ La Convention d'Aarhus. Fiche technique du CNIG n° 7, 1998. 7p. Disponible sur :

<http://www.ird.fr/informatique-scientifique/documents/legislation/aarhus.pdf>

⁶¹ Site de la Coordination Nationale des Conseils de Développement. Disponible sur : <http://www.conseils-de-developpement.fr/les-conseils-de-developpement/>

2.4 Les années 2000 et 2010 : une montée en puissance de la production réglementaire

Un grand nombre de normes formulées dans les années 2000 assurera la continuité du travail accompli durant la décennie précédente. Parmi les plus reconnues, figure l'incomparable **Loi SRU** (*Loi de Solidarité et du Renouvellement Urbain*) de 2000, qui imposera une concertation préalable à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme. A noter que les collectivités publiques locales restent libres de fixer les modalités de cette concertation.

Deux ans plus tard, en 2002, la **Loi Vaillant** relative à la démocratie de proximité, conforte la participation citoyenne en introduisant les « Conseils de quartier » dans les communes de plus de 80 000 habitants⁶². Ces structures constituent des lieux d'échanges, d'information et de réflexion concernant la vie du quartier et ses projets à venir. Elles visent à associer les habitants à la vie de leur commune, qui n'ont toutefois pas de pouvoir de décision.



Figure 13. Les Conseils de quartiers
(Source : Blog Octave)

La **Loi Grenelle II** ou Loi ENE (*Engagement National pour l'Environnement*) de 2010, met en place les conditions de l'instauration d'une « démocratie écologique », en élaborant des outils de concertation et d'information au sein des entreprises, des collectivités territoriales et de l'État⁶³. Elle modernise l'enquête publique en améliorant les conditions de la participation du public.

En matière de participation du public, l'article L 103-2⁶⁴ du Code de l'Urbanisme, indique que « *les habitants, les associations locales et autres personnes concernées* », doivent être préalablement concertées « *pendant toute la durée de l'élaboration du projet* ». Quatre types de projets font l'objet de cette obligation, à savoir :

⁶² Cadoret, Anne ; Guihéneuf, Pierre-Yves. Histoire et Règlementation, les principaux textes de lois. Disponible sur : <http://www.comedie.org/etapes/les-principaux-textes/>

⁶³ ibidem

⁶⁴ Site Légifrance. Code de l'Urbanisme. Article 103-2. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=3443033B9EFCCD40F970C406D9273AD8.tpdila23v_2?iSectionTA=LEGISCTA000031212627&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20170419

- L'élaboration ou la révision du SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) ou du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) ;
- La création d'une ZAC (*Zone d'Aménagement Concerté*) ;
- La réalisation de projets ou d'opérations d'aménagement ou de construction dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat ;
- Les projets de renouvellement urbain.

La **Loi ALUR** (*Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové*) de 2014, introduit une mesure innovante : elle donne aux collectivités la faculté d'organiser une **concertation préalable facultative**⁶⁵, afin de « *créer les conditions d'une acceptabilité du projet par la population*⁶⁶ ». Cette nouvelle mesure s'applique aux projets publics ou privés soumis à permis de construire ou permis d'aménager, situés sur un territoire couvert par un document d'urbanisme ne relevant pas de la liste des opérations d'aménagement inscrites à l'article R.103-1 du Code de l'Urbanisme. A noter que la démarche participative qui constitue notre cas d'étude, présenté en seconde partie, entre dans ce cadre précis.

Pour finir, la **Loi Lamy** dite de « *programmation pour la ville et la cohésion urbaine* », donnera en 2014 une nouvelle définition de la politique de la ville, qui désormais « *s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation*⁶⁷ ».

Il est dit dans cette loi que « *les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville. Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une Maison du Projet permettant la co-construction du projet dans ce cadre*⁶⁸ ».

⁶⁵ Cadoret, Anne ; Guihéneuf, Pierre-Yves. Histoire et Règlementation, les principaux textes de lois. Disponible sur : <http://www.comedie.org/etapes/les-principaux-textes/>

⁶⁶ Site la Gazette des Communes. Disponible sur <http://www.lagazettedescommunes.com/441239/savoir-organiser-une-concertation-facultative-en-amont-des-projets-de-permis/>

⁶⁷ La Loi Lamy, 2014. Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

⁶⁸ Ibidem.

Grands évènements et principales mesures législatives de la participation citoyenne entre 1960 et aujourd'hui

33

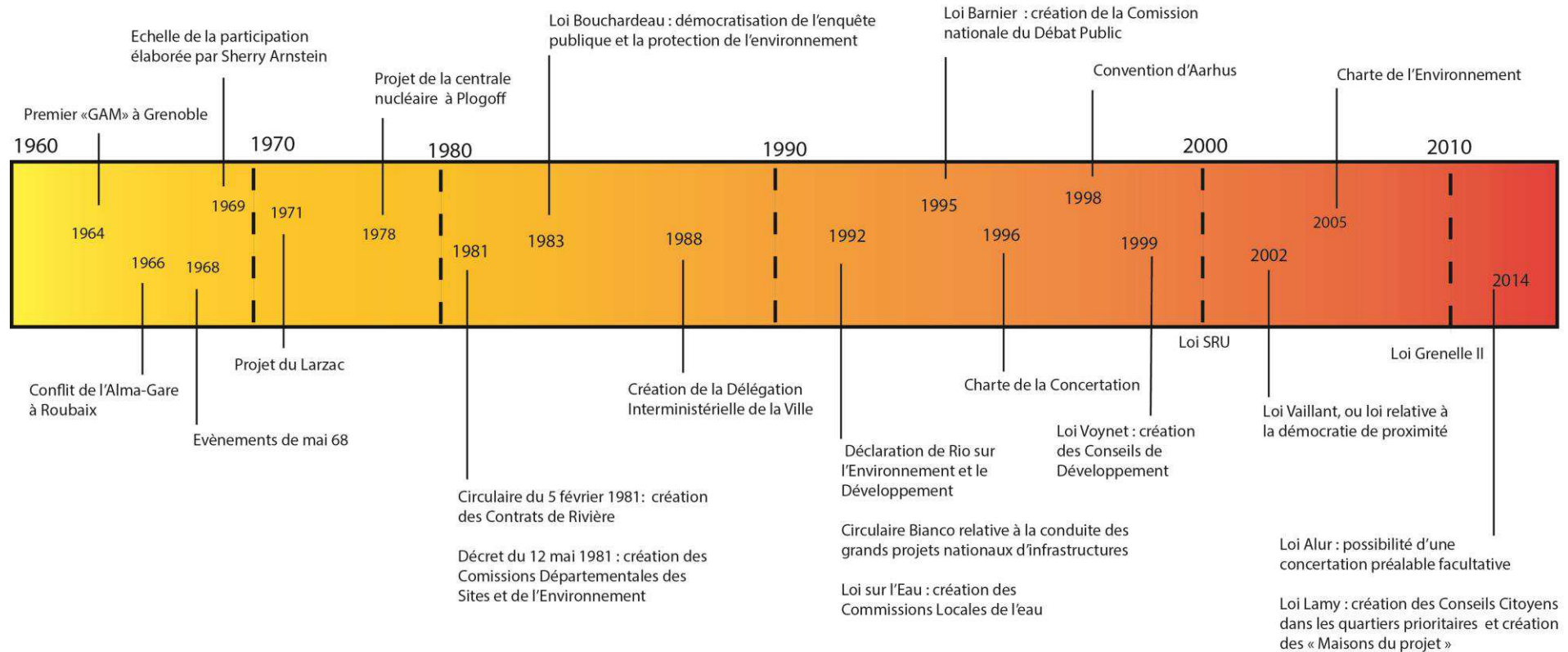


Figure 14. Grands évènements et principales mesures législatives de la participation citoyenne entre 1960 et aujourd'hui.

(Source : Mylène Bourcier)

Ce premier chapitre confirme alors que la « participation citoyenne » a émergé pendant les années 1960 dans un double contexte de luttes et d'études urbaines. C'est une période de crise de confiance entre le citoyen, l' élu et l'expert qui persistera jusqu'à aujourd'hui. Les années 1980 viendront timidement imposer quelques principes de participation avant un tournant majeur opéré dans les années 1990. Les années 2000 et 2010 verront quant à elles, fleurir une réglementation conséquente qui soutiendra la participation citoyenne en France. Actuellement, la crise de confiance entre élus, experts et citoyens reste tangible, comme l'illustre de récents conflits : le barrage de Sivens ou encore de Notre-Dame-Landes toujours en cours.

Développée au sein de nombreux champs d'action comme la politique mais aussi l'environnement, la participation citoyenne s'étend aussi au domaine de l'urbanisme. Les Ateliers Populaires d'Urbanisme dans le cadre du projet de l'Alma-Gare à Roubaix, feront partie des premières expériences en la matière. Le chapitre suivant propose de revenir sur l'évolution de la pensée urbanistique en lien avec la participation citoyenne qui a, progressivement, introduit cette nouvelle conception de l'aménagement, appelée plus communément « urbanisme participatif ».

Chapitre 2 : la participation intégrée au projet urbain

Dans ce chapitre, une première partie s'attachera à définir ce que constitue « l'urbanisme participatif », son émergence, ses composantes, ainsi que les différentes plus-values que sa mise en œuvre peut apporter. Dans sa deuxième partie, ce chapitre s'intéressera à la notion de « mobilisation » des habitants, essence même de l'urbanisme participatif.

1. Une autre manière de faire l'urbanisme

1.1 Introduire « l'urbanisme participatif »

Selon le dictionnaire thématique en ligne Dico-part⁶⁹, l'urbanisme participatif se définit comme « *toute pratique de fabrication ou d'aménagements d'espaces habités associant des habitants, quel que soit le niveau de cette implication* » mais aussi comme toute « *démarche de fabrication ou d'aménagement d'espaces habités donnant lieu à un partage (coproduction, codécision) voire à transfert de responsabilité (autopromotion, autogestion) vis-à-vis d'habitants spontanément mobilisés ou largement sollicités* ».

L'urbanisme dit « participatif » serait donc le résultat, soit d'initiatives habitantes mises en place « from the bottom up » autrement dit, du « bas vers le haut », soit relèverait d'une organisation proposée par les autorités compétentes, auquel cas nous pouvons parler d'initiatives « top down », « du haut vers le bas ». Afin de comprendre ce qu'est l'urbanisme participatif, il convient dans un premier temps, d'appréhender la manière dont s'est mise en place cette notion.

⁶⁹ Dictionnaire de la participation créé par le Groupement d'Intérêt Scientifique Démocratie et Participation. Ce dictionnaire regroupe l'ensemble des mots qui définissent et théorisent la participation. Il est défini comme une « forme de réflexion et un outil d'analyse lorsqu'il ne fige pas une définition, mais lorsqu'il explore les usages ouvre des pistes, propose des critiques ». Disponible sur : <http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/presentation-dico>

1.2 L'évolution progressive de la pensée urbanistique

Dans les années 1960, l'urbanisme participatif fut porté par les nombreux mouvements contestataires habitants. Ces mouvements constituèrent une réflexion relative à la place des habitants dans les décisions liées à l'aménagement et l'urbanisme. « L'urbanisme participatif » naît alors d'une critique de l'urbanisme dit « *technocratique*⁷⁰ ».

Les termes « urbanisme » et « participation » sont considérés dans certains écrits comme « *deux pratiques antinomiques*⁷¹ » : historiquement, il semblerait que la pratique de l'urbanisme se soit constituée autour de deux seules entités, à savoir : l'ingénieur d'une part, qui possède « le Savoir » et la technique, et d'autre part, l'autorité publique, autrement dit, le décideur, en charge de planifier les actions d'aménagement. Cette composition se serait faite sans le moindre intérêt pour la figure de l'habitant.

La conception traditionnelle de l'urbanisme : une dualité entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre

La participation des habitants à l'aménagement de leur propre cadre de vie ne s'est pas faite aisément comme en témoigne l'histoire de l'urbanisme. Au cours du XIX^{ème} siècle, la plupart des pays d'Europe s'industrialisent, ayant pour effet une forte croissance des villes. Face à ce constat, les premières réflexions urbanistiques vont s'attacher à organiser cette croissance par le biais de « l'urbanisme », nouvel outil de maîtrise. Ce dernier va alors se fonder sur l'idée que l'ingénieur/architecte est le seul à pouvoir inspirer la fabrication urbaine. Les autorités publiques, quant à elles, organisent la production urbaine. Les gens croient à l'époque en la toute-puissance de la pensée scientifique et technique. L'enquête publique existante depuis le XIX^{ème} siècle est alors « *le seul outil consultatif permettant à l'habitant de s'exprimer* »⁷². Dans ce système, l'habitant se retrouve donc exclu, « n'étant pas en mesure de porter le moindre jugement pertinent » sur les processus d'aménagement. Ne maîtrisant pas le savoir scientifique et technique, il est alors considéré comme incapable de donner un avis sensé sur les questions urbaines. Il se voit ainsi recevoir l'étiquette de « *destinataire* » de ce système, écrasant toutes ses chances d'en devenir « *acteur* ».

⁷⁰ Zetlaoui-Léger, Jodelle ; Barbier, René ; Blondiaux, Loïc ; Chateauraynaud, Francis ; Fourniau, Jean-Michel ; Lefebvre Rémi ; Neveu, Catherine. « Urbanisme participatif ». *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. 2013. Disponible sur : <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

⁷¹ Ibidem

⁷² Ibidem

C'est dans cette logique que va s'installer le courant de pensée Fonctionnaliste. Appliquée dans les années 1950 en France, cette logique de production urbaine niera intégralement « *les spécificités locales, l'histoire des lieux et les différentes formes d'appropriation de l'espace selon les groupes sociaux et individus*⁷³ ». Un cadre de vie est alors imposé à l'habitant dans lequel il n'a plus « qu'à apprendre à y habiter⁷⁴ ». Ce courant de pensée fera progressivement l'objet de critiques.

Cette conception traditionnelle de l'urbanisme, repose donc sur une dualité entre deux entités existantes : le « maître d'ouvrage » ou le commanditaire, et le « maître d'œuvre », le prestataire. Cette vision binaire présente alors deux entités élaborant conjointement le projet urbain à destination des habitants.

Les sphères de l'élaboration traditionnelle du projet urbain

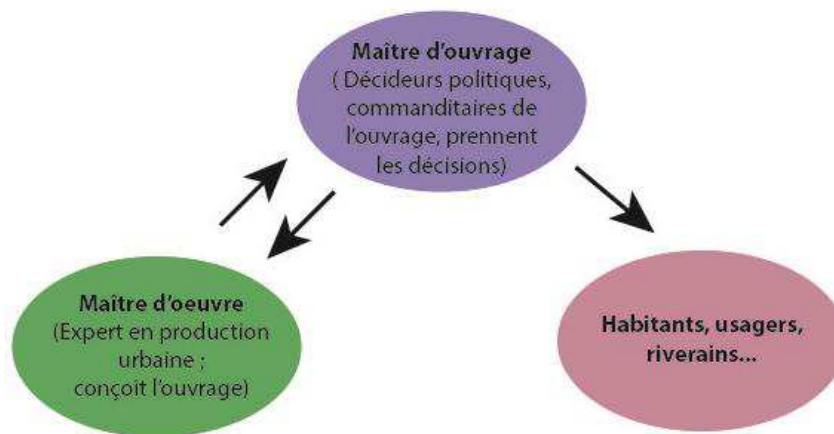


Figure 15. Les sphères de l'élaboration traditionnelle du projet urbain.

(Source : Mylène Bourcier)

Sortir de la dualité maître d'ouvrage - maître d'œuvre : une nouvelle conception de l'urbanisme

Ce système ne tardera pas à montrer ses limites : dès la fin du XIXème siècle, l'émergence de problématiques urbaines amène certains intellectuels à se questionner sur la place de l'habitant dans les processus d'aménagement. Ces derniers militent pour la prise en compte de l'avis des populations à travers la mise en place d'enquêtes préalables à tout projet.

⁷³ Zetlaoui-Léger, Jodelle ; Barbier, René ; Blondiaux, Loïc ; Chateauraynaud, Francis ; Fourniau, Jean-Michel ; Lefebvre Rémi ; Neveu, Catherine. « Urbanisme participatif ». *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. 2013. Disponible sur : <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

⁷⁴ Ibidem

L'un des plus connus, l'Écossais Patrick Geddes⁷⁵ est considéré comme le « père d'une conception participative de l'urbanisme⁷⁶ ». Ce dernier souhaitait la mise en œuvre de dispositifs dits de « coopération » entre pouvoirs politiques, ingénieurs et citoyens, ces derniers autorisés à critiquer et remettre en question les démarches mises en œuvre. Dans son ouvrage *Cities in Evolution*, il exprime : « Trop de personnes sont évidemment habituées à considérer l'urbanisation comme un art du compas et de la règle, un sujet qui doit être élaboré entre seulement les architectes et les urbanistes, et les conseils municipaux⁷⁷ ». Geddes par sa pensée, remet ainsi en question la place du « Sachant », qui détient le savoir, et reconnaît au citoyen des compétences d'expertise, et en fait à ce titre un acteur légitime. A ce propos, un dicton populaire précise que « c'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal ; même si le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier⁷⁸ ».

De nombreuses pensées ou études ont prôné au début du XX^e siècle, l'idée d'associer les habitants aux décisions prises pour leur cadre de vie, pour l'aménagement de leur ville, de leur quartier, et ont permis des expériences dans plusieurs pays du monde, à l'instar de la méthode de « l'Advocacy Planning » développée par Paul Davidoff⁷⁹. Cette nouvelle méthode consistait à élaborer « des démarches d'assistances professionnelles » au service des habitants afin d'élaborer des contre-projets alternatifs. Les professionnels se veulent alors « avocats » des habitants. Cette méthode amorcera plus tard celle du « Community Planning » des années 1990, qui repose sur la recherche d'un projet conciliant l'ensemble des avis des uns et des autres. Cette méthode s'inscrira dans une certaine « horizontalité », mettant à niveau élu – expert – habitant, et sera moins porteuse de l'idée d'opposition que celle de « l'Advocacy Planning ».

Associée à l'urbanisme participatif, la notion de « maître d'usage », considérée comme la troisième dimension de l'aménagement émergera à partir des années 2000.

⁷⁵ Biologiste mais aussi sociologue précurseur de son époque, Patrick Geddes (1854-1932) est connu pour avoir étudié dans de nombreux domaines tels que la géographie, l'urbanisme mais aussi l'écologie.

⁷⁶ Zetlaoui-Léger, Jodelle ; Barbier, René ; Blondiaux, Loïc ; Chateauraynaud, Francis ; Fourniau, Jean-Michel ; Lefebvre Rémi ; Neveu, Catherine. « Urbanisme participatif ». *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. 2013. Disponible sur : <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

⁷⁷ Claval, Paul. *Brève histoire de l'urbanisme*. Edition Pluriel, 2014. 315p.

⁷⁸ Nez, Héloïse ; Barbier, René ; Blondiaux, Loïc ; Chateauraynaud, Francis ; Fourniau, Jean-Michel ; Lefebvre Rémi ; Neveu, Catherine. « Savoir d'usage » *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. 2013. Disponible sur <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/dico/savoir-dusage>

⁷⁹ Avocat dans les années 1960 aux États-Unis.

Cette dernière centralise la figure de l'individu qui, par ses « usages » au sein de « l'espace qu'il pratique quotidiennement peut contribuer à l'élaboration du projet ». ⁸⁰ Cette réalité lui confère finalement une place privilégiée dans le système traditionnel connu. Longtemps ignoré des processus d'élaboration du projet urbain, l'habitant tente aujourd'hui de se faire une place en complétant de manière participative et dans un esprit démocratique, les deux autres entités. Bouleversant ainsi les codes, la notion de maîtrise d'usage place l'habitant, devenu acteur légitime, au centre du nouveau triptyque. Le dialogue initial évolue donc en un « trilogue », encore faut-il que ce dernier soit utile et efficace. Pour cela, il est nécessaire que cet échange tripartite se fasse le plus en amont possible et durant toute l'élaboration du projet, et non plus en phase finale uniquement via l'enquête publique, quand le projet est déjà ficelé.

Les trois sphères de l'élaboration partagée du projet urbain

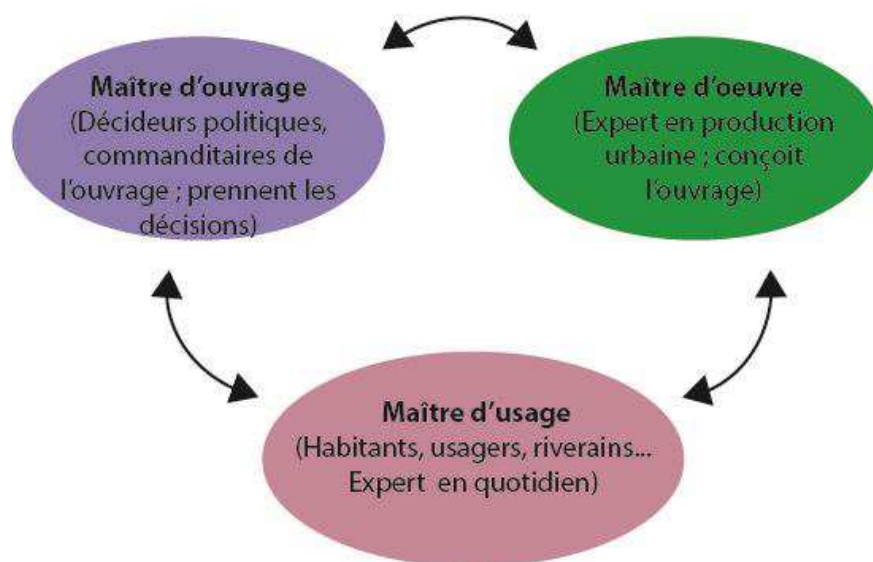


Figure 16. Les trois sphères de l'élaboration partagée du projet urbain.
(Source : Mylène Bourcier).

⁸⁰ Fixot, Anne-Marie. « Vers une nouvelle pratique de l'urbanisme. La maîtrise d'ouvrage ou l'art de vivre ensemble le quotidien ». *Revue du Mauss permanente*. 2014. Disponible sur : <http://www.journaldumauss.net/?Vers-une-nouvelle-pratique-de-l>

Certains auteurs comme Pierre Mahey invite à toutefois à se méfier de cette organisation « encore structurée sur une séparation des rôles⁸¹», risquant de « déresponsabiliser chaque acteur sur les missions des autres, ce qui est aberrant, bien sûr, et qui ne permet pas d'intégrer l'idée de commune, de communauté, l'idée que le projet public est vraiment le bien de tous et donc de la responsabilité de tous ». Il ajoute : « Je pense que cette règle de séparation des fonctions qui confirme chacun dans son rôle, les élus seuls maîtres à bord, les professionnels protégeant leur savoir dans le silence pour mieux contrôler a posteriori, les habitants seuls irresponsables, ne peut plus que bloquer le processus d'acculturation⁸²».

1.3 Focus sur la « maîtrise d'usage »

Développée il y'a quelques décennies, la notion de « maîtrise d'usage » donne alors à penser : Comment définir ce terme et la place qu'il détient aujourd'hui au milieu des deux autres maîtrises qui s'imposent depuis si longtemps ? Quel est l'intérêt de reconnaître son bienfondé ?

Anne-Marie Fixot⁸³ propose une définition de la maîtrise d'usage qui s'apparente selon elle à « la capacité reconnue aux habitants d'un territoire (immeuble, rue, quartier, ville, agglomération...) de participer à sa conception et son aménagement ; et le cadre institué dans lequel ils expriment alors leurs attentes et leurs désirs mais aussi leurs savoirs issus de la pratique ordinaire de ce territoire, tout en étant à l'écoute et en débat, notamment avec les experts et les élus⁸⁴ ». Qualifiée dans certains écrits comme un « domaine subtil qui échappe à la connaissance directe du maître d'ouvrage comme du maître d'œuvre⁸⁵ », la maîtrise d'usage, c'est plus simplement « là où la vie se passe⁸⁶ ».

Héloïse Nez⁸⁷ évoque quant à elle, les « savoirs d'usage » issus « d'une pratique répétée d'un environnement, qui donne aux citoyens une fine connaissance de ses usages et de son fonctionnement permanent. Le citoyen perçoit ainsi des dimensions que le technicien ne peut pas saisir⁸⁸ ».

⁸¹ Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels, 2005.126p.

⁸² Ibidem.

⁸³ Professeur à l'Université de Caen.

⁸⁴ Fixot, Anne-Marie. « Vers une nouvelle pratique de l'urbanisme. La maîtrise d'ouvrage ou l'art de vivre ensemble le quotidien ». *Revue du Mauss permanente*. 2014. Disponible sur :

<http://www.journaldumauss.net/?Vers-une-nouvelle-pratique-de-l>

⁸⁵ Nantes Habitat. « Guide de la maîtrise d'usage ». 2011. 69p. Disponible sur :

<http://www.paysdelaloire.comite21.org/docs/demarche/353/guide-maitrise-usage-nantes-habitat.pdf>

⁸⁶ Ibidem.

⁸⁷ Maître de conférences en sociologie, démographie. Université de Tours.

⁸⁸ Nez, Héloïse. « Premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative. La mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif ». 2009. 13p. Disponible sur :

<http://www.participation-et-democratie.fr/fr/system/files/03H%C3%A9lo%C3%AFse%20Nez.pdf>

Ces quelques définitions posent alors les premières bases d'une notion neuve et complexe à appréhender, qui mériterait d'être développée d'avantage. Premiers destinataires du projet, ce sont bien les habitants qui bénéficieront - ou subiront - les aménagements proposés par les élus et les experts en aménagement. Ainsi, pourquoi n'auraient-ils pas leur mot à dire puisque c'est eux-mêmes qui devront vivre, dans cet espace (ré)aménagé ? Comment les experts en urbanisme peuvent-ils décider arbitrairement à la place des individus ? Dans quelle mesure peut-on imposer à quelqu'un une manière de vivre ou d'habiter, sans se soucier des conséquences sur sa vie quotidienne et celle de la collectivité ?

Joëlle Zask estime à ce titre que « *personne ne peut estimer être le dépositaire d'un savoir certain non négociable et personne ne peut être considéré comme de purs et simples destinataires*⁸⁹ ». Aussi, les prises de positions divergent selon les regards et les intérêts. Il faut bien admettre que « *le souhaitable de l'un n'est pas forcément celui de l'autre* »⁹⁰. Le regard des experts reste primordial puisqu'ils détiennent le savoir et la technique, toutefois les habitants constituent eux aussi une source de savoir par leur pratique quotidienne du territoire. Ils sont « *expert en quotidien*⁹¹ ».

Le rôle d'une maîtrise d'usage est donc tout sauf un contrepouvoir. Les habitants ne s'intègrent pas à une démarche participative pour prendre des décisions, mais plutôt pour formuler leur envies et leurs attentes, faire part de leurs inquiétudes et de leurs mécontentements, mais aussi pour faire des propositions concrètes. Voici ce qu'on appelle plus communément « le vivre ensemble ». Ainsi, reconnaître la légitimité de la maîtrise d'usage, c'est comprendre tout l'intérêt de l'expérience quotidienne que les habitants entretiennent avec leur lieu de vie.

1.4 L'urbanisme participatif : quel intérêt ?

Outre le fait d'améliorer un projet d'urbanisme par les « savoirs d'usage » habitants, l'urbanisme participatif offre également de nombreux bénéfices qu'il convient d'identifier afin de comprendre tout l'intérêt qu'il représente aussi bien pour l'habitant mais aussi et surtout pour le maître d'ouvrage.

⁸⁹ Zask, Joëlle. Séminaire sur la Place de la République, 2015. Disponible sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=5cBOWl-xA-I>

⁹⁰ Fixot, Anne-Marie. « Vers une nouvelle pratique de l'urbanisme. La maîtrise d'ouvrage ou l'art de vivre ensemble le quotidien ». *Revue du Mauss permanente*. 2014. Disponible sur : <http://www.journaldumauss.net/?Vers-une-nouvelle-pratique-de-l>

⁹¹ Site de la Maîtrise d'Usage. Disponible sur http://www.maitrisedusage.eu/003_atelier_13.htm

De manière générale, l'urbanisme participatif offre un moyen de promouvoir des pratiques démocratiques permettant de « *redonner souffle à la citoyenneté*⁹² » aujourd'hui malmenée.

Ayant pris connaissance des transformations engendrées par le projet dès la phase d'étude, les habitants associés aux démarches participatives ont tendance à mieux accepter et à s'approprier le projet plus facilement. C'est donc un moyen pour le maître d'ouvrage initiateur du projet, de le rendre plus légitime, les décisions le concernant ayant été prises collectivement.

L'urbanisme participatif peut aussi dans certains cas contribuer à limiter « *la démesure, l'ubris*⁹³ » de certains maîtres d'ouvrage, désireux d'élaborer de grands projets qui n'apporteront pas forcément une amélioration de la qualité de vie pour les habitants. Enfin, la mise en place de démarches participatives peut également éviter au maître d'ouvrage certaines « *remises en question tardives et parfois très coûteuses du projet*⁹⁴ ».

Les démarches participatives peuvent sous un autre angle constituer une tentative de renouer la confiance entre instances politiques et habitants. Pour finir, nous ne saurions nier le fait que l'urbanisme participatif, basé sur des rencontres et des échanges, outre les conflits qu'il peut susciter, est également propice à la création de lien social⁹⁵.

Au regard de ces premiers éléments, Jodelle Zetlaoui-Léger invite alors les maîtres d'ouvrage à « *ne plus considérer les injonctions réglementaires à la "concertation" ou à la "participation" citoyenne seulement comme des "contraintes" à respecter, mais comme de formidables opportunités de mieux faire du projet*⁹⁶ ».

⁹² Bureau d'études URBICAND. Note méthodologique. 2016.

⁹³ Fixot, Anne-Marie. « Vers une nouvelle pratique de l'urbanisme. La maîtrise d'ouvrage ou l'art de vivre ensemble le quotidien ». *Revue du Mauss permanente*. 2014. Disponible sur : <http://www.journaldumauss.net/?Vers-une-nouvelle-pratique-de-l>

⁹⁴ ADEME ; Zetlaoui Léger, Jodelle. « La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les Cahiers méthodologiques de l'AEU2*. 2016. 184p. Disponible sur : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-et-amenagement-urbain-durables-8621.pdf>

⁹⁵ Grand Lyon. « Guide méthodologique : la concertation dans la conduite de projet ». 2007. 86p. Disponible sur : http://www.millenaire3.com/content/download/6834/127094/version/4/file/Guide_methodologique_concertation-2007.pdf

⁹⁶ ADEME ; Zetlaoui Léger, Jodelle. « La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les Cahiers méthodologiques de l'AEU2*. 2016. 184p. Disponible sur : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-et-amenagement-urbain-durables-8621.pdf>

1.5 Les différents degrés de l'urbanisme participatif

Avant de clôturer ce sous-chapitre, il est indispensable de présenter les composantes de « l'urbanisme participatif ». Ce dernier propose de fait, différents degrés d'implication des personnes concernées par le projet. Ces degrés s'échelonnent entre la « non-participation » et « la co-construction ». Sur le modèle de l'*Echelle de la Participation* de Sherry Arnstein, le schéma proposé ci-dessous permet de visualiser les principaux degrés de participation, à savoir :

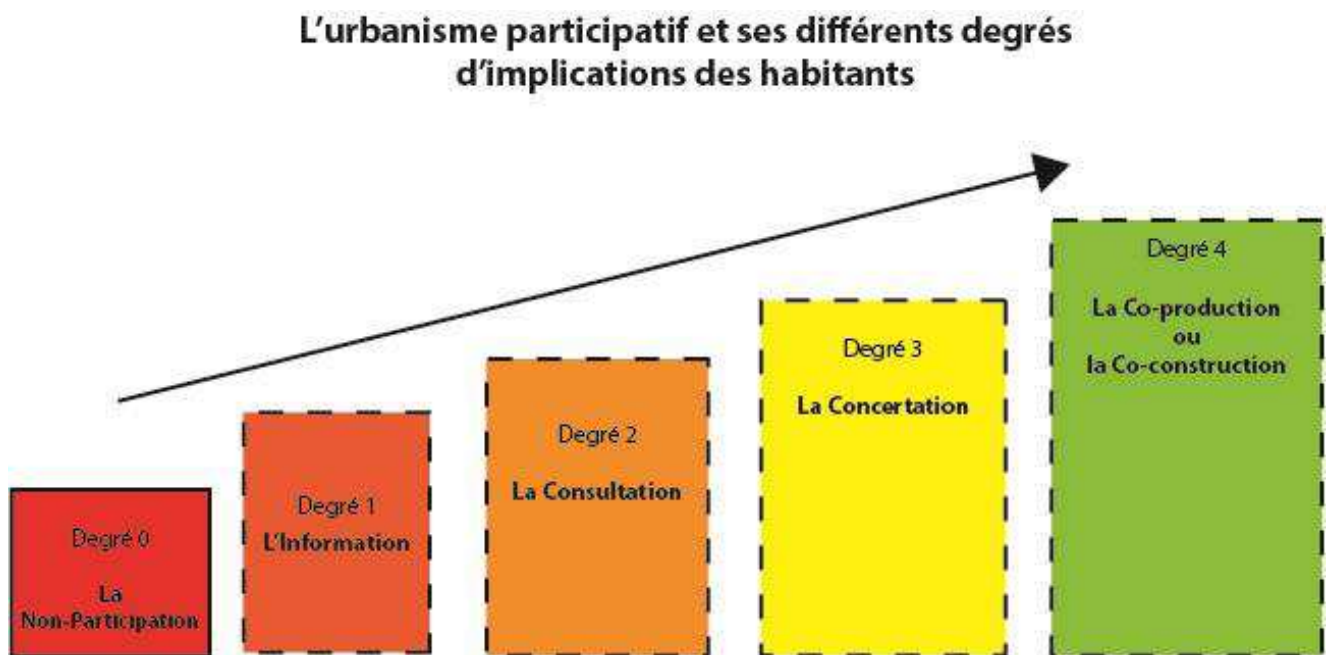


Figure 17. L'urbanisme participatif et ses différents degrés d'implication des habitants.

(Source : Mylène Bourcier, inspirée du CAUE du Loiret⁹⁷)

Degré 0 – La Non-Participation. Les individus concernés par le projet sont comme son nom l'indique, exclus de tout processus de participation. Ils ne disposent pas de la moindre information sur le projet, voire ne sont même pas informés de l'intention-même de la réalisation du projet. Aujourd'hui, ce degré n'existe quasiment plus, comme l'affirme Jean-Yves GUIHENEUF⁹⁸ : « *Aujourd'hui, on ne peut plus faire de l'urbanisme sans concerter les gens*⁹⁹ ». La participation du public est de fait, de plus en plus inhérente aux projets urbains.

⁹⁷ Schéma disponible sur : <http://www.caue60.com/wp-content/uploads/2016/06/concertation-atelier-URBA.pdf>

⁹⁸ Spécialiste des questions de concertation et formateur, membre de DialTter.

⁹⁹ Propos tenus lors d'une journée de formation portant sur « la concertation dans les projets d'urbanisme et d'architecture », organisée par le CAUE du Loiret à Orléans en novembre 2016.

Degrés 1 - L'Information. Elle se définit comme la transmission de renseignements par le maître d'ouvrage aux personnes concernées (récepteurs) par le projet. C'est un processus à sens unique. A noter que l'information est inhérente à l'ensemble des formes de participation.

Degrés 2 - La Consultation. Elle constitue une interaction entre le maître d'ouvrage et les personnes concernées par le projet. Ici, les participants peuvent avoir une influence sur la prise de décisions. Le maître d'ouvrage fait le choix d'écouter les avis et remarques des individus, sans toutefois garantir de les prendre en compte.

Degrés 3 - La Concertation. Notion polysémique et ambiguë, elle est rarement bien définie. La concertation est à ce jour considérée comme un processus itératif, dans le sens où elle constitue un véritable dialogue entre le maître d'ouvrage et les participants. Elle vise plus exactement le consensus ou le compromis, et oriente les décisions. Dans l'idéal, une démarche de concertation doit être mise en place en amont du projet.

Degrés 4 - La Co-production ou la Co-construction. Ce dernier degré de participation est le plus abouti qui existe aujourd'hui. Il diffère de la concertation puisqu'ici le maître d'ouvrage et la population agissent et construisent ensemble le projet et ne font plus que seulement décider. Cette forme reste malheureusement encore très peu développée en France.

Ces différents paliers de participation permettent là encore, de qualifier et de situer des démarches participatives mises en œuvre dans les projets d'urbanisme.

Aujourd'hui, il est donc rendu possible aux habitants de donner leur avis, voire même d'apporter des propositions concrètes sur un projet d'urbanisme. Le bienfondé de l'implication du public dans l'élaboration du projet urbain semble désormais reconnu et soutenu par le cadre législatif actuellement en place. De nombreuses démarches participatives sont aujourd'hui organisées lors de l'élaboration de projets urbains et nécessite l'implication du public qui n'est pas toujours aisément mobilisable.

2. Participation & (dé)mobilisation

Avant même de participer, les personnes concernées par le projet doivent faire l'effort de s'impliquer, de se mobiliser pour participer à la démarche participative, de faire le choix d'y participer. Cette mobilisation peut se faire d'elle-même, à l'initiative du public, lors de démarches couramment appelées ascendantes ou « bottom-up ». A l'inverse, il se peut que ce soit au maître d'ouvrage de faire en sorte de mobiliser la population, pratique qualifiée de « top-down ».

La mobilisation précède la participation et lui est vitale : sans elle, la démarche participative n'a pas de sens et ne peut être menée à bien. Notion centrale de ce mémoire, la mobilisation questionne, c'est pourquoi il est essentiel de cerner les grands aspects de cette notion.

2.1 La mobilisation, de quoi parle-t-on ?

La mobilisation, au sens large, est « l'action de rassembler et de dynamiser les énergies¹⁰⁰ ». Elle constitue le moteur de l'action, qui ne peut avoir lieu sans elle. C'est un processus dynamique dans le sens où elle va impulser l'action ; mais aussi évolutif puisqu'elle est amenée à être plus ou moins importante selon les temporalités. La mobilisation est dérivée du mot « mobile » qui suscite le mouvement, l'action. Elle se compose de deux entités qui lui sont essentielles¹⁰¹, à savoir :

- **Une force motrice**, constituée des membres d'une communauté qui réagissent et décident d'agir ensemble au nom d'un même objectif. Les individus vont alors pouvoir mettre en commun certaines de leurs expériences, connaissances et compétences et en bénéficier. Cette force motrice regroupe des personnes qui ont conscience qu'ensemble, elles peuvent peser sur les décisions ou les actions engagées par les décideurs politiques. En amont de la constitution de cette force motrice, il faut que chaque individu la constituant, ait conscience de son « pouvoir d'agir » couramment appelé « *Empowerment* ». Il est alors primordial que les individus intègrent l'idée qu'ensemble, leur expertise peut changer la donne en leur faveur. Se mobiliser, c'est avant tout « croire en son pouvoir d'agir ».

¹⁰⁰ Dictionnaire Larousse [en ligne]. Edition 2017. Disponible sur :

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mobilisation/51883>

¹⁰¹ Latendresse, Josée ; St-Pierre, Nathalie. « La mobilisation : le moteur de l'action ». 14p. Disponible sur :

<http://www.rqvs.qc.ca/documents/file/mobilisation-moteur-d-action.pdf>

- **Un mobile** qui constitue le motif, la cause de l'action. Le mobile représente la raison pour laquelle les personnes agissent. Il constitue l'élément qui motive l'individu à entrer dans le processus de mobilisation et incarne aussi l'intérêt, le défi, l'occasion d'agir. Cela peut représenter par exemple l'occasion d'améliorer sa qualité de vie ou l'occasion de contrer une menace identifiée. Les gens se mobilisent pour une cause qui leur est chère, qui les touchent, et qu'ils estiment avoir un impact sur leur vie. Il existe alors une corrélation entre l'intensité du mobile et l'implication des habitants : plus le mobile est fort, plus les individus se mobilisent.

Représentation schématique des composantes de la mobilisation

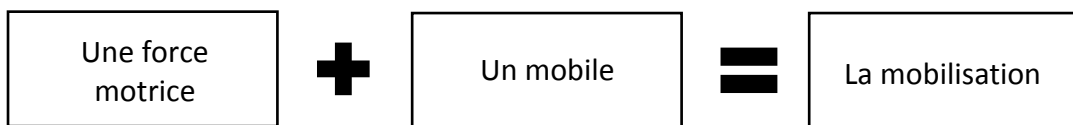


Figure 18. Représentation schématique des composantes de la mobilisation.
(Source : Mylène Bourcier)

2.2 Actions collectives : une mobilisation fragile aujourd'hui.

Contrairement aux fortes mobilisations citoyennes qui se sont opérées dans le passé en France, la mobilisation de la population dans les actions collectives n'est plus aussi importante aujourd'hui. De manière générale, le domaine de la politique fait partie des plus touchés par ce « désintéressement », cette « démobilisation » effective du citoyen. Il en va de même pour d'autres domaines comme la politique de la ville ou plus proche de nous, les questions relatives au cadre de vie et à l'urbanisme.

La littérature évoque parfois la notion « *d'essoufflement*¹⁰² » pour parler de certains dispositifs comme les conseils de quartier ou conseil de développement qui ont « *du mal à exister*¹⁰³ ». Ce constat s'inscrit dans la crise du système de démocratie représentative que nous traversons aujourd'hui.

¹⁰² Participation des habitants, concertation dans l'espace public... Au-delà des intentions affichées, quelles réalités sur nos territoires ? 2012. 48p. Disponible sur <http://www.ressources-territoires.com/documents/Confat/confat-5-participation.pdf>

¹⁰³ Ibidem.

Pierre Rosanvallon¹⁰⁴ évoque à ce sujet un certain « *désenchantement de la démocratie*¹⁰⁵ » associé à un repli des habitants sur eux-mêmes et à une montée de l'individualisme, contribuant à « *l'effritement des valeurs collectives*¹⁰⁶ ».

Considérée comme « *l'une des actions les plus complexes dans la conduite de concertation*¹⁰⁷ », la mobilisation habitante constitue le principal enjeu du maître d'ouvrage dans les démarches participatives dites « top down ». Ce dernier doit donc trouver le moyen de **créer les conditions de la mobilisation** habitante pour une participation satisfaisante et plus largement une démarche participative efficace.

Selon le Guide de la Concertation Locale, la difficulté à mobiliser le public serait dû à plusieurs contraintes : il s'avèrerait premièrement que la population n'ait pas toujours conscience de l'intérêt de la démarche participative soit parce qu'elle manque d'information à son sujet, ou parce qu'elle ne comprend pas l'impact que le futur projet urbain peut avoir sur elle. Il se peut également que les « non-mobilisés » manquent tout simplement d'intérêt pour le projet et la démarche participative associée, qu'ils ne considèrent pas suffisamment importants pour y consacrer de leur temps. Nous pouvons aussi penser que les habitants ne se mobilisent pas car ils jugent ne pas disposer des moyens matériels, intellectuels, et moraux suffisants, ou parce qu'ils estiment que d'autres participeront à leur place. Pour certains, le choix de ne pas participer à la démarche s'expliquerait aussi par d'autres priorités dans leur quotidien. Nombreux sont « les sans-voix », ces individus qui se retrouvent exclus des démarches participatives.

Après avoir abordé les grands éléments de cadrage autour de la Participation, la seconde partie de ce mémoire propose l'exemple concret d'une démarche participative à laquelle j'ai pu contribuer dans le cadre de mon apprentissage. Souhaitée par la ville d'Auxonne, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet de revitalisation de centre-bourg.

¹⁰⁴ Historien et sociologue français.

¹⁰⁵ Participation des habitants, concertation dans l'espace public... Au-delà des intentions affichées, quelles réalités sur nos territoires ? 2012. 48p. Disponible sur <http://www.ressources-territoires.com/documents/Confat/confat-5-participation.pdf>

¹⁰⁶ Ibidem.

¹⁰⁷ Rayssac, Gilles-Laurent ; De la Guéronnière, Christian. *Guide de la concertation locale, pour construire le vivre ensemble*. Edition Territorial, 2015. 122p.

DEUXIEME PARTIE

ALIMENTER LA THEORIE
PAR LA PRATIQUE



Chapitre 1 : un projet d'envergure à Auxonne

Ce chapitre s'attachera dans un premier temps à présenter l'ensemble des éléments de contexte relatifs au terrain d'étude. Un état des lieux présentera de manière succincte la ville d'Auxonne et son centre-bourg, et les menaces auxquelles elle se confronte aujourd'hui. Dans un second temps, le projet de revitalisation ainsi que sa mise en œuvre seront exposés. Cette contextualisation est indispensable pour cerner le cadre de réflexion dans lequel s'inscrit cette étude.

1. Auxonne, commune rurale de Côte-d'Or

1.1 Un contexte territorial particulier

Située à une trentaine de kilomètres de Dijon, et à quinzaine de kilomètres de Dole, la commune d'Auxonne bénéficie également de sa proximité avec la cité bisontine. Sa localisation en limite des départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, et du Jura, a fait d'elle, une ville frontière pendant des siècles. Auxonne s'étend aujourd'hui sur près de 4065 hectares et borde la Saône. Barrière protectrice, ce fleuve constitua historiquement avec la plaine agricole de filière légumière, des ressources indispensables au développement de la ville.

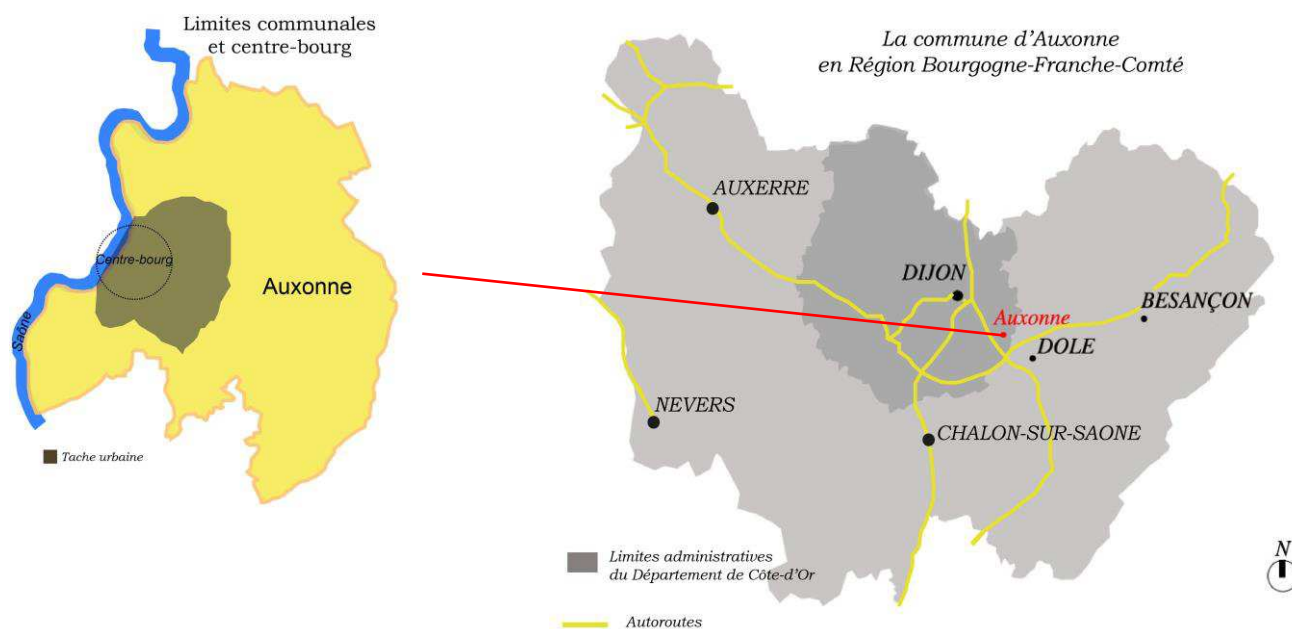


Figure 19. Localisation et présentation succincte de la commune d'Auxonne.
(Source : Mylène BOURCIER)

Considérée comme « pôle autonome », la ville d'Auxonne propose à ce jour un niveau de service plutôt élevé de par la présence sur son territoire d'un collège, de deux lycées, de six écoles primaires, d'une salle de cinéma, d'une bibliothèque, d'une piscine, de terrains sportifs et de trois salles de sport.

A cela s'ajoute une population plutôt nombreuse (7900 habitants) et un nombre d'emplois important (3319 emplois). Ces indicateurs montrent que la ville constitue un bassin de vie relativement indépendant, qui reste toutefois sous l'influence des aires Dijonnaise et Doloise. Au regard de son caractère rural, la ville propose une offre de logement intéressante ainsi qu'une accessibilité relativement satisfaisante de par plusieurs infrastructures de transports : une gare de péages située à une dizaine de kilomètres de la ville sur la commun de Soirans, la route départementale 905, seule route qui relie Dijon à Dole, une gare ferroviaire plutôt bien fréquentée¹, mais aussi un port fluvial touristique. De part leur proximité, ces infrastructures influent nécessairement sur le dynamisme de la ville et de son centre-bourg. S'agissant des migrations pendulaires, elles représentent environ 3700 actifs par jour qui sortent du territoire.



Figure 20. La gare d'Auxonne
(Photographie : Mylène Bourcier)



Figure 21. Le port d'Auxonne
(Photographie : Mylène Bourcier)

Ces différents atouts bénéficient à Auxonne, et en fait le bourg-centre de la nouvelle intercommunalité CAP Val-de-Saône, née au 1^{er} janvier 2017, de la fusion entre la Communauté de Commune Auxonne Val-de-Saône et la Communauté de Commune de Pontailleur-sur-Saône. Auxonne est à ce jour appréciée comme « *un véritable ancrage et levier pour la construction communautaire* ² ». A plus grande échelle, elle figure comme un « pôle de centralité » dans le SRAADDT de Bourgogne, et représente à l'échelle du SCoT³ Val de Saône-Vingeanne, actuellement en cours d'élaboration, « *le seul pôle primaire de l'armature territoriale du SCoT* ⁴ ». Ainsi à plusieurs niveaux d'échelles, le poids représenté par la ville Auxonne ne peut être sous-estimé.

¹ La gare enregistrait 4643 voyageurs/ans en 2006

² Cahier des Clauses Particulières. Etude globale de revitalisation du centre-bourg d'Auxonne. 2015. P4.

³ Schéma de Cohérence Territoriale. Définition disponible sur <http://www.logement.gouv.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot>

⁴ Comité technique du 5 décembre 2016 à Auxonne.

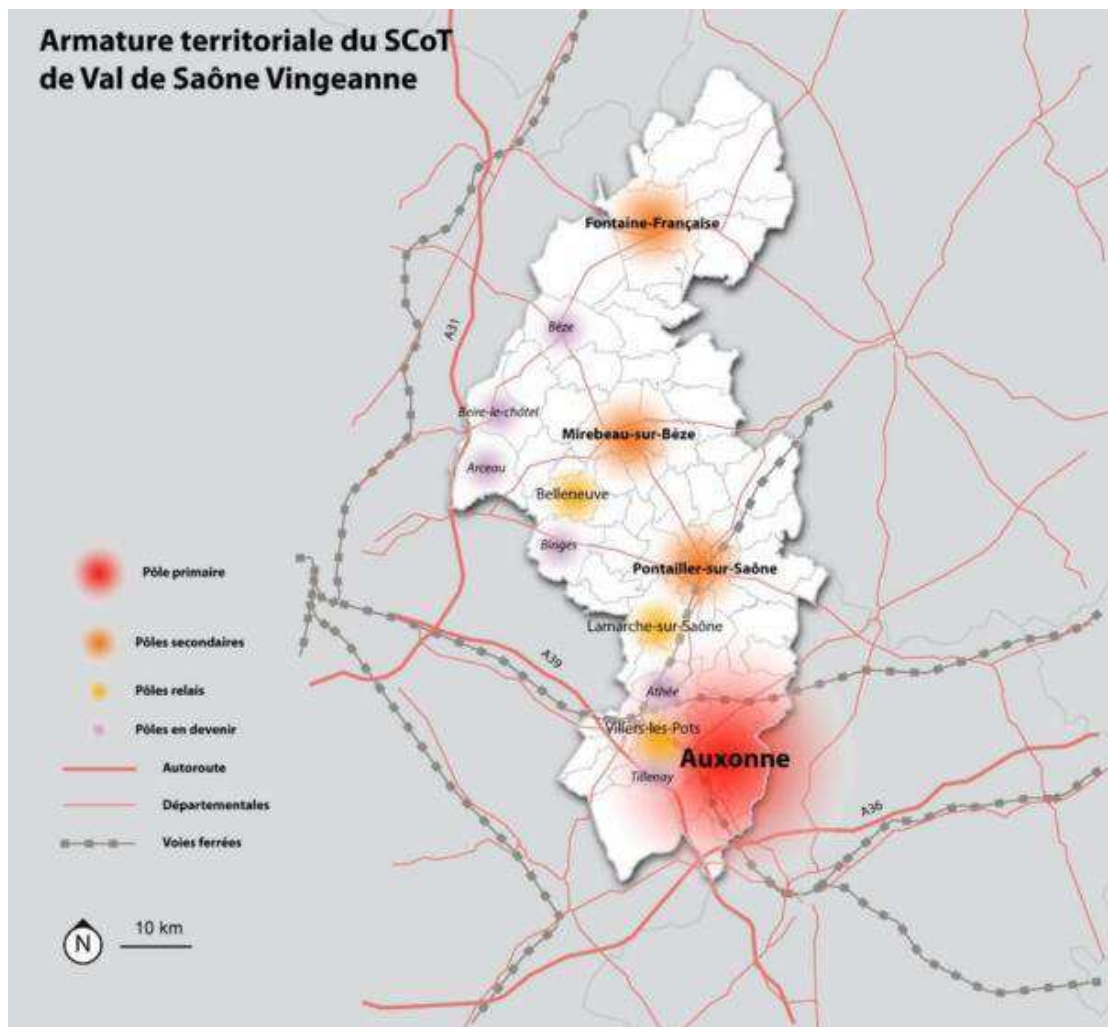


Figure 22. Auxonne, pôle primaire dans l'armature du SCOT Val de Saône Vingeanne.

(Source : PETR Val de Saône Vingeanne)

S'agissant de sa démographie, la ville connaît une évolution positive de longue date de sa population, stabilisée de fait par les apports militaires. Entre 2009 et 2014 elle a connu une augmentation sensible de sa population passant de 7859 habitants à 7933 habitants⁵. Les prévisions estiment que d'ici 2030, Auxonne devrait connaître une évolution de 26% à 30% du nombre de personnes âgées⁶. Cette prévision s'inscrit dans une tendance généralisée que l'on retrouve également à l'échelle nationale, et qui pose entre autre la question de l'accessibilité, du logement et du devenir des équipements scolaires.

⁵ Chiffres de l'INSEE disponibles sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2534314?geo=COM-21038&q=D%C3%A9mographie+commune>

⁶ Chiffres issus du diagnostic du bureau d'études URBICAND.

1.2 Focus sur le centre-bourg d'Auxonne

Dans cette étude, nous focaliserons notre attention sur le centre-bourg de la ville, portion de la commune concernée par le projet de revitalisation. Le centre-bourg historique d'Auxonne présente des caractéristiques particulières qui le rendent unique : caractérisé par un bâti dense et limité par d'anciens remparts, l'identité du centre-bourg d'Auxonne se manifeste d'abord par un patrimoine remarquable. De nombreux éléments le composent, comme l'Église Notre-Dame (1516), l'enceinte médiévale de 1229 renforcée par Vauban (1673), à qui nous devons aussi l'Arsenal. Le centre-bourg se compose aussi du château Louis XI (1479-1480), de la Porte Royale, de la Tour du Signe qui domine l'Église, de la Porte de Comté, ancienne porte d'entrée Est de la ville fortifiée, mais encore le bâtiment de la Mairie datant du XV^{ème} siècle. Ces éléments patrimoniaux sont aujourd'hui couverts par une ZPPAUP⁷, qui protège strictement le site.



Figure 23. La Mairie d'Auxonne, bâtiment du XV^{ème} siècle. (Photographie : Mylène Bourcier)



Figure 24. La Porte de Comté, ancienne porte d'entrée de la ville.

(Photographie : Mylène Bourcier)



Figure 25. Le château de Louis XI
(Photographie : Mylène Bourcier)



Figure 26. L'église Notre-Dame.
(Photographie : Mylène Bourcier)

⁷ « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ». Définition disponible sur : <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/zppaup.pdf>

La ville d'Auxonne est forte de son passé militaire, avec la caserne du 511^{ème} Régiment du Train, toujours active. La caserne accueille aujourd'hui 1150 militaires et fait de la ville un pôle d'emploi reconnu puisqu'elle assure à elle seule 50% des emplois de la ville.



Figure 27. Entrée principale de la caserne militaire.
(Photographie : Mylène Bourcier)

Le centre-bourg présente également une offre de commerces et de services de proximité relativement satisfaisante et diversifiée. Plus d'une cinquantaine de commerces sont présents dans le centre-bourg. Ces petits commerces viennent compléter l'offre commerciale que proposent plusieurs grandes surfaces en première couronne.



Figure 28. Epicierie Fabienne Moreau
(Photographie : Mylène Bourcier)



Figure 29. Salon de coiffure Marin
(Photographie : Mylène Bourcier)

S'agissant de l'aspect paysager du centre-bourg, une trame verte agrémente ponctuellement les lieux, avec des jardins et des alignements d'arbres ainsi qu'une liaison douce le long de la Saône souvent utilisée par les usagers.



Figure 30. Les bords de Saône
(Photographie : Mylène Bourcier)

1.3 Une ville et son centre-bourg menacés

Auxonne fait partie de ces villes, anciennes villes de garnison ou anciennes cités minières et industrielles, qui depuis quelques années souffrent d'une perte de dynamisme de leur centre-bourg. La vacance commerciale, mais aussi résidentielle, est l'un des aspects identifiés dans le centre-bourg d'Auxonne, signe d'une centralité qui ne polarise plus ses commerces, ses services, et son habitat, difficultés qui engendrent une perte de vitesse de son développement économique. Cette vacance peut être considérée comme l'un des tous premiers symptômes visibles d'un centre-bourg qui va mal.



Figure 31. La Maison Krieg à Auxonne
(Photographie : Mylène Bourcier)



Figure 32. Bâties dans l'artère principale d'Auxonne
(Photographie : URBANIS)

Le centre-bourg d'Auxonne rencontre également une décroissance démographique, une diminution des revenus moyens des ménages, mais aussi le développement du périurbain en habitat ou commerce, qui favorise à long terme la désertification de ce dernier. Nous payons aujourd'hui les conséquences d'un modèle de développement très extensif et consommateur d'espaces, associé aux premiers effets de la métropolisation. De fait, les écarts se creusent entre les grandes métropoles, qui constituent des foyers de population, de richesses, de production, de services publics, et ces petites villes telles Auxonne, qui jouent pourtant un rôle majeur dans le maillage du territoire.

Une autre difficulté commune aux centre-bourg en peine, est visible par un nombre excessif de grandes surfaces en périphérie. Dans le centre-bourg d'Auxonne, la diversité de l'offre commerciale contribue à un certain dynamisme, mais reste toutefois fragilisée par la présence de plusieurs zones commerciales en périphérie. En avril 2016, Georges SOREL, vice-président de la fédération française des associations de commerçants déclarait :

« Un centre commercial de 25 000 m² n'est pas une catastrophe dans une grande ville, mais dans une ville de moins de 10 000 habitants les conséquences sont autres : il va attirer tout le monde à l'extérieur. C'est de cette manière que les centres villes se meurent⁸ ».

⁸ « Centre-bourg et Centre-ville, créer les centralités de demain ». *Maires de France*, n°338. 2016.

L'ensemble des menaces qui pèsent sur le centre-bourg ont été identifiées par les bureaux d'études lors de la phase de diagnostic de l'étude :

- Un parc de logement et un bâti dégradé, inadapté, présentant parfois des situations d'insalubrité, ainsi qu'une vacance importante dans le centre ;
- Des espaces publics dégradés, qui n'attirent plus les usagers ;
- Un flux routier important propice aux problématiques de circulation et de stationnement ;
- Des parcours illisibles, des polarités déconnectées, et des voies douces inexistantes qui confortent l'utilisation de la voiture dans le centre-bourg ;
- Un commerce qui se distend du centre vers la périphérie;
- Une perte d'habitants, un vieillissement de la population et des ménages de petite taille.

Ces dysfonctionnements sont révélateurs « *d'un fort ralentissement de l'attractivité du centre-bourg* », qui n'est plus en mesure de résister à « *l'ancienneté de son habitat et à la fuite de ses commerces*⁹ ». Le constat des bureaux d'étude est sans appel : Auxonne constitue une « *ville multipolaire où le centre bourg ne dispose plus des mixités de fonction nécessaires à l'intensité urbaine*¹⁰ ». L'ensemble de ces situations de fragilité n'ont fait que conforter les élus d'Auxonne à revitaliser leur centre-bourg.

⁹ Ibidem.

¹⁰ Comité technique du 5 décembre 2016 à Auxonne.

2. Un projet de revitalisation du centre-bourg

2.1 Une opportunité de revitaliser le centre-bourg : un Appel à Manifestation d'Intérêt

Face à ces difficultés, et dans l'optique d'enrayer ce phénomène, Auxonne a choisi de répondre à un « Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg¹¹ », initié par l'Etat en 2014. Ce processus expérimental proposé aux communes de moins de 10 000 habitants, a pour principal objectif de redynamiser les centres-bourg en difficulté touchés par la vacance commerciale et résidentielle, mais vise également à améliorer le cadre de vie des habitants¹². L'idée est bien de tester une nouvelle façon d'agir sur ce type de territoire. Ce programme se traduit sur le terrain par la mise en place d'une stratégie globale de redynamisation des centres. Ainsi, l'Etat a apporté un soutien financier à ces communes, en subventionnant la majeure partie des opérations mais aussi par exemple, les postes de chargé de mission revitalisation centre-bourg.

Cette prise de conscience tardive de l'Etat s'inscrit dans un paradoxe : d'un côté, l'Etat mise grandement sur la politique de développement des métropoles, et de l'autre, souhaite soutenir ces villes intermédiaires qui jouent un rôle prépondérant sur le territoire.



Figure 33. Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs ». (Source : Site national du programme de revitalisation des centres-bourgs)

¹¹ Souvent utilisé sous l'abréviation « d'A.M.I ».

¹² Site de l'Etat et du programme de revitalisation des centres-bourg. Disponible sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/revitalisons-nos-centres-bourgs-r86.html>

Parmi les 300 dossiers de candidature à l'échelle nationale, seules 54 communes ont été identifiées comme lauréates après identification des dossiers de candidature par les préfets. Auxonne ne sera pas retenue parmi celles-ci. Elle figurera toutefois parmi les lauréates d'un « second appel » à manifestation d'intérêt. Ce second appel fut l'occasion rêvée pour de nombreuses villes dont la première candidature avait été rejetée, de porter leur projet de revitalisation.

En Bourgogne-Franche-Comté, seules quatre villes ont été retenues lors du premier appel national, à savoir : la ville d'Avallon dans l'Yonne, Salins-Les-Bains dans le Jura, Tournus en Saône-et-Loire et Montbard en Côte-d'Or. Auxonne ne figure pas sur la présente carte, mais a bénéficié de l'aide de la Préfecture de Côte-d'Or pour la mise en place de son projet de revitalisation.

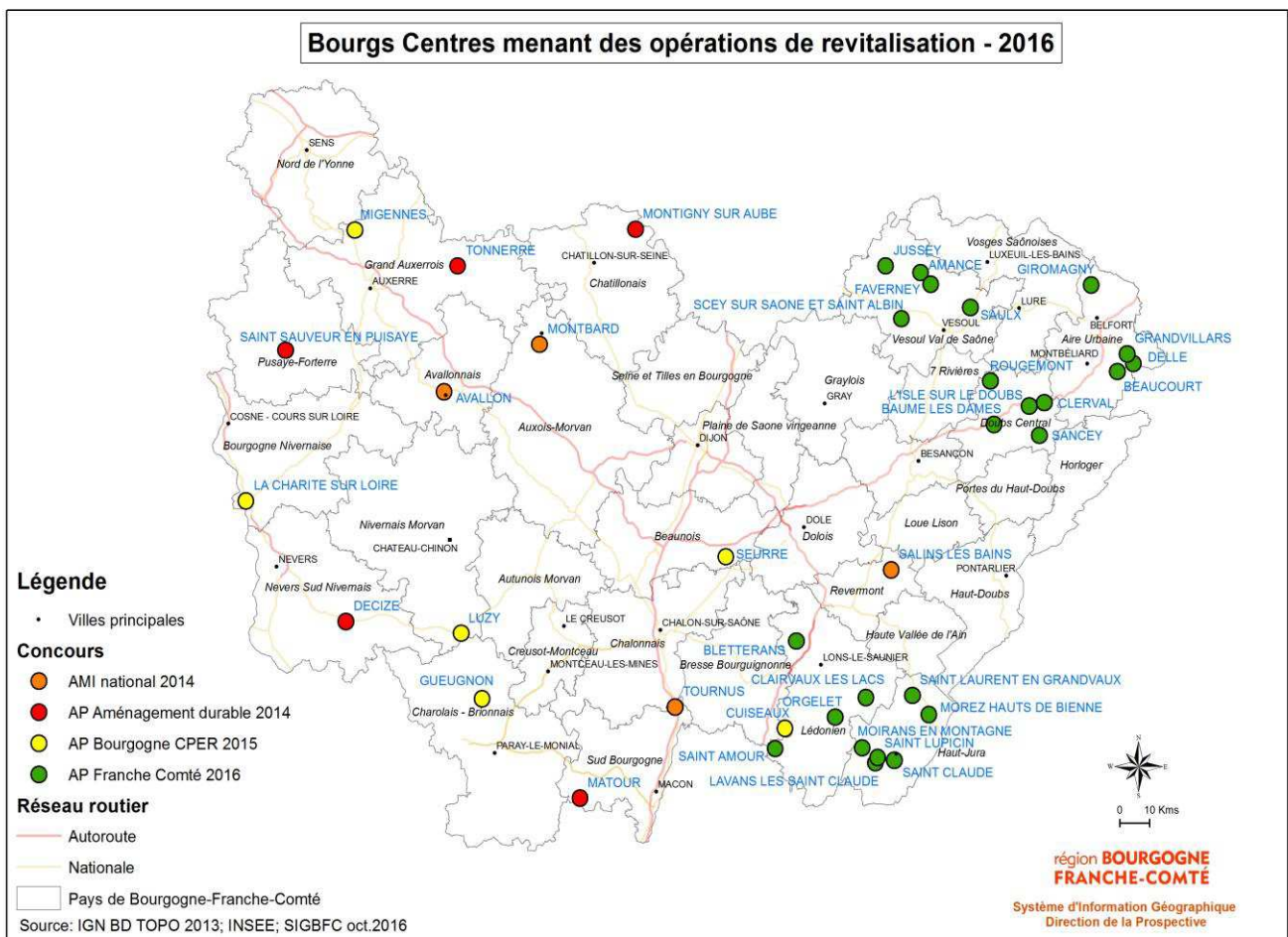


Figure 34. Bourgs Centres menant des opérations de revitalisation en 2016.
(Source : Ville d'Auxonne)

A titre de comparaison, j'ai choisi de contacter plusieurs de ces villes comme Montbard, Salins-les-Bains, Tournus ou encore Seurre, concernant notamment des questions relatives à la mise en place de démarche participative au sein même de leur projet respectifs.

Il s'est avéré que Montbard et Salins-Les-Bains, villes retenues lors de l'appel national, ont rencontré de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre d'une participation habitante : déterminées par l'Etat, les démarches de revitalisation et leurs procédures associées, sont très limitées dans le temps, ayant pour effet de restreindre au maximum les possibilités de mise place d'une concertation. A Seurre, la démarche participative est plutôt satisfaisante, génère une bonne mobilisation habitante et contribue activement à l'élaboration de la revitalisation. A Tournus, le problème est tout autre : la concertation est inexistante, et ne figure pas dans les projets de la municipalité. Un contentieux autour de la création d'une grande surface en périphérie¹³ est à l'origine d'une ambiance très conflictuelle entre le Maire porteur du projet, et la population qui constate le déclin progressif des commerces de son centre-bourg. « *Pour parler concertation, vous n'avez pas frappé à la bonne porte*¹⁴ » m'a-t-on répondu avec ironie.

2.2 Deux études concomitantes pour la revitalisation du centre-bourg

Le projet de revitalisation à Auxonne présente une structure particulière puisqu'il se compose de deux études concomitantes :

- **Une première étude urbaine**, réalisée par le bureau d'étude dijonnais URBICAND, chargé de réaliser un schéma directeur d'aménagement global du centre-bourg, et plus largement, d'assurer le développement de la commune à moyen long terme.
- **Une seconde, concentrée sur l'habitat** et la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), élaborée par le cabinet d'étude URBANIS. Cette étude permettra selon le Cahier des Clauses Particulières¹⁵ de « *mettre en place des modalités d'intervention pour lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et la perte d'autonomie de l'habitat*¹⁶ ».

¹³ Projet d'un futur supermarché Leclerc de 27 000 m². Source : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire/tournus/tournus-projet-implantation-zone-commerciale-est-lance-conteste-1139397.html>

¹⁴ Propos d'Aurélien Mathurin, chargé de mission revitalisation centre-bourg à Tournus (71).

¹⁵ Document regroupant les clauses administratives et techniques spécifiques à un marché. Source : <http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/Cahier-des-clauses-particulières.htm>

¹⁶ Cahier des Clauses Particulières, étude globale de revitalisation du centre-bourg d'Auxonne. 2015. P8.

Lors de la phase d'étude, la plupart des comités techniques¹⁷ a traité à la fois du volet urbain et du volet habitat. Ceci a permis aux deux études d'être menées conjointement. Cette mesure s'inscrit dans la recherche d'une plus grande cohérence dans la mise en place des programmes d'actions. Le projet de revitalisation tel qu'il a été défini, devra répondre à quatre grands enjeux identifiés par les bureaux d'études, à savoir :

- Assurer la mise en valeur et l'identité patrimoniale et paysagère pour améliorer le cadre de vie du centre-bourg et dynamiser l'économie touristique ;
- Pérenniser la mixité des fonctions à l'intérieur du centre-bourg et le commerce de proximité qui font d'Auxonne un pôle de centralité attractif par rapport aux communes rurales périphériques ;
- Adapter la place de la voiture pour régénérer de l'attractivité, de la qualité, de la convivialité sur les espaces publics et rues du centre-bourg ;
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter à la demande des ménages et permettre le développement d'une offre de qualité dans le centre-bourg.

L'intérêt de ce projet est bien de « *définir un projet global de revitalisation permettant d'enrayer la déqualification du centre-bourg, tant en matière urbaine, d'habitat, de peuplement, de commerces que d'activités économiques* ¹⁸ ». Engagée en septembre 2016, la phase d'étude doit s'étendre sur une année. Dans le meilleur des cas, les premières opérations débiteront dès 2018, pour se terminer à l'horizon 2025. De fait, ce projet de revitalisation constitue un processus de long terme, comme l'a rappelé un chef de projet aux élus : « *L'urbanisme vous ne le fait pas pour vous, mais pour les générations à venir* ¹⁹ ».

2.3 Une démarche participative pour le projet

Au regard de l'ampleur du projet, des financements requis et des subventions apportées par les différents financeurs, la ville d'Auxonne a souhaité être accompagnée dans sa réflexion pour l'élaboration de son projet. Pour cela, une concertation à deux échelles a été mise en œuvre :

¹⁷ **Le comité de suivi technique** (COTECH) associe différents référents techniques dont la composition est définie par le maître d'ouvrage. Il se réunit au fur et à mesure de l'avancée du projet. Les orientations proposées à cette occasion, sont ensuite validées par **un comité de pilotage** (COPI) qui fixe les principales orientations et veille au bon avancement de l'étude.

¹⁸ Cahier des Clauses Particulières. Etude globale de revitalisation du centre-bourg d'Auxonne. 2015. P7.

¹⁹ Propos tenus lors d'une réunion en marchant le 27 avril 2017.

- D'une part **une concertation entre « experts »** entre techniciens, financeurs et autres partenaires associés ;
- D'autre part, **une concertation habitante**, entre habitants, usagers, riverains.

Bien que différentes, ces deux concertations ont permis l'élaboration partagée du projet de revitalisation.

- **Une concertation « entre experts »**

Cette concertation en interne ne fait pas l'objet de ce mémoire. Il convient toutefois de préciser son existence puisqu'elle constitue l'un des aspects participatifs du projet. Cette concertation restreinte rassemble de fait, l'ensemble **des partenaires financiers** parmi lesquels, la commune d'Auxonne, le Conseil Départemental de Côte-d'Or dans le cadre de sa politique d'aide à la production et à la réhabilitation du parc de logements, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire pour un développement équilibré et cohérent entre zones urbaines et rurales, mais aussi la Préfecture de Côte d'Or.

Les partenaires non financiers sont également associés à cette concertation par la présence de divers professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture et du logement. Nous citerons parmi eux, l'ANAH et la Direction Départementale de Côte-d'Or dans le cadre de leur politique en faveur de l'habitat privé et d'aménagement du territoire, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans sa participation à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, la DRAC au titre de son action pour la sauvegarde du patrimoine, le Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Val-de-Saône Vingeanne et la Communauté de Communes CAP Val de Saône, dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire, le CAUE de Côte d'Or dans ses missions de conseil et de sensibilisation, des représentants des Chambres Consulaires (commerce et industrie, métiers et artisanat, agriculture), des Architectes des Bâtiments de France, mais aussi d'autres acteurs qualifiés comme la DREAL ou la DIRECCTE, en fonction des thématiques abordées.

Cette concertation se manifeste sous la forme de comité techniques et de groupe de travail thématiques, durant lesquels pour les deux volets de l'étude (urbain et habitat), un certain nombre d'éléments relatifs au projet sont débattus.

Ces temps de réflexion et d'échanges sont l'occasion de soumettre aux bureaux d'études des réalités de terrain, de remettre en question certaines propositions, de faire émerger des points de vigilance et

de consensus, l'intérêt étant d'apporter des conseils à la collectivité, pour que son projet soit le plus aboutit possible. Le poids que représente cette concertation est considérable dans le sens où la conception du projet, bénéficie de la vision des experts en aménagement, urbanisme ou architecture, en mesure d'apporter au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage, leurs regards techniques sur le projet.

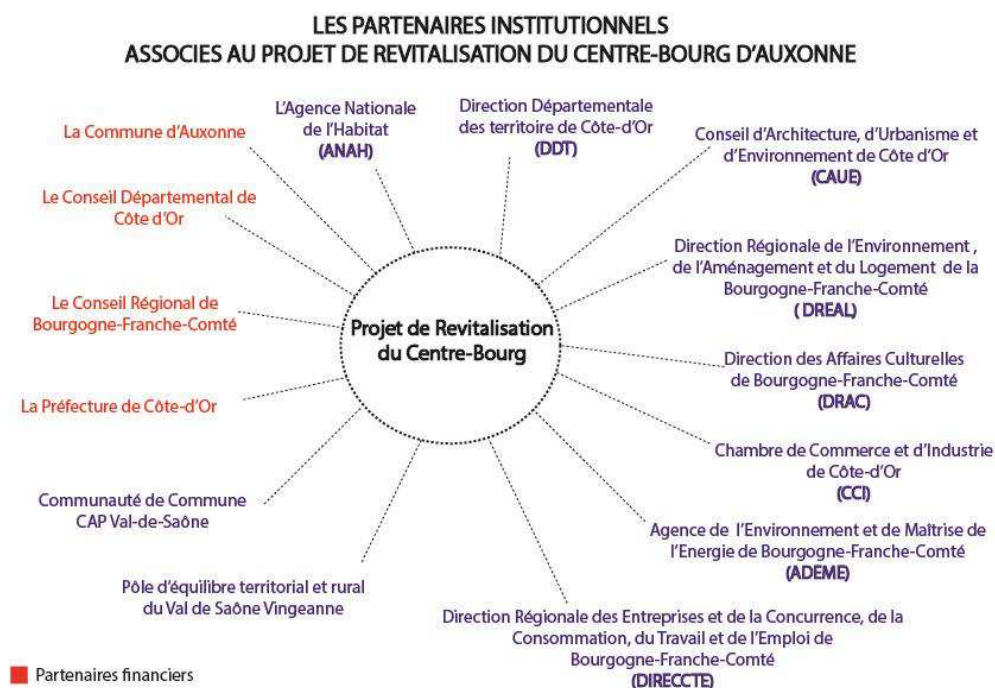


Figure 35. Partenaires institutionnels associés au projet
(Source : Mylène Bourcier)

Un périmètre d'étude (re)tracé

A titre d'exemple, cette concertation entre experts a contribué à l'évolution du périmètre de projet défini au préalable par les bureaux d'études, la Ville d'Auxonne et les partenaires associés. Ce dernier ne se cantonne pas seulement au centre-bourg historique d'Auxonne, mais intègre également sa proche périphérie. L'élargissement progressif du périmètre d'étude s'explique par l'existence de nombreuses connexions entre le centre et les équipements présents (gare, collège et gymnases) en périphérie, qu'il convient de prendre en considération pour concevoir un projet urbain aboutit.

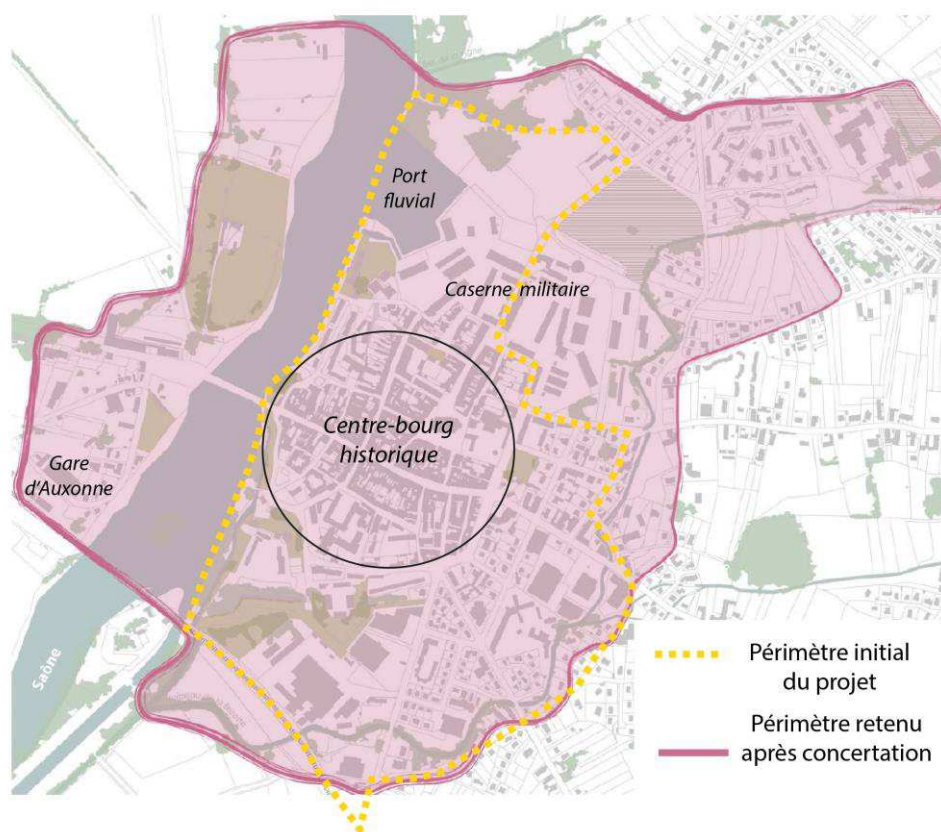


Figure 36. Périmètre de projet avant et après la concertation entre experts.
 (Source : URBICAND, modifiée par Mylène BOURCIER)

La seconde typologie de concertation, s'attache plutôt à la recherche d'un regard habitant, maîtrisant mieux que quiconque les pratiques et les usages du centre-bourg.

- **Une concertation habitante**

La Ville d'Auxonne a souhaité associer ses habitants à la réflexion autour du projet. Constituant notre objet d'étude, cette démarche participative n'est autre qu'une concertation dite « facultative », ne faisant l'objet d'aucune réglementation particulière.

Nathalie ROUSSEL, adjointe à l'urbanisme et au développement économique de la ville, a très tôt porté ce projet : *« La concertation n'était pas obligé à la base. Dès l'appel à projet, j'ai souhaité la mise en place d'une démarche participative avec les habitants dans le dossier. Construire le projet sans eux, ça rime à quoi ? Ce n'est pas aux cabinets d'études de prendre toutes les décisions pour le projet, c'est pourquoi il est intéressant d'avoir un regard extérieur.²⁰ »*.

²⁰ Propos recueillis lors d'un entretien du 7 février 2017.

Sans qu'elle y soit contrainte, la ville Auxonne a donc elle-même fait le choix d'intégrer sa population à la réflexion du projet. Cette initiative est la preuve d'une certaine sensibilité des élus, qui reconnaissent de fait, les compétences d'usages de ses habitants. Elle ajoute à ce sujet : **« Le fait de ne pas avoir été lauréat au premier appel national, nous permis de porter une réflexion plus profonde, de mûrir notre projet et de proposer une vraie démarche de concertation pour que les gens adhèrent le plus possible »**. Contrairement à d'autres villes, Auxonne n'a donc pas été contrainte dans le temps pour élaborer sa concertation habitante. Ce détail un atout considérable dans le sens où la mise en place d'une démarche participative nécessite une réflexion longue.

Pour le bureau d'études URBICAND, ce dispositif de participation est indispensable : il *« remet l'individu, l'utilisateur, et le citoyen au cœur de l'élaboration des réponses/solutions pour retrouver le sens du collectif et de la collectivité, pour retisser les solidarités et rompre avec le sentiment d'incapacité à être les architectes du développement de chaque bourg-centre²¹ »*. Il permet aussi à la maîtrise d'ouvrage *« d'oser le « faire autrement », de changer de regard sur leur contexte pour trouver de nouveaux champs d'innovation, pour repositionner les systèmes de construction de valeur »*. Pour finir, la démarche participative habitante s'attache également à afficher *« la vitalité des territoires pour redonner du souffle à la citoyenneté, pour révéler un sentiment d'appartenance et « refaire cité » dans une société marquée par l'hyper mobilité des personnes des biens et des services »*.

Pour le bureau d'étude URBANIS, la concertation tient un rôle important, mais reste toutefois plus difficile à mettre en œuvre dans le domaine de l'habitat. Pour Clément SEGUIN, chef de projet, les difficultés à concerter sur la thématique de l'habitat reposent essentiellement sur la barrière du « privé ». De fait, l'habitat relève de l'intimité des gens, aspect sensible qui constitue la plupart du temps un frein à la mise en place d'une concertation efficace. A cela s'ajouterait le fait que les procédures relevant du domaine de l'habitat, sont aujourd'hui complexes, cadrées, et donc peu propices à une concertation avec les habitants : **« On ne peut pas dire aux gens que leur situation personnelle évoluera, tant que ce n'est pas acté par les élus »** a précisé Clément.

Qui plus est, certaines actions classiques de concertation comme les balades urbaines souvent utilisées, restent impossible à mettre en œuvre, du fait du caractère privé des logements. Ce manque de concertation sur le volet habitat est toutefois compensé par la concertation menée sur le volet urbain. Clément SEGUIN a également rappelé le caractère récent de la concertation dans son domaine professionnel, et ses méthodes qui *« restent encore à améliorer »*.

²¹ Propos issus de la Méthodologie du bureau d'études URBICAND.

Wilfried LE GOFF, membre de l'opposition, m'a également fait part de son avis sur cette initiative : *« Une démarche participative, ça ne peut que être positif, la municipalité a fait un bon choix je pense. En plus, les élus ont tout fait pour créer un lieu spécialement dédié à l'expression des habitants et des usagers du centre-bourg. La Maison du Projet constitue la vitrine du projet de revitalisation ».*

D'autres avis habitants ont également été recueillis au cours de cette étude : *« Personnellement je suis satisfait qu'ils aient pensé à nous, car nous avons des choses à dire sur ce centre-bourg, c'est là où nous vivons tous les jours ! Faut vivre avec son temps, maintenant les élus ne peuvent plus décider qu'entre eux, mais avec toute la population ».*

Afin de mesurer la volonté d'engagement de la ville dans cette démarche participative, j'ai réutilisé le schéma présentant les différents degrés d'implication des habitants. Son utilisation permet dans cette seconde partie de situer la démarche participative entreprise à Auxonne en fonction des différents niveaux de participation.

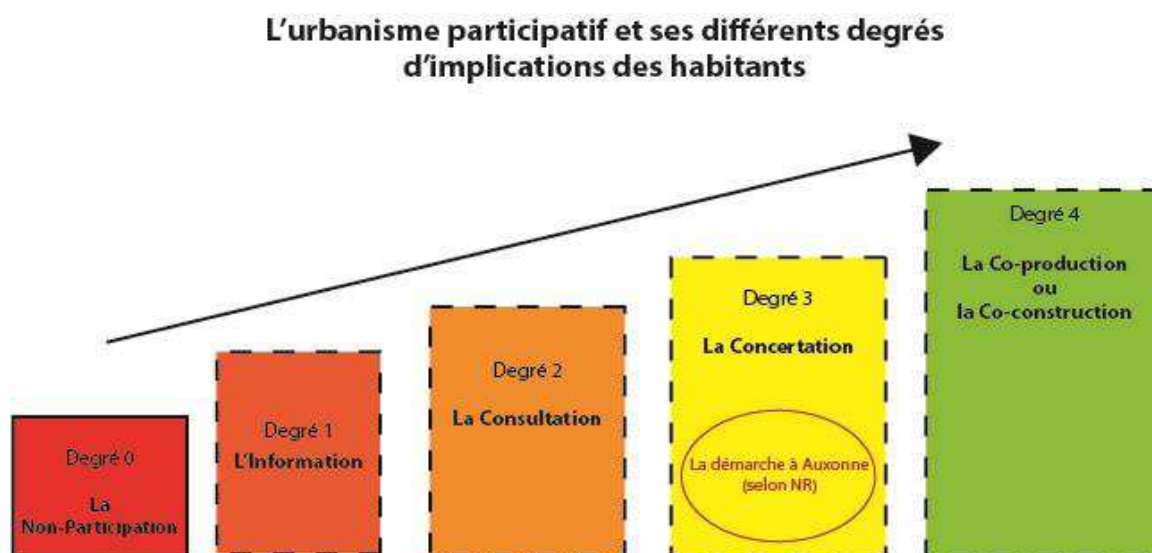


Figure 37. Démarche participative à Auxonne : dépasser la simple consultation
(Source : Mylène Bourcier)

Lors d'un entretien, Nathalie Roussel m'a fait part de son ambition de dépasser le stade de la consultation. Ainsi, la parole habitante devrait être véritablement prise en compte : *« [...] C'est bien mon attention, après il faut voir ce qui va en ressortir [...], si c'est du grand n'importe quoi, du genre « faire un aquarium géant dans la grande rue », ça risque d'être compliqué. Il y'a des choses qui seront prises en compte, il y'en a d'autre qui seront tellement hurluberlues qu'on ne pourra pas les prendre en compte. Mais c'est bien, ça permet aussi de rêver, d'imaginer des choses qui peut-être aujourd'hui nous semblent irréalistes, mais qui dans dix ans ou vingt ans, le seront. C'est pour cette raison qu'il faut se donner un temps de la réflexion autour de la démarche ».*

Bien que la volonté d'intégrer les savoirs habitants soit présente, nous percevons toutefois dans le discours de l'élue une crainte de devoir faire face à des propositions habitantes parfois « *hurluberlues* », qui peut-être perçut comme un certain manque de confiance en eux. Ce point prouve encore une fois qu'en France, la concertation n'en est qu'à ses débuts.

Il faut toutefois avouer que la prise en compte des remarques habitantes ne constitue pas toujours un exercice facile pour les élus. La plupart des revendications habitantes est souvent d'ordre personnel et freine leur prise en compte dans le projet urbain. Les habitants doivent à ce titre avoir conscience que c'est bien l'intérêt général qui prime sur les intérêts personnels. S'agissant du stade ultime de la « co-construction » avec les habitants, il reste infranchissable selon l'adjointe à l'urbanisme : « *Nous n'irons pas jusque-là je pense* ».

Dans la pratique en France, la plupart des démarches participatives habitantes engagées dans les projets urbains s'apparentent le plus souvent à de simples consultations, au sein desquelles les remarques et avis habitants exprimés sont écoutés, mais non pris en considération par le maître d'ouvrage. Le cas d'Auxonne devrait s'apparenter à une « vraie concertation » habitante.

Il convient maintenant de décortiquer en détail la démarche participative d'Auxonne et ses différentes actions de participation mises en œuvre afin de mobiliser la population en vue de sa participation.

Chapitre 2 : une démarche participative active

Ce chapitre s'attachera dans un premier temps à présenter l'organisation de la démarche participative habitante, en présentant dans le détail ses acteurs, et la place du CAUE. Une seconde partie portera sur les différentes actions organisées pour mobiliser la population. Des fiches « projet », sur le modèle de fiches « actions » viendront agrémenter mes propos.

1. Organisation de la démarche

1.1 Système d'acteurs

La démarche participative menée à Auxonne, s'apparente à un petit système dans lequel plusieurs acteurs entretiennent des relations : la stratégie de concertation mise en place dans le cadre de la démarche s'établit conjointement entre la municipalité, les deux bureaux d'études et le CAUE, prestataire extérieur venu en renfort.

Acteurs impliqués dans la démarche participative et leurs relations

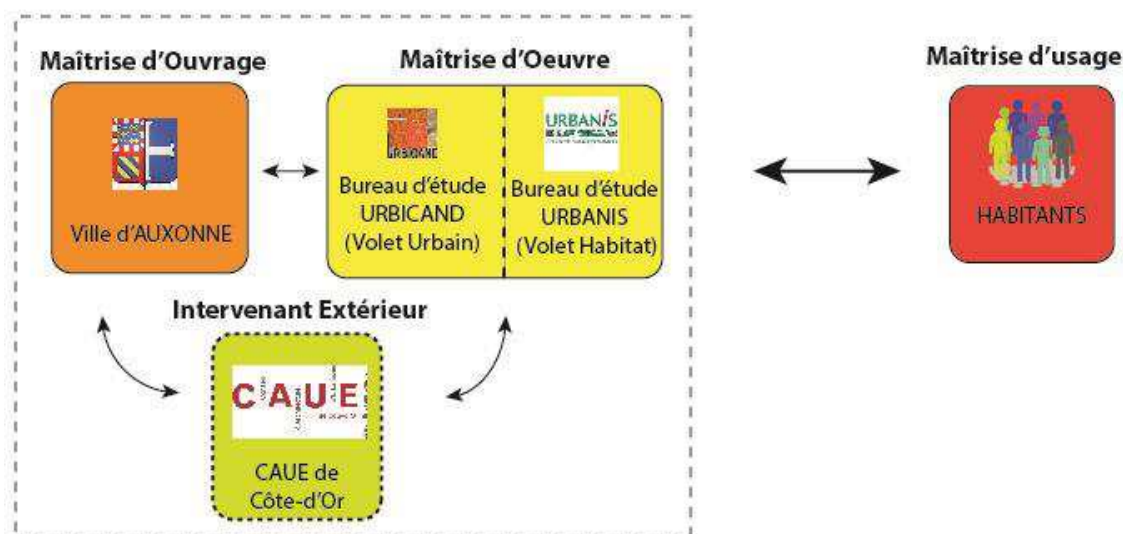


Figure 38. Acteurs impliqués dans la démarche participative et leurs relations.
(Source : Mylène Bourcier)

Au sein de la démarche, nous pouvons identifier deux typologies d'actions mises en place, à savoir :

- **Des actions de concertation** à proprement parler, au cours desquelles les savoirs d'usages habitants sont recueillis pour alimenter la réflexion urbanistique des bureaux d'études. Ces actions sont organisées conjointement entre la ville, les bureaux d'études et le CAUE ;
- **Des actions d'animation** organisées de manière plus ponctuelle, à l'initiative de la ville et du CAUE, dans le but de dynamiser la vie de son centre-bourg et d'impulser une nouvelle dynamique de mobilisation. Il s'agit là d'une autre manière de « revitaliser » les lieux.

Ce modèle ainsi que son organisation, restent critiquables dans le sens où le triptyque « Ville d'Auxonne », « Bureaux d'études » et « CAUE » organise seul, l'intégralité des actions de participation. Les habitants quant à eux, sont uniquement identifiés comme « destinataires » de ces actions. Ces derniers ne bénéficient donc pas d'un droit de regard sur l'organisation, bien que leurs avis sur les propositions d'actions pourraient contribuer à améliorer l'efficacité de la démarche. Là se trouvent les limites du stade de la « concertation », et les prémisses de la « co-construction ».

1.2 Un intervenant extérieur : le CAUE de Côte-d'Or

Le CAUE de Côte-d'Or a été associé au projet de revitalisation à la fois au sein de la concertation « interne » rassemblant l'ensemble des techniciens et financeurs du projet, mais aussi dans la réflexion et la mise en œuvre de la démarche participative habitante. Ainsi, le CAUE a tenu ce double rôle, conseillant à la fois le maître d'ouvrage sur la conception du projet, et en lui venant en appui dans la démarche participative.

J'ai noté la difficulté de la chargée de mission à accorder du temps au volet concertation, au regard des nombreuses autres tâches qu'elle a à réaliser, comme la coordination entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage, l'organisation des comités techniques et des groupes de travail, mais encore un travail de terrain fréquent. Mon rôle a donc consisté à lui venir en appui dans la réflexion et la mise en œuvre de la démarche. Ensemble, nous avons mené une réflexion commune sur la démarche participative en ayant toujours à l'esprit la question de « comment mobiliser la population ? », « quels types d'actions mettre en place pour générer une bonne participation ? ». Suite à cette réflexion et après validation de nos propositions d'actions auprès des élus, nous les avons mises en œuvre.

Marion Coiseur, chargée de projet revitalisation centre-bourg de la commune de Luzy dans la Nièvre, m'a rappelé l'importance de travailler en binôme dans une démarche participative. Selon ses dires, « mener une concertation habitante, c'est épuisant, il faut sans cesse se renouveler pour trouver de nouveaux moyens de mobiliser, d'où l'importance d'être deux ».

En tenant son rôle de conseil, d'animation et de sensibilisation, le CAUE a constitué au sein même de cette démarche un acteur légitime : son appui a permis une concertation plus forte en proposant un plus grand nombre d'action. Une pluralité d'actions a été proposée pour mener à bien cette démarche, c'est pourquoi il convient maintenant de les présenter en précisant pour chacune d'elles, la personne l'ayant initiée.

2. Une diversité d'actions participatives

Le schéma présenté à la page suivante propose **une rétrospective de l'ensemble des évènements de participation** mis en œuvre depuis le début de l'étude. Elaborée au regard des différentes phases de l'étude et des temps forts qu'ont constitué les comités techniques et les comités de pilotage, cette rétrospective permet d'avoir une lecture globale de l'ensemble des actions organisées.

Durant la première phase de l'étude, les actions organisées ont surtout consisté à recueillir des éléments de diagnostic, par le biais d'enquêtes, d'une balade urbaine mais aussi d'ateliers participatifs. Ces derniers n'ayant pas suffisamment mobilisé, nous avons cherché durant la seconde phase, à « mobiliser autrement ». Deux principales actions d'animation ont porté cette ambition : une chasse aux trésors dans le centre-bourg et un concours de photographie. Le caractère ludique et accessible de ces évènements a suscité l'envie et l'intérêt de la population de se mobiliser. Bien que ces actions n'aient pas véritablement contribué à la conception du projet, elles ont toutefois participé à la vie du centre-bourg et ont permis l'émergence ponctuelle d'une certaine dynamique.

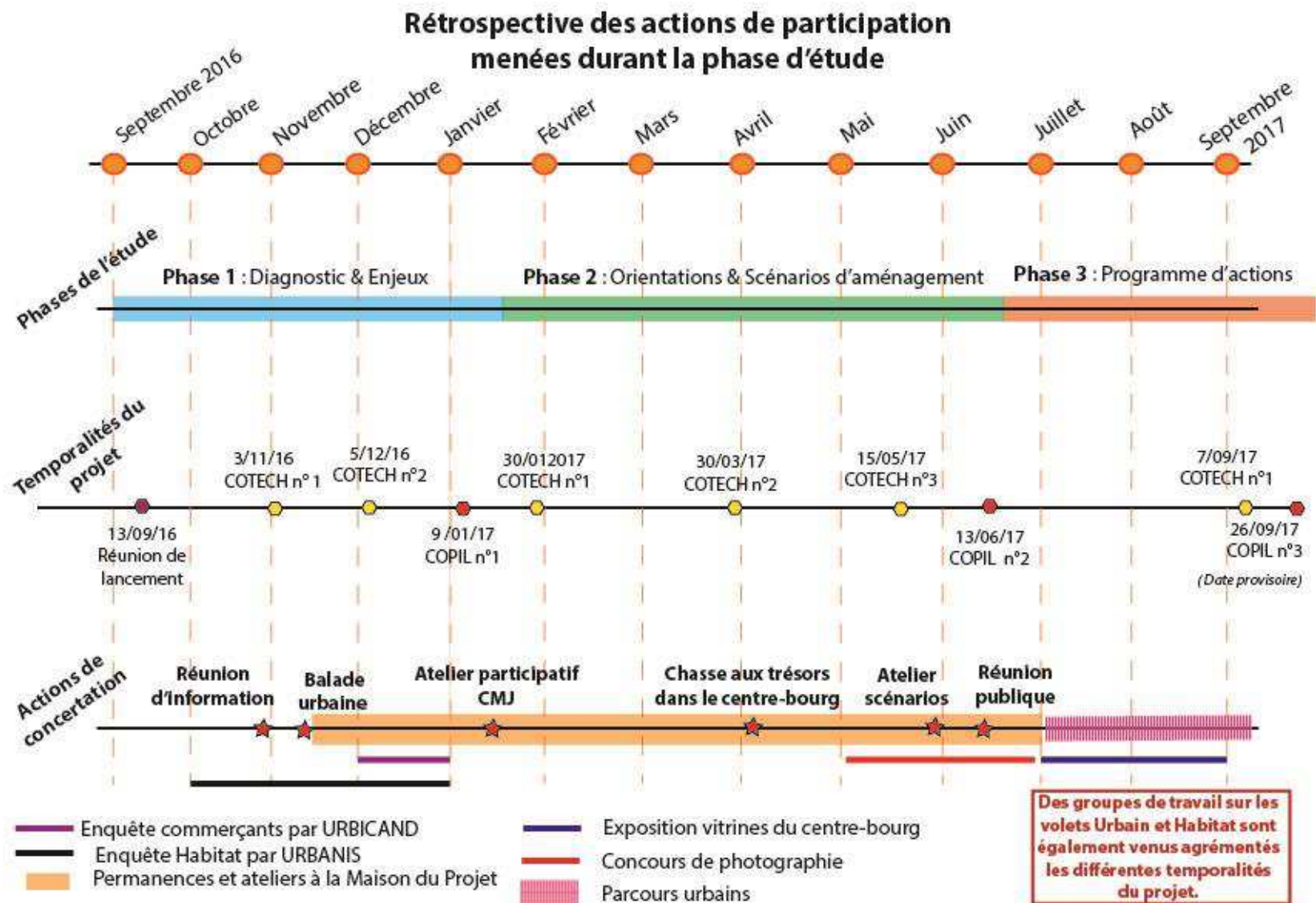


Figure 39. Rétrospective des actions de participation menées durant la phase d'étude
(Source : Mylène Bourcier)

2.1 Propositions du maître d'œuvre

Comme l'avait préalablement souhaité la ville, certaines de ces actions ont été proposées par le maître d'œuvre. Premièrement, le bureau d'études URBANIS, en charge du volet habitat, a suggéré la réalisation d'une enquête de terrain via des questionnaires²² papiers, afin de sonder deux types de profils : d'une part, les occupants des logements (propriétaires ou locataires) du centre-bourg, et d'autre part les propriétaires bailleurs et des propriétaires de logements vacants.

Le contenu de l'enquête à destinations des habitants concerne essentiellement des questions relatives à l'occupation des logements, aux besoins généraux en matière d'amélioration dans chaque cellule, mais aussi aux besoins de financement. L'enquête auprès des bailleurs, a pour objectif d'apprécier leur stratégie patrimoniale et d'évaluer leur volontariat et leurs besoins de travaux sur leur parc locatif et logements vacants. Cette technique d'enquête a permis à URBANIS d'obtenir des résultats intéressants.

Outre cette enquête, et quelques entretiens individuels qui en ont découlé, aucune action en matière d'habitat n'a été proposée. Les difficultés à concerter les habitants sur les questions d'habitat ont engendré le peu d'action mise en place sur ce volet. La concertation s'est plutôt faite en « interne » avec les techniciens et partenaires du projet, lors de groupes de travail par exemple.



Figure 40. Groupe de travail Habitat du 27 avril 2017.
(Photographies : Mylène Bourcier)

Chargé du volet urbain de l'étude, le bureau d'études URBICAND a également mené une enquête auprès des commerçants de la ville, afin d'apprécier le fonctionnement général de chaque commerces, mais aussi la satisfaction des commerçants sur leur environnement commercial. A cela s'ajoute la mise en place de quatre ateliers permanents accessibles à la « Maison du Projet », lieu de concertation présenté plus tard dans cet écrit. De natures différentes, ces ateliers présentent différents moyens d'expression adaptés aux attentes de chacun :

²² Exemple du questionnaire disponible en annexes.

- **L'atelier n°1 : « Décrivez-nous Auxonne en un mot »**

Cet exercice constitue un atelier dans lequel une expression écrite est attendue. Quatre cahiers sont disposés sur la table et chacun d'entre eux possède sur leur couverture une question à laquelle doit répondre le participant en utilisant uniquement des mots et en argumentant un minimum sa réponse.

1. « Comment aimeriez-vous voir Auxonne dans l'avenir ? » ;
2. « Selon vous, quel est le principal point fort et d'attractivité de la ville ? » ;
3. « Selon vous qu'est-ce qui fait l'attractivité de la ville ? » ;
4. « Pour vous quel est le principal point faible d'Auxonne ? ».

- **L'atelier n°2 : « Auxonne vue par ses habitants »**

Il s'agit ici de matérialiser sur un cadastre les différents problèmes, mais aussi pistes d'amélioration et solutions décelées par les habitants. Pour se faire, ces derniers doivent identifier la nature de leur problème en fonction de rubriques associées à une

couleur (« Mobilités » en bleu, « Espaces publics » en orange, « Bâtiment et Habitat » en rouge ou encore « Parc et Nature » en vert), pour ensuite positionner une gommette à l'endroit qui leur paraît problématique. Cet atelier est celui qui a rencontré le plus de succès, puisqu'il a permis aux participants d'énoncer et de localiser directement leurs problèmes



Figure 41. L'atelier n°2 de la Maison du Projet
(Photographie : Mylène Bourcier)

- **L'atelier n°3 : « Notez votre cadre de vie »**

Atelier plus classique, ce dernier permet aux participants d'attribuer une note globale à leur ville par le biais d'un QCM. Cet atelier a moins été sollicité que les autres. Le fait que les questions posées constituent des questions larges et impersonnelles, a peut-être constitué un frein à la participation pour cet atelier.

- **L'atelier n°4 : « Auxonne devant l'objectif »**

Il s'agit ici d'un atelier photos. Les participants doivent trier des photographies de certains lieux de la ville en fonction de l'attrait qu'ils portent pour ceux-ci. Deux catégories se distinguent : « *ce qui est beau dans notre ville* » et « *ce qui est moins beau dans notre ville* ». Cet exercice permet d'identifier les lieux appréciés par les usagers à conserver dans le projet, en opposition aux lieux jugés « déplaisants », qu'il s'agirait plutôt d'améliorer.

2.2 Propositions du maître d'ouvrage

Hormis les actions de participation proposées par les bureaux d'études, la collectivité a elle aussi prit certaines initiatives, à savoir :

La création de la « Maison du Projet »

Au mois de novembre 2016, Auxonne a vu la création de la « Maison du Projet » situé dans l'artère commerciale de la ville. La commune a souhaité sortir du cadre classique de la concertation en proposant un lieu d'écoute et d'information indépendant.

Cette notion d'indépendance est intéressante, dans le sens où la Maison du Projet n'est pas un lieu « physiquement » associé à la Mairie. Son caractère moins institutionnel effraie moins la population²³. Cet aspect a constitué l'une des motivations premières de la collectivité dans la création ce lieu. Ce dispositif complet d'information et de participation est ouvert à tous : habitant, usager, et toute autre personne se sentant concernée par le projet et souhaitant se renseigner, faire des réclamations ou faire des propositions constructives, peuvent s'y rendre. Trois permanences hebdomadaires sont tenues :

- Les lundis de 16h à 18h ;
- Les mercredis de 14h à 16h ;
- Les vendredis de 10h à 12h.

La Maison du Projet propose donc les quatre ateliers suggérés par URBICAND et présentés en amont. Un registre dans lequel les participants peuvent soumettre leurs remarques est également à disposition. La Maison du Projet sera ouverte durant toute la durée de l'étude, mais également durant la phase de travaux. En véritable outil d'animation de proximité, elle semble adaptée pour toucher les usagers du centre-bourg, en permettant un échange personnalisé. La plupart du temps, les individus s'y rendent pour se rassurer sur les conséquences du projet. Qui plus est, la Maison du Projet a plusieurs fois constitué un lieu d'expositions temporaires comme celle du SCoT Val de Saône-Vingeanne, et accueillera également dans sa vitrine, des clichés issus du concours de photographie détaillé plus tard dans cet écrit.

²³ Propos tenus par Nathalie Roussel lors de l'entretien du 7 février 2017.



Figure 42. La Maison du Projet au 22 rue Thiers.
(Photographie : Mylène Bourcier)

« La première chose à faire, c'était de trouver un local pour pouvoir accueillir les gens, qu'ils puissent être à l'aise. Pousser la porte d'une boutique c'est moins intimidant que pousser la porte de la Mairie, ce n'est pas un lieu institutionnel. Parfois les gens n'aiment pas rencontrer les élus, ils ont plus de retenue. En plus, ça redonne un peu de vie au quartier ».

Nathalie Roussel, adjointe à l'urbanisme et au développement économique de la ville d'Auxonne

D'autres évènements mobilisateurs

Afin de faire « vivre » la démarche, plusieurs autres évènements ont été mis en place à l'initiative de la ville. Lors de la **première phase du projet**, relative à l'élaboration du diagnostic, plusieurs évènements ont été mis en place en plus des ateliers permanents à la Maison du Projet :

>**Une réunion d'information** organisée à la fin du mois d'octobre 2016 auprès des commerçants, public auquel la ville a porté une attention toute particulière. Ce premier temps de concertation fut l'occasion pour les commerçants présents d'exprimer leur positionnement quant au futur projet de revitalisation, et a permis de faire émerger certaines problématiques liées aux stationnements, mais aussi à l'état et la propreté des trottoirs du centre-bourg.

>Une **balade urbaine** au mois de novembre 2016. Cette visite sur site a permis aux participants d'exprimer leurs remarques à différents points d'intérêt du centre-bourg, comme le château, le parking de la Mairie, la Places d'Armes, mais aussi plusieurs rues importantes dans le maillage du centre-bourg. De nombreuses remarques habitantes ont émergé de cette sortie et concernaient principalement la propreté des trottoirs, la qualité des espaces publics, des problématiques liées à la sécurité piétonne, à la circulation automobile ou encore à la question du stationnement dans le centre-bourg.



Figure 43. Affiche créée à l'occasion de la balade urbaine
(Source : ville d'Auxonne)

>Un **atelier participatif** au mois de janvier 2017, à destination des enfants du Conseil Municipal des Jeunes d'Auxonne (CMJ). Considérés comme « trop jeune » ou n'ayant pas le recul nécessaire, les enfants se retrouvent souvent exclus du cercle des prises de décisions. Toutefois, j'ai pu constater que ces derniers sont en mesure d'apporter des éléments relativement intéressants par leur pratique qui diffère de celle des adultes. C'est dans cette optique que la ville a souhaité associer le jeune public à la démarche participative et notamment le CMJ. Durant ce temps de concertation, les enfants ont pu exprimer leur ressenti sur l'ambiance générale, la propreté des espaces publics, les nuisances et l'insécurité souvent présentes dans les espaces publics qu'ils investissent. Ils ont également fait part du manque d'espaces dédiés aux activités de loisirs.

A mon arrivée en janvier 2017, ces trois évènements participatifs ainsi que les ateliers permanents à la Maison du Projet avaient d'ores-et-déjà été mis en œuvre. Face à la faible mobilisation de la population aux ateliers de la Maison du Projet, nous avons choisi de mettre en place des évènements d'animation, afin de tester une autre manière de mobiliser la population. Durant **la seconde phase du projet**, relative aux orientations et scénarios d'aménagement, quatre principales actions de participation ont été organisées parmi lesquelles :

>Une **chasse aux trésors** dans le centre-ville, organisée dans la matinée du dimanche 9 avril 2017. Sur le principe d'un « mini parcours urbain », les participants devaient suivre un itinéraire dans le centre-bourg au cours duquel différents points d'intérêt patrimoniaux avaient été définis.



Figure 44. Participants de la Chasses aux trésors
(Photographie : Mylène Bourcier)

Afin de découvrir chaque lieu d'intérêt, les participants avaient pour mission de répondre correctement à des questions relatives à l'élément patrimonial en question. Parallèlement à cet évènement, les plus petits (niveau maternelle) ont également pu contribuer à leur manière à cet évènement, par le biais d'une chasse aux œufs de Pâques, organisée dans un jardin de la ville. De nombreux retours positifs sur cette action ont été adressés à la Ville d'Auxonne et aux enfants du CMJ, qui ont fait preuve d'une bonne implication dans l'organisation de l'évènement. De plus, la grande satisfaction des participants était tangible le jour J. Le succès de cette première édition assure la reconduction de l'évènement l'année prochaine.

>Un **concours de photographie**, lancé au mois de mai pour la première fois à Auxonne. Le principe de cette animation est de proposer un concours dans lequel les participants doivent photographier la ville d'Auxonne sous différents angles. Deux thèmes ont été proposés, à savoir : **l'eau et les espaces naturels d'Auxonne ; le patrimoine visible et invisible d'Auxonne**. Les clichés des participants seront par la suite exposés dans les vitrines vacantes et commerciales du centre-bourg. Durant les mois de juillet et août 2017, cette exposition constituera un parcours dans le centre-ville et attisera peut-être la curiosité des passants.



Figure 45. Affiche du concours de photographie
(Source : Ville d'Auxonne)

Habitants, promeneurs mais aussi touristes pourront alors admirer les clichés, et s'ils le souhaitent, voter pour celui qu'ils préfèrent. Dans le cadre du concours, un « vote du public » sera mis en place par le biais de bulletins de votes et d'urnes installés dans les commerces, incitant le participant à y entrer pour voter. Suite à l'exposition, un dépouillement des urnes permettra de connaître les lauréats du « vote du public ». S'ajoute à cela un second vote, émis cette fois-ci par un jury, composé de divers membres de la ville comme le Maire, les photographes travaillant d'Auxonne, des adjoints, un membre du CMJ, un militaire, un commerçant, les présidents des offices de la culture et des sports. Représentatif de la population, ce jury devra désigner les lauréats du concours. Ainsi, les deux votes permettront de départager les vainqueurs qui se verront attribuer des prix. Les résultats de cet évènement n'étaient pas encore connus lors de la rédaction de cet écrit.

>Un atelier public de concertation à la Maison du Projet, le mardi 30 mai 2017 entre 17 et 21h. Ce temps de concertation fut l'occasion de soumettre à la population les différentes propositions d'aménagements retenues durant le comité technique du 15 mai 2017. Inspiré d'une expérience réalisée à Luzy²⁴ mais aussi à Seurre, nous avons fait le choix de proposer cet atelier sous forme d'une exposition. Une dizaine de planche A0 a permis de retracer le contexte et les enjeux de la revitalisation, les grandes lignes du diagnostic, mais aussi les propositions d'aménagements issues de la réflexion du bureau d'étude URBICAND. Les remarques, avis et autres propositions habitantes ont été recueillis par le biais de fiches de couleurs à disposition des participants. Ces fiches respectaient le code couleur suivant :

- Fiche de couleur verte : « *Je suis d'accord avec ça car...* » ;
- Fiche de couleur rouge : « *Je ne suis pas d'accord avec ça car...* » ;
- Fiche de couleur bleue : « *Je fais une nouvelle proposition...* ».

²⁴ Galerie d'exposition à Luzy. Luzy Village du Futur, 2016. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=NwgUqngUjpA>



Figure 46. Affiche de l'atelier de présentation des scénarios (Source : Ville d'Auxonne)

Plusieurs remarques ont été recueillies à l'occasion de cette soirée. Certaines propositions du bureau d'étude URBICAND, comme le changement du sens de circulation de l'artère commerçante n'a pas convaincu la plupart des participants. En revanche, d'autres suggestions comme l'aménagement d'un jardin derrière le bâtiment de la mairie, ont été approuvées. Aussi, les participants ont fait des propositions constructives comme l'installation de restaurants terrasses sur la place d'Armes, afin d'y ramener un peu de vie. Ce temps de concertation a également permis de « rassurer » certains participants, notamment les commerçants, pour qui la phase des travaux est source d'angoisses.

>Une **réunion publique**, afin de clôturer la seconde phase de l'étude, et proposer un retour de l'atelier public du 30 mai, la ville souhaite organiser une réunion publique « classique » le 20 juin 2017. Ce temps d'échange sera l'occasion de présenter à la population les propositions retenues lors du dernier comité technique pour le projet de revitalisation du centre-bourg.

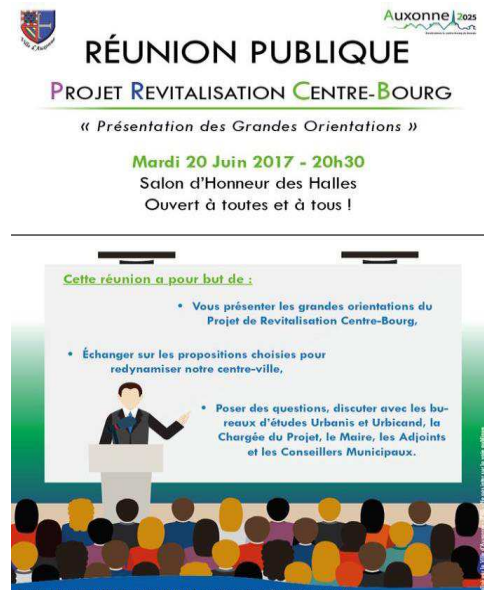


Figure 47. Affiche de la réunion publique
(Source : Ville d'Auxonne)

2.3 Actions participatives : réflexion sur leur mise en place

La mise en place de l'ensemble de ces actions n'a pas été choisie au hasard. Chaque action a été pensée dans le but de **mobiliser au mieux la population**, afin qu'elle puisse participer parfois même indirectement, au projet de revitalisation. Il est donc indispensable de présenter la structure de chacune de ces actions afin d'analyser la portée de leur mise en œuvre. Pour ce faire, des « fiches projet » sur le modèle de « fiches actions » souvent utilisées dans la pratique, viendront caractériser chaque évènement en détaillant leurs apports mais aussi leurs limites, en précisant l'ensemble des modalités nécessaires à leur mise en œuvre. Ces fiches constitueront pour la ville d'Auxonne une trace des actions mises en place dans le cadre de la démarche. A l'avenir, elles pourront être réutilisées pour (ré)organiser ces différents types d'évènements, à l'instar de la chasse aux trésors l'année prochaine.

Fiche projet n°1 : Une réunion d'information

Typologie	Outil d'information
Description	Réunion classique portant sur le programme de revitalisation du centre-bourg
Public visé	Commerçants et professions libérales
Date et durée de l'évènement	Lundi 24 octobre 2016 de 14h à 16h
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des thèmes abordés ; - Invitations personnalisées ; - Animation de la réunion ; - Réalisation d'un compte-rendu des échanges.
Apports	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le public ciblé sur le programme de revitalisation ; - Faire émerger attentes et besoins ; - Permettre les échanges.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Expression limitée pour certains participants
Logistique (matériel nécessaire et moyen humain)	<ul style="list-style-type: none"> - Salon des Halles ; - Rétroprojecteur.
Budget	Moyens humains
Acteurs concernés	Ville d'Auxonne, bureaux d'études, commerçants et professions libérales
Animateurs	<p>M. LANGLOIS Raoul, Maire d'Auxonne ; Mme ROUSSEL Nathalie, Adjointe à l'urbanisme ; M. COMBEPINE Jacques, Adjoint aux finances ; Mme JUHEL Nadège, DGS ; Mme LAFFAGE Caroline, Chargée de mission revitalisation centre-bourg ; M. DOS SANTOS Vincent, URBICAND, Chef de projet ; M. SEGUIN Clément, URBANIS, Chef de projet.</p>

Fiche projet n°2 : Une balade urbaine

Typologie	Outil d'animation/terrain
Description	Parcours sur les différents lieux d'intérêt du projet urbain.
Public visé	Tout public
Date et durée de l'évènement	Lundi 21 novembre 2016 de 14 h à 17h
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un parcours ; - Communication autour de l'évènement par des affiches, flyers et sites Internet et Facebook - Animation de la balade ; - Réalisation d'un compte-rendu des échanges.
Apports	<ul style="list-style-type: none"> - Permet d'identifier les secteurs à enjeux ; - Permet de faire émerger les attentes, besoins et idées des participants ; - Permet de se confronter aux réalités du terrain.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Evènement ne permettant pas de recueillir l'ensemble des échanges qui ont lieu ; - Evènement organisé un jour ouvrable à 14h ; - Pluie le jour J
Logistique (matériel nécessaire et moyen humain)	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains ; - Livret permettant de recueillir par écrit les remarques habitantes.
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains ; - Impression des livrets ; - Collation.
Acteurs concernés	Ville d'Auxonne, URBICAND et population
Animateurs	Vincent Dos Santos, URBICAND, chef de projet

Fiche projet n° 3 : un atelier CMJ

Typologie	Outil d'animation
Description	<p>Temps de concertation consacré à quatre ateliers différents adaptés aux enfants, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATELIER 1 : « Décrivez Auxonne en un mot » ; - ATELIER 2 : « Auxonne vue par ses habitants » ; - ATELIER 3 : « Si j'étais... » ; - ATELIER 4 : Atelier photo.
Public visé	Membres du CMJ
Date et durée de l'évènement	Mercredi 18 janvier 2017 de 14h à 16h
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des thématiques abordées ; - Montage des ateliers - Animation du temps de concertation - Réalisation d'un compte rendu des échanges
Apports	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier permettant d'intégrer et de sensibiliser les plus jeunes au programme de revitalisation ; - Connaître la vision des enfants sur leur ville et les solutions qu'ils préconisent.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Une seule tranche d'âge concernée.
Logistique (matériel nécessaire et moyen humain)	<ul style="list-style-type: none"> - Maison du projet ; - Rétroprojecteur.
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains ; - Goûter.
Acteurs concernés	Ville d'Auxonne et membres du CMJ
Animateurs	Mme LAFFAGE Caroline, Chargée de mission revitalisation centre-bourg.

Fiche projet n° 4 : Une chasse aux trésors

Typologie	Outil d'animation/terrain
Description	<p>Evènement ludique sous forme d'un parcours dans le centre-bourg au cours duquel les participants devront répondre correctement aux questions posées. Ces dernières seront relatives à différents éléments patrimoniaux de centre-bourg parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La statue de Napoléon Place d'Armes ; - Le passage Girod ; - La porte de Comté ; - Le kiosque ; - Le bâtiment de la Mairie ; - L'Arsenal.
Public visé	Enfants de moins de 12 ans scolarisés à Auxonne
Date et durée de l'évènement	Le dimanche 9 avril 2017 entre 10h et 12h
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter un périmètre ciblé ; - Définir les lieux d'intérêts et les questions à destination des participants avec les jeunes du CMJ ; - Confectionner les supports pour orienter les participants ; - Communiquer largement autour de l'évènement (affiches, flyers, outils numériques, presse locale).
Apports	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une animation dans le centre-bourg ; - Permet aux participants de (re)découvrir les lieux ; - Permettre de faire participer les jeunes du CMJ à l'organisation.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - La chasse aux trésors n'a pas eu d'impact sur la conception du projet de revitalisation ; - La mobilisation des participants reste dépendante de la météo le jour J ; - Mise en œuvre chronophage ; - Nécessite beaucoup de bénévoles.
Logistique (matériel nécessaire, moyen humain)	<ul style="list-style-type: none"> - Une dizaine d'animateurs le jour J ; - Supports cartographiques pour les participants ; - Récompenses en chocolat et collation pour les participants.
Budget	Environ 200 €. Les récompenses chocolatées ont été fournies gratuitement par la Chocolaterie de Bourgogne.
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Ville d'Auxonne ; - CAUE 21 ; - Membres du CMJ ; - Elèves et leurs familles.
Animateurs	Ville d'Auxonne

Fiche projet n°5 : Un atelier public de concertation

Typologie	Outils d'animation
Description	<p>Evènement sous forme d'une exposition. Une dizaine de planches au format A0 seront exposées à la Maison du Projet.</p> <p>L'intérêt de cet atelier est de présenter les propositions d'aménagements à la population, afin de recueillir leurs avis. Les panneaux exposés rappelleront dans un premier temps le contexte de la revitalisation ainsi que les enjeux projet. Les grands axes du diagnostic et les différentes propositions d'aménagement issues du Comité technique du 15 mai 2017 seront également présentées. Les participants seront ensuite amenés à exprimer leurs remarques par le biais de fiche de couleurs qui respecteront un code. Leurs remarques seront affichées pour être visibles des autres participants.</p>
Public visé	Tout public
Date et durée de l'évènement	Le mardi 30 mai 2017 entre 17h- 21h
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une thématique et le public qu'on souhaite associer ; - Montage de l'atelier ; - Communiquer largement autour de l'évènement ; - Préparation des lieux ; - Animation le jour J.
Apports	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre d'informer les participants sur les grandes lignes du diagnostic et sur l'état d'avancée du projet ; - Permettre de recueillir les avis et réflexions des participants ; - Suggérer des aménagements et débattre de leur pertinence ; - Moment convivial, propice aux échanges entre participants
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants
Logistique (matériel nécessaire, moyen humain)	<ul style="list-style-type: none"> - Maison du Projet ; - Feuilles de couleur, feutres et aimants ; - Panneaux A0 ; - Collation.
Budget	Moins de 500 €
Acteurs concernés	Ville d'Auxonne, CAUE 21, URBICAND et population
Animateurs	Ville d'Auxonne, CAUE 21 et URBICAND

Fiche projet n° 6: Un concours de photographie

Typologie	Outil d'animation
Description	<p>Concours de photographie classique qui propose deux principaux thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'eau et les espaces naturels d'Auxonne ; - Le patrimoine visible et invisible d'Auxonne. <p>Les clichés des participants seront exposés anonymement dans les vitrines des commerces et les vitrines vacantes du centre-bourg afin de les mettre en valeur. Cette exposition constituera un parcours dans le centre-bourg au cours duquel le public aura la possibilité de voter pour l'œuvre qu'il préfère. Pour ce faire, des bulletins de votes et de petites urnes seront disposés dans les commerces. Suite à cela un jury se réunira pour désigner les lauréats.</p>
Public visé	Tout public sauf photographes professionnels et membres du jury.
Durée de l'évènement	<ul style="list-style-type: none"> - De mai à juillet 2017 : recueil des clichés ; <p>De juillet à septembre 2017 : exposition</p>
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des thèmes du concours - Elaboration d'un règlement qui précise l'ensemble des modalités de l'évènement ; - Démarchage auprès des commerçants pour l'exposition ; - Recherche de partenariat ; - Constitution du jury ; - Communication autour de l'évènement ; - Recueil des clichés - Exposition dans les vitrines ; - Prévoir un temps de dépouillement des urnes contenant les votes du public ; - Organisation d'une journée dédiée à la délibération du jury ; - Organisation d'une soirée de remise des prix
Apports	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une animation estivale dans le centre-ville ; - Mettre en valeur les vitrines des commerces et les vitrines vacantes du centre-bourg ; - Permettre une sensibilisation à la ville ; - Permettre un rapprochement entre municipalité et population.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - N'a pas d'impacts sur la conception du projet de revitalisation ; - Mise en œuvre chronophage
Logistique (matériel nécessaire, moyen humain)	<ul style="list-style-type: none"> - Clichés ; - Urnes et bulletin de vote ; - Récompenses.
Budget	1000 €
Acteurs concernés	Ville d'Auxonne, CAUE 21, membres du jury, commerçants d'Auxonne et population.
Animateurs	Ville d'Auxonne

Fiche projet n°7 : Réunion Publique

Typologie	Outil d'information
Description	Le but de cette réunion est de présenter à la population les choix retenus par la municipalité en matière d'aménagement dans le cadre du projet de revitalisation. Cette réunion fait suite à l'atelier public organisé fin mai.
Public visé	Tout public
Date et durée de l'évènement	Mardi 20 juin 2017 de 20h à 22h
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des thématiques abordées lors de la réunion ; - Envoi des invitations ; - Communication autour de l'évènement ; - Préparation des lieux.
Apports	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur les choix retenus en matière d'aménagement sur les propositions ; - Temps d'échanges entre municipalité et population ; - Prévoir les derniers ajustements avant la phase de validation ; - Information sur la phase post-étude
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de réflexion insuffisant pour la population ; - Les personnes moins aisées à l'oral auront plus de réticences à s'exprimer
Logistique (matériel nécessaire, moyen humain)	<ul style="list-style-type: none"> - Salon des Halles ; - Rétroprojecteur.
Budget	Moyens humains
Acteurs concernés	Ville d'Auxonne, bureau d'études URBICAND et population
Animateurs	Ville d'Auxonne, URBICAND

Indépendamment de leur typologie respective, l'ensemble de ces actions ont contribué de diverses manières à valoriser la démarche participative mise en place à Auxonne. Alors que certaines actions ont permis d'informer, de déceler des attentes et des besoins, de partager et débattre, d'autres à vertu pédagogique, ont été pensées dans l'optique d'animer, de sensibiliser, de faire comprendre. Outre le fait de « mobiliser autrement », ces actions d'animation ont constitué un moyen de relancer de la concertation qui jusqu'alors n'avait pas connu le succès ambitionné. La diversité de l'ensemble de ces actions a sans nul doute contribué à la richesse de cette démarche de concertation.

Après avoir présenté le contexte général de notre cas d'étude, le projet de revitalisation ainsi que les actions proposées au sein de la démarche participative qui lui est associée, il convient maintenant de **porter un regard sur le travail accompli** au cours de ces derniers mois. Une **réflexion critique** de cette démarche viendra alimenter la dernière partie de cet écrit. En **véritable prise de recul**, cet approfondissement permettra peut-être à la ville d'Auxonne de mesurer l'utilité et l'efficacité de son initiative.

TROISIEME PARTIE

REGARD CRITIQUE ET PROPOSITIONS DE PISTES D'AMELIORATION



Chapitre 1 : une évaluation de la démarche auxonnaise

Ce premier chapitre consiste à **évaluer la démarche** participative mise en place à Auxonne au regard des différentes actions proposées et de leurs impacts. Une attention toute particulière sera portée à la mobilisation habitante, notion placée au cœur de cette étude. Par le biais de cette évaluation, nous tenterons d'apporter une réponse aux questions suivantes : comment qualifier la mobilisation habitante générée par les actions participatives ? A-t-elle rencontrée certaines difficultés ? Plus largement, nous tenterons d'appréhender **l'utilité et l'efficacité de la démarche** pour l'élaboration partagée du projet. A-t-elle été à la hauteur de ses ambitions initiales, en dépassant le simple seuil de la « consultation » ?

1. Constat et bilan intermédiaire

1.1 Une évaluation multicritères

Nous sommes désormais en mesure de dresser un premier bilan intermédiaire de la démarche participative menée à Auxonne. Ce bilan se fonde sur une **évaluation multicritères**, outil qui a permis de mesurer la réussite de chaque action mise en œuvre au regard de plusieurs critères, mais aussi de porter un jugement comparatif entre ces différentes actions.

Les actions participatives organisées dans le cadre de la démarche auraient pu être évaluées au seul prisme de la mobilisation habitante, notre objet d'étude. Toutefois, il semblerait qu'une évaluation monocritère ne reflète pas la réalité à sa juste valeur, c'est pourquoi six autres critères, que j'ai jugé essentiels à l'évaluation ont été pris en considération. Ces critères figurent parmi les suivants, à savoir :

- **Les effectifs humains nécessaires au montage des actions**

Le choix de ce critère porte sur la nécessité d'apprécier le nombre de personnes ayant participé à la mise en œuvre de l'action. Plus une action nécessite de moyens humains importants, plus elle est réfléchie et rapide à mettre en œuvre. Différents indicateurs ont été définis pour ce critère et varient de « *une personne* » à « *trois personnes et plus* ».

- **Les temporalités accordées au montage de l'action**

Essentiel à l'analyse, ce critère permet de connaître les délais de mise en œuvre de l'action. Un montage chronophage est la plupart du temps synonyme d'une action bien pensée et mise en œuvre avec soins. Quatre différents indicateurs ont été définis pour ce critère, et varient de « *moins d'un mois* » à « *plus de trois mois* ».

- **Le temps de validation**

Ce troisième critère permet d'estimer les délais de validation de l'action par la hiérarchie et les élus. Il m'a semblé essentiel à l'évaluation, puisqu'il représente le temps nécessaire aux élus pour apporter certaines modifications aux actions en vue de leur amélioration. Les indicateurs choisis varient entre « *trois jours ou moins* » et « *quinze jours et plus* ».

- **La communication autour de l'évènement**

Indispensable à l'analyse, ce critère s'inscrit dans la nécessité de mesurer l'importance des moyens mis en œuvre autour de chaque action participative pour mobiliser la population. La communication joue un rôle primordial dans la mobilisation habitante, c'est pourquoi il convient d'en juger. Les marqueurs permettant l'évaluation s'échelonnent d'une communication « *quasi-nulle* », à une communication « *faible* », en passant par une communication « *satisfaisante* », et finissent par une communication dite « *excellente* ». Une communication est « *quasi-nulle* » lorsqu'aucun moyen n'a été mis en œuvre pour informer et mobiliser la population. Elle est « *faible* » lorsqu'elle a mobilisé avec les moyens à disposition de la collectivité, mais de manière souvent tardive. Elle est qualifiée de « *satisfaisante* » lorsqu'elle a utilisé les moyens à disposition au bon moment, soit au moins dix jours avant l'évènement¹. Pour finir, elle est « *excellente* » lorsqu'elle a utilisé des moyens de communication plus importants comme la technique du boitage par exemple, qui touche directement le public que l'on souhaite cibler, mais qui demande toutefois plus d'implication.

- **La mobilisation habitante.**

Notion centrale de cet écrit, le critère de la mobilisation habitante permet de mesurer l'implication de la population dans chacune des actions proposées. Les indicateurs choisis pour ce cinquième critère sont les mêmes que pour le critère précédent : ils varient entre d'une mobilisation « *quasi-nulle* » à une mobilisation « *excellente* » et reposent sur un aspect quantitatif.

¹ Notion issue du chargé de communication, ville d'Auxonne.

- **L'exploitation des résultats.**

Ce dernier critère permet de mettre en avant le niveau de prise en compte des résultats dans la conception du projet de revitalisation du centre-bourg. Indispensable à l'évaluation, il va permettre de positionner la démarche parmi les différents degrés de participation existant. Il varie entre des résultats « *non pris en compte* » et des résultats « *pris en compte* ».

Le tableau de performances présenté ci-dessous synthétise l'ensemble des différents critères choisis, ainsi que leurs marqueurs respectifs, et le système de notation associé.

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personnes ou plus
Temporalité	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats ayant partiellement été pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 1 : Tableau type de l'évaluation multicritères
(Source : Mylène Bourcier)

Système de notation

Les actions obtiennent **une note comprise entre 0 et 3** pour chaque critère. Cette évaluation, permet de comparer les actions à part égale, et distinguent celles qui ont mieux fonctionnées, et celles ayant rencontré des difficultés. A noter que seules huit des dix actions de participation mise en place seront évaluées : le concours de photographie et la réunion publique ne pourront pas être évalués au regard du manque de prise de recul.

Afin de compléter l'évaluation, un code couleur a été appliqué aux différents tableaux : **les résultats surlignés en rouge** représentent les points que la collectivité devra améliorer, si l'action est reconduite dans le futur. A l'inverse, **les résultats surlignés en vert**, indiquent des aspects plutôt satisfaisants.

1.2 Résultats de l'évaluation

Il convient de présenter les points saillants issus de l'évaluation en mettant l'accent sur le critère de la mobilisation habitante et de la communication mise en place pour mobiliser.

- **La réunion d'information**

La mobilisation générée lors de la réunion d'information auprès des commerçants semble à première vue mitigée, puisqu'elle n'a mobilisé qu'une vingtaine de participants sur les deux cents personnes conviées sur invitation. La réunion s'est déroulée un lundi après-midi à 14h. Jour de congé pour les commerçants d'Auxonne, le lundi semblait être propice à une bonne mobilisation. Toutefois, un nombre important de commerçants, ne résidant pas sur la commune, n'étaient pas sur place le jour J. A cela s'ajoute le fait que les élus ont décidé tardivement d'organiser cet évènement : les invitations ont été envoyées aux commerçants ont été envoyé peu de temps avant la réunion. Certains d'entre eux l'on confirmé : « *Nous n'avons pas été informés assez tôt. La réunion avait lieu le lundi, nous avons été informés le jeudi d'avant seulement*² ». Au regard de ces différents paramètres, la mobilisation générée à l'occasion de ce premier évènement peut donc être estimée comme plutôt satisfaisante.

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain (organisateurs)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personne ou plus
Temporalités (montage de l'action)	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 2 : Notation de la réunion d'information

- **La balade urbaine**

La mobilisation habitante générée à l'occasion de la balade urbaine est quant à elle mitigée, puisque seules douze personnes sur l'ensemble des habitants du centre-bourg se sont déplacées. La communication autour de l'évènement est passée par les moyens disponibles : affiches, flyers, sites Internet et Facebook.

² Propos tenu par un commerçant au cours d'une discussion informelle.

Le caractère mitigé de cette mobilisation s'expliquerait en grande partie par la météo pluvieuse ce jour-ci, mais aussi par la date et le créneaux choisis pour l'évènement : un lundi à 14h, encore une fois. Peu d'actifs ont pu être présents, en raison de l'occupation de leur emploi. Même cas de figure pour la plupart des commerçants, qui n'était pas présent ce jour là, et pour les jeunes qui étaient à l'école. A cela s'ajoute le fait que les personnes « relais » d'information n'étaient pas encore gréffées à la démarche au mois de novembre. Cet aspect a sans doute freiné la diffusion de l'information. La majorité des participants étaient donc des personnes âgées entre soixante ans et plus. Leurs remarques ont toutefois constituées pour le bureau d'études URBICAND, de précieux renseignements sur les usages présents dans le centre-bourg.

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain (organisateur)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personne ou plus
Temporalités (montage de l'action)	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 3 : Notation de la balade urbaine

- **Les ateliers de la Maison du Projet**

Les ateliers proposés à la Maison du Projet n'ont pas su créer l'engouement espéré : sur les sept mois de permanence, seule une cinquantaine de personnes ont poussé la porte de ce lieu dédié à la concertation. Parmi les profils mobilisés, nous retrouvons en majeure partie des personnes âgées de plus de soixante ans. Cette mobilisation plutôt mitigée pose la question du lieu d'implantation de la Maison du Projet, dans l'artère principale de la ville, qui peine progressivement à attirer les passants. D'autres facteurs sont à prendre en compte comme la communication autour de ce lieu, puisque seuls deux articles sont parus dans la presse locale. De plus, les ateliers relatifs à la phase de diagnostic ont été les mêmes, du mois de novembre 2016 au mois de mai 2017, alors que la seconde phase du projet a débuté en janvier 2017. Ce constat signifie que les ateliers proposés n'ont pas suivi l'avancée du projet. Nous pouvons également supposer que la période de diagnostic n'est pas celle qui mobilise le plus les habitants.

D'autres suppositions ont été soulevées par les élus : « *Il y'a peut-être la météo qui fait ça, il a peut-être des gens qui travaillent, je ne sais pas, ou d'autres facteurs extérieurs à prendre en compte. Je ne sais pas si les gens s'intéressent vraiment au projet et à la concertation finalement³* ».

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain (organisateurs)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personne ou plus
Temporalités (montage de l'action)	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 4 : Notation des ateliers de la Maison du Projet

- **L'enquête Habitat**

La mobilisation générée lors de l'enquête habitat menée auprès des locataires et propriétaires bailleurs a été satisfaisante. Sur les milles questionnaires distribués, une centaine de réponse ont été retournées à la Mairie. Le bureau d'études URBANIS a affirmé que les résultats obtenus à Auxonne étaient meilleurs que dans d'autres villes, sur lesquelles ils ont également mené ce type d'enquêtes. La communication autour cette enquête est passée par le boitage, technique qui a permis à l'ensemble des habitants de recevoir l'information et de répondre aux questionnaires directement chez eux. De plus, les questionnaires ont été rendus accessibles en Mairie et sur le site Internet de la Ville, afin de mobiliser plus largement le public. En amont de la diffusion des questionnaires, une campagne d'information via des affiches et flyers déposés dans les commerces et les lieux publics a été menée afin de s'assurer un maximum de retour. L'implication satisfaisante de la population est sans doute aussi liée aux éventuelles aides pourront être apportées aux propriétaires.

³ Propos de Nathalie Roussel recueillis lors de l'entretien du 7 février 2017.

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain (organisateurs)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personne ou plus
Temporalités (montage de l'action)	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 5 : Notation de l'enquête habitat

- L'enquête auprès des commerçants

L'enquête du bureau d'études URBICAND s'adressait à un public différent. Menée auprès de commerçants, elle a générée une meilleure mobilisation que l'enquête relative à l'habitat. Sur les deux cents questionnaires distribués par boitage, une trentaine de réponse a été recueillie. Porteurs d'intérêt dans le projet de revitalisation du centre-bourg, les commerçants se sont sans doute mieux mobilisés, puisque leur activité dépend largement des futurs aménagements qui vont être conçus. Lors de mon travail de terrain, quelques retours relatifs à la diffusion des questionnaires d'enquête ont été recueillis : « *Moi personnellement ça m'a intéressé : j'ai répondu au questionnaire qu'ils nous ont envoyé. Je n'ai pas été tendre avec la mairie, mais je trouvais que c'était important qu'on nous demande notre avis. Je crois que les réponses aux questionnaires ont été nombreuses⁴* ».

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain (organisateurs)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personne ou plus
Temporalités (montage de l'action)	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 6 : Notation de l'enquête commerçante

⁴ Fabienne Moreau, Présidente de l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale d'Auxonne. Site Internet de l'UCIAA disponible sur <http://www.uciaa.fr/>

- **L’atelier auprès du Conseil Municipal des Jeunes**

L’atelier participatif organisé en présence des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a quant à lui été fructueux en terme de mobilisation : conviés par invitation personnelles, dix des douze membres actifs du CMJ, étaient présents. L’évènement s’est déroulé un mercredi après-midi, lors de leur temps libre. A cela, s’ajoute la présence d’une élue en charge de la Jeunesse qui accompagne le CMJ, et tient un rôle important dans l’adhésion des jeunes aux évènements organisés par la municipalité.

Notation	0	1	2	3
Critères				
Effectif humain (organisateur)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personnes ou plus
Temporalités (montage de l’action)	Moins d’un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 7 : Notation de l’atelier CMJ

- **La Chasse aux Trésors**

La mobilisation habitante créée à l’occasion de la chasse aux trésors est satisfaisante puisque deux cent enfants sur les huit cent scolarisés à Auxonne, se sont déplacés accompagnés de leurs parents. La communication autour de l’évènement est passée par les moyens habituels (Inf’auxonne, affiches et flyers dans les lieux stratégiques, site Internet et Facebook de la ville). L’information a également été diffusée aux enfants et à leurs parents par le biais de mots d’information distribués dans les carnets de correspondance. L’implication de la population s’explique sans doute aussi par le peu d’activité proposé aux enfants dans la ville. Des échanges sont venus confirmer cette réalité : *« A Auxonne, il n’y a rien jamais rien d’organisé pour les enfants, il existe des jeux d’extérieurs vers le château mais il n’y a pas d’ombre, c’est donc difficile de rester avec des petits en plein soleil. La chasse aux trésors dans le centre c’était une bonne initiative, j’en ai entendu que du bien⁵ »*. Dans une moindre mesure, l’intérêt des enfants à participer a sans doute aussi été capté par la récompense chocolatée distribuée suite à l’évènement. A noter que cet évènement aurait pu être plus mobilisateur, si une chasse aux œufs de Pâques n’avait pas été organisée la veille par une des écoles maternelles de la ville.

⁵ Propos d’une mère de famille, rencontrée dans un des commerces du centre-bourg.

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain (organisateurs)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personne ou plus
Temporalités (montage de l'action)	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 8 : Notation de la chasse aux trésors

- **L'atelier de présentation des scénarios**

Organisé à la fin du mois de mai, l'atelier de présentation des propositions d'aménagement a lui aussi mobilisé de manière satisfaisante : plus de soixante-dix participants ont répondu présents à cet évènement. Cet atelier a constitué la première présentation à la population des propositions d'aménagements à venir, des éléments « concrets » du futur centre-bourg, c'est sans doute pourquoi l'engouement a été aussi fort. La communication autour de l'évènement est passée par les moyens habituels (tractage, affiches, sites Internet et Facebook, presse locale). De plus, cinq cent invitations personnalisées ont été envoyées aux commerçants, artisans, professions libérales, membres du Conseil Municipal et du Conseil des Jeunes, ainsi qu'aux maires des communes alentours. Les personnes relais ont également contribué à une meilleure diffusion de l'information, en s'appuyant sur leur réseau à l'instar de la présidente de l'UCIAA : *« J'en ai parlé aux autres commerçants, en leur rappelant que cet évènement proposé par la mairie était l'occasion d'échanger sur ce projet et sur d'autres points qu'il faut aborder. J'ai insisté sur le fait qu'il fallait absolument que nous soyons présents en nombre. Ceux parmi nous qui ne viendront pas, ne pourront pas se plaindre plus tard ».*

Notation Critères	0	1	2	3
Effectif humain (organisateurs)	1 personne	2 personnes	3 personnes	3 personne ou plus
Temporalités (montage de l'action)	Moins d'un mois	Environ 1 mois	Environ 2 mois	Plus de 3 mois
Temps de validation	3 jours ou moins	7 jours ou moins	Plus de 10 jours	Plus de 15 jours
Communication	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Mobilisation habitante	Quasi-nulle	Faible	Satisfaisante	Excellente
Exploitation des résultats	Résultats non pris en compte	Résultats consultés mais non pris en compte	Résultats partiellement pris en compte	Résultats pris en compte

Tableau 9 : Notation de l'atelier scénarios

Les autres critères sélectionnés pour l'évaluation méritent également d'être présentés : il semblerait que la plupart des actions participatives mises en place dans le cadre de la démarche, aient été organisées le plus souvent par trois personnes ou plus. Ceci souligne l'importance des moyens humains requis pour mener à bien une démarche participative.

S'agissant du temps du montage des actions, il varie entre quelques semaines et plus de trois mois, en fonction du nombre de personnes en charge de l'organisation mais aussi du poids de l'évènement. Même cas de figure concernant la question du temps de validation des élus, qui fluctue en fonction de la portée de l'évènement et des retombées politiques. Certaines actions sont validées très rapidement (trois jours ou moins) tandis que d'autres sont beaucoup plus longues (quinze jours ou plus).

Les participants aux actions ont représenté la plupart du temps des personnes plutôt âgées (plus de soixante ans) qui ont, de fait, plus de temps libre pour s'impliquer. Le reste des participants étaient des adultes entre 40 et 60 ans et des jeunes de moins de 20 ans. Au sein de la catégorie des moins de 20 ans, on remarque toutefois que les adolescents âgés entre 14 et 20 ans ont été les grands absents de la démarche participative, tout comme les jeunes adultes âgés entre 20 et 30 ans.

Pour finir, les résultats issus des actions participatives ont tous été pris en compte par les bureaux d'études, le plus souvent par le biais de compte-rendu réalisés par la ville et diffusés aux bureaux d'études. S'agissant des actions d'animation et notamment de la chasse aux trésors, il est plus difficile de parler de « résultats concrets » pour la conception partagée du projet de revitalisation.

Par le biais de l'évaluation multicritères, nous sommes également en mesure d'attribuer une note globale à chacune des actions de participation. Cette note a permis d'élaborer un classement des actions de participation. Le graphique qui suit permet d'apprécier ce classement.

Classement des actions de participation selon l'évaluation multicritères

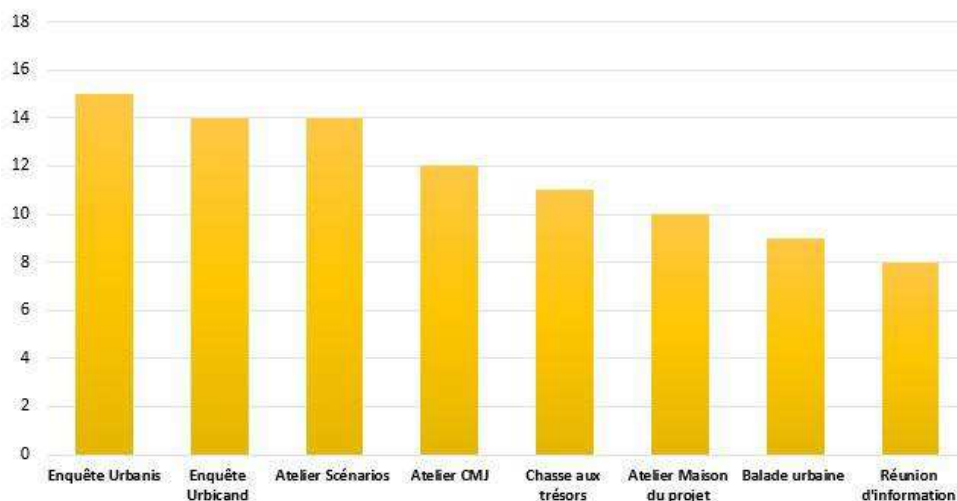


Figure 48. Classement des actions de participation selon l'évaluation multicritères
(Source : Mylène Bourcier)

Ainsi, nous remarquons que les enquêtes menées par les bureaux d'études arrivent en tête du classement. Parmi les actions menées par la collectivité, celles menées au début de l'étude figurent parmi les moins bien classées. Nous notons alors une amélioration notable dans la mise en œuvre des actions puisque « l'atelier scénarios », dernière action organisée par la collectivité, arrive elle aussi en tête du classement.

Une critique de l'évaluation

Le choix de cet outil pour évaluer la démarche participative mise en place à Auxonne est critiquable, notamment au regard des critères sélectionnés, qui restent discutables. D'autres critères comme la pertinence de l'action organisée, ou encore le coût financier nécessaire à la mise en œuvre de l'action auraient également pu contribuer à l'évaluation. Cette évaluation multicritères reste toutefois pertinente dans le sens où elle a été réalisée selon mon regard critique et mon positionnement face à la démarche participative. Cet exercice s'inscrit dans la capacité à savoir porter un jugement sur un contexte quel qu'il soit, et fait partie intégrante des aptitudes recherchées chez un chef de projet.

La démarche participative ne saurait être évaluée sans se pencher sur la question des **impacts générés** par les actions participatives. Ces derniers seront identifiés sous la forme d'un **diagramme logique d'impacts**.

1.3 Evaluer la démarche : la question des impacts.

Un diagramme logique d'impacts ou « logigramme », constitue un outil d'évaluation permettant d'apprécier l'utilité de la démarche par l'étude des impacts réels provoqués par la mobilisation habitante. Il convient dans un premier temps de détailler la logique des éléments composant le diagramme : de gauche à droite, figurent les différentes actions réalisées pour la concertation habitante à Auxonne, puis viennent les résultats obtenus en termes de mobilisation, ainsi que les impacts intermédiaires et globaux opérés sur la démarche.

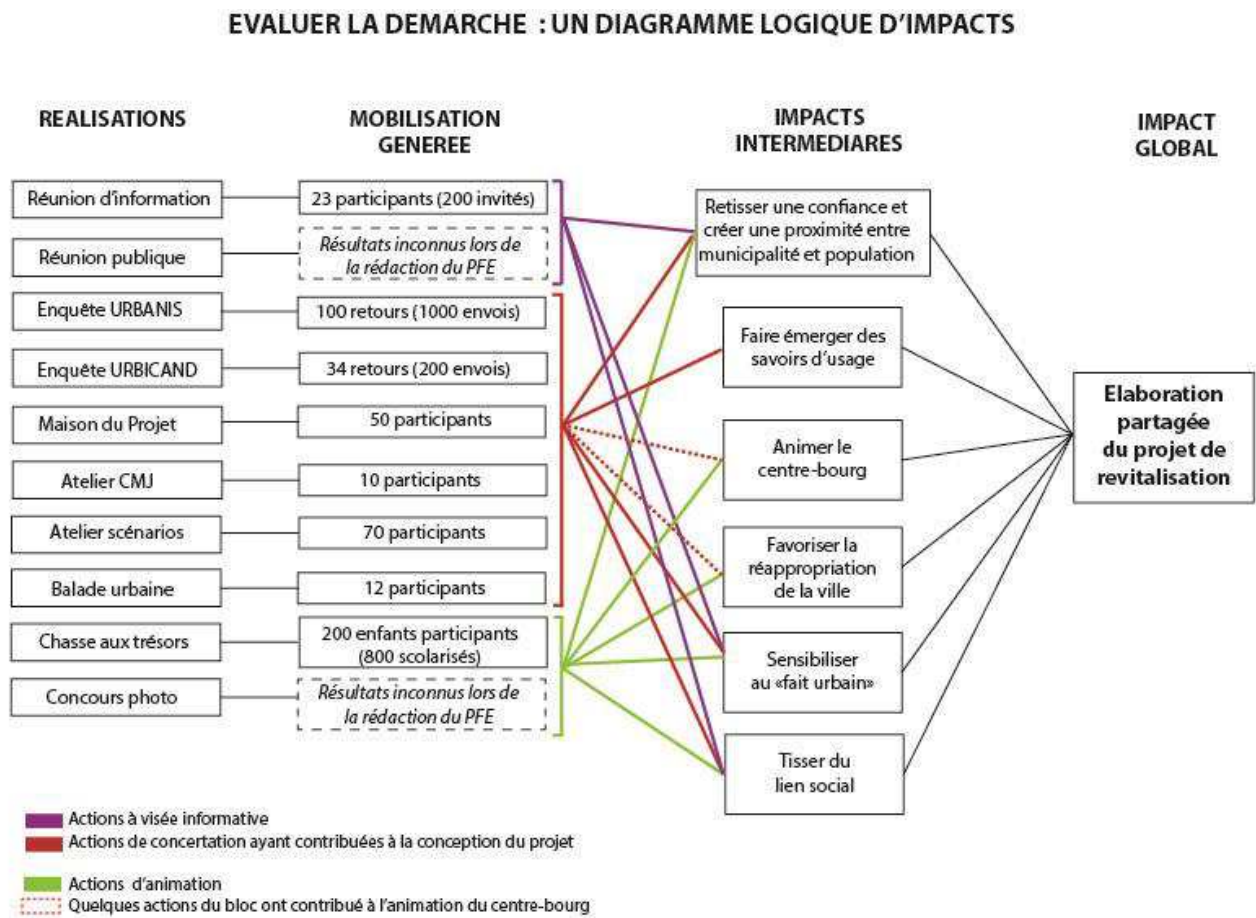


Figure 49. Evaluer la démarche : un diagramme logique d'impacts.
(Source : Mylène Bourcier)

Ce schéma présente l'existence d'impacts intermédiaires que j'ai pu identifier au cours de mon étude. Pour plus de lisibilité, les différentes actions ont été regroupées en trois grandes catégories, à savoir : **les actions à visée informative** (en violet), **les actions de « concertation »**, c'est-à-dire celles ayant véritablement contribué à la conception du projet (en bordeaux) et **les actions d'animation** (en vert). Certaines actions ont plus ou moins contribué au même impact.

Pour commencer, l'ensemble des actions organisées dans le cadre de la démarche ont toutes permis sans exception, de **créer une proximité et une confiance entre municipalité et population**. A titre d'exemple, j'ai eu l'occasion, au cours du mois de janvier, d'échanger avec un commerçant qui m'avait fait part de son mécontentement envers la municipalité et les actions qu'elle menait. Au cours du temps, suite à plusieurs rencontres, cette personne affichait progressivement une volonté de renouer avec la municipalité. A l'occasion de l'atelier organisé à la fin du mois de mai, l'intéressé a fait l'effort de se déplacer : *« Je suis content que la municipalité ait fait le choix d'organiser ce temps d'échange avec nous. De plus, je trouve que c'est une bonne chose que les élus et les bureaux d'études soient présents, ça permet d'échanger sur des choses précises⁶ »*. En associant la population au projet, la municipalité a fait savoir l'intérêt qu'elle porte à sa population.

Les différentes actions mises en œuvre ont également permis de **tisser du lien social**, par les rencontres, les échanges et les souvenirs partagés qu'elles ont générés. Des particularités sont toutefois à préciser :

- Les actions à visée informative comme la réunion d'information ont aidé à **sensibiliser les habitants « au fait urbain »** en stimulant leur intérêt pour le projet de revitalisation.
- Les « actions de concertation » ont elles, été **source de savoirs d'usages**, mais également de **sensibilisation**, dans le sens où les habitants ont communiqué à la municipalité les pratiques et usages du centre-ville. S'agissant de la Maison du Projet, elle a contribué à **l'animation du centre-bourg**, tout comme la balade urbaine, qui a également permis **la réappropriation de la ville** par ses participants.
- Les actions d'animation ont, comme leur nom l'indique, permis **d'animer le centre-bourg**, mais aussi de favoriser **la réappropriation de la ville** et de **sensibiliser** les participants.

⁶ Propos anonymes, recueillis lors de l'atelier du 30 mai 2017.

Pour finir, nous noterons les limites de ce schéma : les impacts identifiés constituent uniquement des impacts que j'ai moi-même identifiés. Nous pouvons toutefois penser que d'autres impacts ont également eu des effets sur l'élaboration partagée du projet de revitalisation.

L'analyse des différentes actions participatives menées à Auxonne, a permis de dresser un premier bilan de la démarche participative initiée par la ville. Ce bilan confirme **l'efficacité et l'utilité** de la démarche participative, puisque l'ensemble des actions de participation entreprises ont sous diverses formes, contribué à **l'élaboration partagée du projet de revitalisation**. Aussi, l'analyse aura montré que les résultats issus des actions de participation, ont été, pour la plupart, pris en compte par les bureaux d'études. Ainsi, nous pouvons conclure que la démarche initiée à Auxonne, s'inscrit dans une « véritable concertation ».

La mobilisation habitante générée au cours de la démarche aurait sans doute pu être plus importante que celle générée de fait. Au cours de ma réflexion, j'ai identifié plusieurs dysfonctionnements qui auraient possiblement agi comme des freins à l'adhésion de la population. Les grands dysfonctionnements présentés dans la partie qui suit sont explicités sous forme d'hypothèses.

2. Une démarche inachevée

Ces quelques hypothèses sont des questionnements que j'ai souhaité soulever et ne sauraient constituer les seuls dysfonctionnements auxquels s'est heurtée la mobilisation habitante dans cette démarche. Ces hypothèses ont été regroupées en deux grandes typologies synthétisées sur le schéma ci-dessous.

Dysfonctionnements de la démarche participative

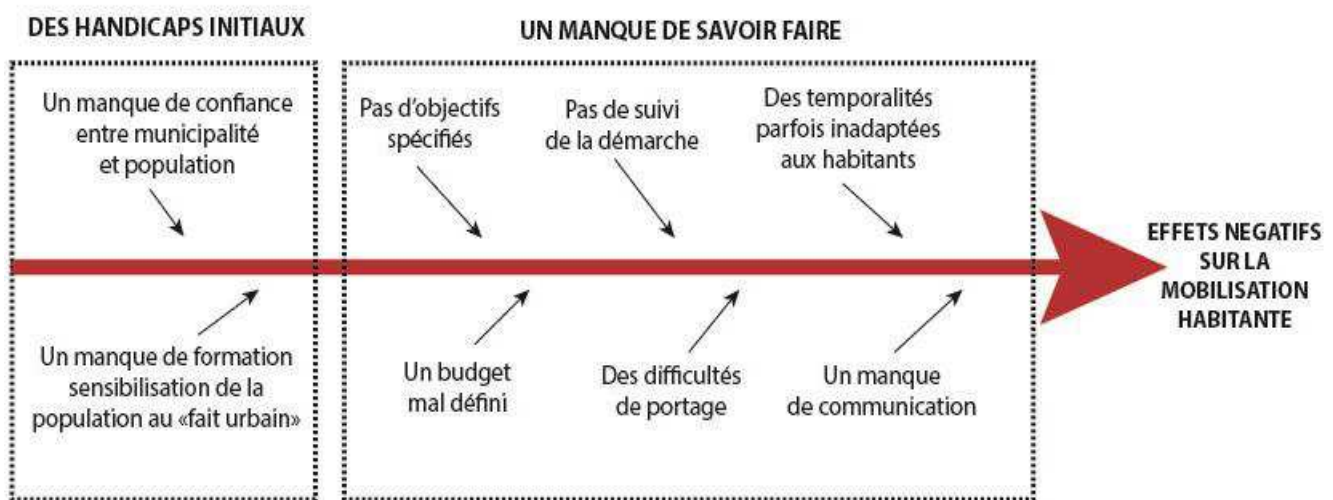


Figure 50. Dysfonctionnements de la démarche participative et mobilisation habitante.
(Source : Mylène Bourcier)

2.1 Des handicaps initiaux

Plusieurs handicaps semblaient présents avant même la mise en place de la démarche participative. Peu propices à une bonne mobilisation habitante, ces derniers sont identifiables à travers :

- **Un manque de confiance entre municipalité et population**

Plusieurs indices observés durant cette étude, prouvent que les relations entre la municipalité et la population sont quelques peu effritées, et que la proximité existante reste très fragile, le tout générant une ambiance morose. Quelques échanges succincts avec certains membres de la population sont venus confirmer ce propos :

« Il n’y a aucune relation. C’est très triste, moi j’aimerais m’entendre avec le maire et son équipe, faire des choses ensemble, mais non. Aujourd’hui, on a un centre-ville qui est mal en point, c’est la conjoncture actuelle, on n’a pas des boutiques qui s’ouvrent toutes les cinq minutes. Et puis avec le Leclerc qui est arrivé... Je ne sais pas si on en avait vraiment besoin. Vous savez, durant l’assemblée générale, les élus nous ont dit dans les yeux : « Non il n’y aura pas de grandes surfaces en plus ». Trois mois après dans le Bien Public, on lisait : « LECLERC ARRIVE A AUXONNE ». Alors ça, si ce n’est pas nous tromper complètement ! Ils auraient pu venir nous expliquer la situation, on aurait discuté de tout ça, mais non. Ce Leclerc nous a complètement dévalorisé Auxonne. On a le sentiment d’être en guerre permanente, c’est difficile de travailler dans un endroit où on nous met des bâtons dans les roues. Je trouve qu’on n’est pas assez écoutés, voir même plus... On est là c’est bien, on serait morts, ce serait aussi bien, voyez ? Si demain des boutiques du centre-bourg ferment, ça ne leur fait ni chaud, ni froid ⁷ ».

Nous percevons à travers ce discours le mécontentement de la personne interrogée qui s’offusque de l’indifférence de la municipalité au regard de la situation commerçante. Elle rappelle l’une des raisons principales ayant contribué à la « rupture » entre municipalités et population. Des rancœurs liées à l’implantation d’une grande surface commerciale en 2016 divisent toujours. Certaines personnes ont confirmé ces dires : *« Le Leclerc a laissé beaucoup de trace, les commerçants considèrent que si leur commerces vont mal aujourd’hui, c’est à cause de la municipalité qui a porté ce projet⁸ ».*

L’affiche qui suit, va également dans ce sens : elle met en avant ce *« problème commun à de très nombreuses villes dû en partie à la délocalisation [du commerce] vers les centres commerciaux en périphérie⁹ »*. Ce message laissé dans une vitrine vacante prouve là encore, l’existence d’une ambiance pesante entre municipalité et commerçants.

⁷ Propos commerçant anonymes.

⁸ Propos habitant anonymes.

⁹ Propos issus de l’affiche commerçante, présentée en page suivante.

Merci !!

Merci à vous mes chères clientes pour votre fidélité et votre confiance pendant ces 10 années,
Merci pour tous vos témoignages de sympathie et d'amitié.
Malgré tout, la crise, le temps et la désertification du centre ville ont eu raison de ma petite boutique....

J'ai un petit pincement au cœur en voyant que nos commerces ferment dans l'indifférence la plus totale au niveau communal. Les autorisations de liquidations sont délivrées par notre maire sans aucune question ni commentaire, aucun contact....

La fermeture des commerces en centre ville est un problème commun à de très nombreuses villes, dû en partie à la délocalisation vers les centres commerciaux en périphérie (oups !!!),

Mais, « Monsieur le maire, malgré ce que vous avez coutume de dire, les commerçants ne pleurent pas, nous fermons nos boutiques.... tout simplement !! je pense que vous vous prêtez des pouvoirs surnaturels avec la revitalisation du centre bourg, car il va falloir réveiller un mort !! bon courage !! surtout à mes collègues....

Revenons entre nous... Malgré tout ce fut une très belle aventure, je garde et garderai un excellent souvenir de vous toutes et de tous nos moments partagés. La convivialité reste la force des commerces de proximité !

Encore MERCI !

SOYEZ HEUREUSES !

JOYEUSES FETES !

Sylvie "Kalinka"
S

Figure 51. Affiche sur la vitrine d'un commerce du centre-bourg récemment fermé (Photographie : Mylène Bourcier)

D'autres discours plus tempérés viennent toutefois invalider cette hypothèse. Les relations entre municipalité, commerçants et population tendraient aujourd'hui à s'améliorer : **« C'est plus comme ça aujourd'hui, mais ça l'a été. Il reste de vieilles rancœurs qui datent de l'installation du Leclerc. Il faut passer à autre chose, mais c'est vrai que ça a impacté beaucoup de commerces de notre centre-ville. Je préférerais qu'on ne parle pas de ça, je ne veux pas rentrer dans ces polémiques¹⁰ »**. Au travers de ce discours, nous percevons une forme de gêne de l'intéressé, concernant l'installation du Leclerc, qui nous donne l'impression d'un sujet presque « tabou ».

¹⁰ Propos tenus par Mme Fabienne Moreau, présidente de l'UCIAA.

- **Un manque de formation/sensibilisation de la population au « fait urbain ».**

Le manque de formation/sensibilisation du public au « fait urbain » a sans doute constitué un frein à la mobilisation. La plupart des « non-mobilisés », ne s'intéressent pas aux problématiques urbanistiques présentes au sein de leur lieu de vie, peut-être en grande partie car ils n'y ont jamais été sensibilisés.

Nous pourrions également évoquer le fait que certains individus ne se sentent pas « capables » de participer à la concertation. Ce propos s'appuie sur une tendance rencontrée à plusieurs reprises lors des permanences à la Maison du Projet : de nombreux participants ne se repèrent pas aisément sur le cadastre présenté dans l'atelier permanent n°2. De plus, lors de l'atelier organisé à la fin du mois de mai, plusieurs participants m'ont fait part de la difficulté à comprendre un certain nombre d'informations présentes sur les panneaux de l'exposition. Nous pouvons donc supposer que ce manque de compréhension freine une partie des personnes « non-mobilisées » qui finalement, « n'osent pas » participer au vu de leurs difficultés. Ce constat amène entre autre à se questionner sur la manière dont présenter des informations au sujet d'un projet urbain à des personnes extérieures au domaine. Il semblerait qu'il faille « vulgariser » un maximum les informations données, en veillant à proposer un langage plus simple.

Aux handicaps identifiés précédemment, s'ajoute une seconde typologie de dysfonctionnements visible à travers « un manque de savoir-faire ».

2.2 Un manque de savoir-faire

Il semblerait qu'un certain manque de méthode ait freiné la mobilisation habitante. Cette lacune n'est pas propre à Auxonne, mais s'inscrit plutôt dans une tendance générale mesurée à l'échelle nationale. En France, nous manquons encore le plus souvent de savoir-faire, la concertation n'étant pas ancrée dans notre culture. Plusieurs dysfonctionnements qu'il convient de détailler, n'ont pas permis à la municipalité de s'assurer une bonne mobilisation habitante.

- **Pas d'objectifs spécifiés pour mener la démarche.**

Ce constat est l'un des points noirs de la démarche. En effet, comment mener une démarche de concertation sans avoir préalablement défini des objectifs à atteindre ? Aucun plan de concertation ou charte, rassemblant les modalités de la démarche n'a été réalisé. Les moyens d'actions pour la mobilisation n'ont jamais été clairement définis.

La démarche est donc d'autant plus difficile à porter car « on ne sait pas trop où on va ». Ceci constitue également sous un certain angle, une difficulté supplémentaire pour l'évaluation.

- **Un budget mal défini.**

La mise en place d'une démarche participative n'est pas gratuite et reste coûteuse pour le maître d'ouvrage. A Auxonne, un budget a été défini de manière globale pour la revitalisation du centre-bourg, mais aucun budget n'a été spécialement dédié au volet concertation. Même cas pour la ville de Seurre où le budget a été défini après coup. Ceci constitue un frein dans le sens où ce « Budget Concertation » se retrouve limité par l'ensemble des autres activités à mener dans le cadre du projet urbain. Aussi, une comparaison peut être faite avec des communes comme Luzy dans la Nièvre, qui a misé près de 30 000 euros sur le volet concertation. L'aspect financier reste une question sensible qui limite beaucoup les champs d'actions, et donc indirectement la mobilisation habitante. Sur ce point, tout reste entre les mains des élus et de l'intérêt qu'ils portent à la démarche.

- **Pas de suivi de la démarche**

La démarche à Auxonne n'a fait l'objet d'aucun suivi, alors que ce processus constitue une étape indispensable en concertation. Ce suivi est primordial afin que la municipalité puisse prendre le recul nécessaire par rapport au travail effectué et puisse être en mesure de connaître l'efficacité et l'utilité des actions qu'elle mène. C'est également l'occasion de faire de nouvelles propositions d'actions afin d'améliorer la démarche.

- **Des difficultés de portage politique**

De manière générale, pour qu'une démarche participative fonctionne, il est essentiel que les élus s'impliquent un maximum pour porter cette ambition. Il est également important qu'une figure d'élu soit associée à la démarche, et soit mise en avant. A titre d'exemple, Madame Jocelyne Guérin, Maire de Luzy, a véritablement soutenu cette démarche en participant le plus souvent possible aux actions de concertation mises en place¹¹. Il s'avère que la participation de l'élu, gage de sérieux, légitime d'autant plus la démarche participative.



Figure 52. Madame le Maire (à gauche) participe au dépouillement des avis habitants.

(Source : Le Journal du Centre)

¹¹ La Fontaine à idées était à Luzy. 2016. Vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=18mubjAm7Ck>

Pour la population, cette présence constitue le signe que la concertation mise en place en « vaut vraiment la peine ». A Seurre par exemple, les anciens maires de la ville ont souvent participé aux actions participatives. Leurs présences ont permis selon Mathilde BERTET, chargée de mission revitalisation de centre-bourg, de mobiliser plus de monde, notamment leurs anciens électeurs. A Auxonne, il semblerait que cette figure, et notamment celle du Maire, n'a pas été impliquée en conséquence, et aurait dû d'avantage être mise en avant dès la phase de diagnostic, là où tout se joue.

- **Des temps de concertation parfois inadaptés aux temporalités des habitants.**

Capoter les habitants, c'est avant tout s'adapter à leurs disponibilités. Pas toujours facile de concilier les temporalités des élus, des bureaux d'études et des habitants. La ville d'Auxonne a plusieurs fois organisé des actions de concertation les lundis en début d'après-midi, créneau peu propice à la mobilisation de certaines tranches de la population. Les horaires de permanences à la Maison du Projet n'ont pas proposé de créneau en soirée, ce qui peut être problématique puisque certains actifs n'ont donc aucune disponibilité pour s'y rendre. Lors de la création de la Maison du Projet, un créneau avait pourtant été fixé de 17h à 19h. Toutefois, ce créneau a été revu de 16h à 18h, par la ville qui craignait pour la sécurité de la chargée de mission durant la période hivernale. Aussi, très peu d'actions ont été proposées le week-end, hormis la chasse aux trésors. A Luzy, des actions de concertation comme plusieurs expositions ont été accessibles le samedi et dimanche durant près de dix jours, permettant la visite de 600 habitants sur les 2000 résidents de la commune.

- **Un manque de communication sur la démarche participative et sur le projet en lui-même.**

La communication est l'essence même de la mobilisation. Pour mobiliser les habitants, il « *faut commencer par le faire savoir*¹² », c'est pourquoi il est indispensable de bien faire connaître l'existence de la démarche, mais surtout de faire comprendre à la population qu'elle peut être concernée, et qu'elle est légitime à participer. A Auxonne, il s'avère toutefois que la communication autour de la démarche participative et plus largement du projet, n'a pas toujours été satisfaisante. Les moyens de communication mis à disposition n'ont pas suffi. L'information est passée par quelques articles dans la presse locale, sur les sites Internet et Facebook de la ville, mais aussi par quelques affiches et flyers dans les vitrines du centre-ville. De plus, la phase informative mise en œuvre lors de la phase de diagnostic a été bien trop courte, les gens n'ont pas suffisamment été informés sur le projet en lui-même et la démarche.

¹² Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels.2005. 122p.

Monsieur Wilfried LE GOFF, membre de l'opposition évoque : *« Je pense malgré tout que cette démarche a manqué de communication pour être comprise : beaucoup de gens ont pensé que le projet était surtout axé sur le commerce et les problématiques de stationnements, sans penser à tout ce qui constitue le cadre de vie du centre-bourg. Je trouve que l'aspect économique a trop été mis en avant comparé au reste, c'est peut-être un des éléments qui a freiné la mobilisation ».*

Plusieurs commerçants m'ont également fait part de leur impression quant à la communication autour du projet, et indirectement à la démarche participative associée : *« la revitalisation n'est pas un sujet dont les gens parlent, je ne sais même pas si tout le monde est au courant de ce qu'il se projette ici ».*

L'ensemble de ces dysfonctionnements semblent avoir contribué au caractère **« inachevé »** de la démarche. Il faut également garder à l'esprit et accepter que d'autres facteurs « qui nous échappent », sur lesquels il est difficile d'agir, influent aussi sur la mobilisation habitante. Le désintéressement des individus à la chose publique est un exemple parmi d'autres.

Il convient toutefois de relativiser la situation, en rappelant plusieurs faits: premièrement, la démarche souhaitée à Auxonne constitue une **initiative à valoriser** au regard de son caractère facultatif. La ville d'Auxonne n'avait en effet, aucune obligation d'associer les habitants au projet de revitalisation. Il semble également important de préciser qu'il s'agit d'une **toute première expérience** en matière de concertation, cet aspect vient justifier en partie ce manque de méthode. De plus, rappelons que les élus d'Auxonne ont désiré **concerter la population très en amont**, dès la phase de diagnostic, en comparaison à d'autres villes, qui se contentent de « concerter » uniquement en phase finale. De plus, Auxonne a souhaité **sortir du cadre classique** de la concertation en créant un lieu spécialement dédié à la concertation : la Maison du Projet. D'autres aspects de la démarche méritent aussi d'être valoriser, comme la volonté de voir le **jeune public** associé à la démarche, mais encore le fait d'avoir formulé le choix de « concerter autrement » par le biais **d'actions d'animation** adaptées à la population en seconde phase du projet.

Après avoir dressé un premier bilan de la démarche, cet écrit suggère au regard des dysfonctionnements identifiés précédemment, certaines mesures que la collectivité auraient pu entreprendre en vue de l'amélioration de la mobilisation habitante.

Chapitre 2 : vers l'amélioration de la mobilisation habitante ?

Ce second chapitre propose quelques pistes d'amélioration qui auraient pu être entreprises par la municipalité. Ces quelques pistes d'amélioration viennent en partie en réponse aux dysfonctionnements énoncés dans le chapitre précédent. Elles ne constituent toutefois que des suggestions, et ne sauraient être les seules propositions légitimes. L'objectif de ce chapitre est bien de questionner la démarche et le travail effectué durant ces quelques mois. Ainsi, dans quelle mesure la ville d'Auxonne aurait-elle pu améliorer la mobilisation de sa population ? Quelles conditions aurait été nécessaires afin de s'assurer une meilleure mobilisation habitante ?

1. Quelques pistes d'amélioration

2.1 Si c'était à refaire ?

- **Une préparation de la démarche très en amont.**

Une démarche participative nécessite **un temps de préparation**. C'est pourquoi, il aurait fallu en amont du lancement de la démarche, élaborer une charte présentant l'ensemble des modalités et objectifs de la démarche. Ce document de référence aurait notamment détaillé l'ensemble des moyens d'actions nécessaires à la mobilisation du public. En véritable support d'information, elle aurait pu être diffusée à tous les habitants par un boitage.

Aussi, la ville aurait pu **préparer sa population** en vue de sa participation. Par exemple, dès janvier 2016, soit six mois avant le lancement du projet, la ville aurait pu sensibiliser ses habitants aux problématiques urbaines, sous forme d'ateliers ou d'autres événements, en guise de préparation. Le public ciblé aurait été large, allant des plus anciens au plus jeunes en passant par le collège et les lycées. Dans son rôle de sensibilisation et de formation, **le CAUE aurait constitué un très bon appui**.

- **Le volet communication : se greffer aux événements existants.**

Afin d'informer très largement sur la démarche, l'organisation d'une **réunion d'information ouverte à tous** les habitants (et pas seulement aux commerçants) aurait été indispensable. Lors de notre entretien téléphonique, la chargée de mission revitalisation du centre-bourg de Luzy, a insisté sur le fait que **la phase de diagnostic est la période phare en matière d'information**.

C'est à ce moment qu'il faut communiquer massivement, largement, et sans relâche, pour faire connaître la démarche afin de s'assurer une bonne mobilisation du départ. Il faut « rabâcher » à la population, afin qu'elle intègre l'idée, mais aussi et surtout qu'elle soit consciente du poids qu'elle peut représenter dans la balance des prises de décisions. S'agissant d'Auxonne, la campagne d'information aurait pu se greffer à d'autres événements comme les **Vœux du Maire** par exemple, qui auraient pu être ouverts à l'ensemble de la population auxonnaise, afin de promouvoir le projet et la démarche participative, et de renouer progressivement le contact avec les habitants.

Aussi, des permanences auraient pu être tenues les vendredis sur le **marché**, dans l'optique de mobiliser et de faire connaître le projet et la démarche. Les ateliers permanents de la Maison du Projet, auraient pu être proposés à cette occasion. Cette mesure aurait permis d'aller à la rencontre des gens, et de ne pas attendre qu'ils se rendent à la Maison du Projet.

Sur la même idée, le **Marché de Noël** au mois de décembre, aurait lui aussi pu constituer un moment de promotion. Concernant les supports d'information, des affiches, des dépliants d'information sur la Maison du Projet, des flyers boîtés, des lettres d'information, ainsi que la mise en valeur des informations sur le site Internet et Facebook de la ville, auraient pu renforcer la communication et indirectement la mobilisation habitante.

- **Maison du Projet et autres actions participatives**

Durant chaque permanence, l'utilisation d'un dispositif ayant attiré au **tirage au sort**, comme outil de mobilisation aurait pu être envisagé pour s'assurer une meilleure mobilisation. Sur lettre d'invitation, les individus auraient été appelé à se rendre à la Maison du Projet afin de participer aux ateliers.

De plus, le **renouvellement de l'offre des ateliers** aurait été nécessaire, en proposant de nouveaux ateliers, autres que ceux relatifs à la phase de diagnostic. Cette mesure aurait permis de faire émerger d'autres savoirs d'usages, et aurait évité la lassitude des participants.

Dans une moindre mesure, la municipalité aurait pu envisager la **conception d'une maquette** du centre-bourg, notamment pour l'atelier n°2. Plus ludique, elle aurait été un bon moyen de matérialiser les problèmes identifiés par les habitants, et aurait sans doute permis d'attirer les curieux. Le coût financier aurait toutefois pu poser problème, quant à la réalisation de cette maquette.

Concernant les autres actions de participation, un travail avec le collège et les lycées aurait été indispensable pour mobiliser les adolescents, grands absents de la démarche. L'émergence de savoirs d'usages quant à leur pratique du centre-bourg, aurait constitué une valeur ajoutée à la réflexion du projet. Cette mesure avait été entreprise avec le Lycée Prieur, qui toutefois n'a jamais daigné répondre à la municipalité après plusieurs relances. Ce travail en partenariat aurait pu faire l'objet de l'intervention du CAUE dans le cadre de sa mission de sensibilisation et formation.

- **Assurer un suivi de la démarche.**

Un suivi de la démarche sous forme de réunion au moins deux fois par trimestre, aurait permis de faire un point sur l'efficacité de la démarche, sur les difficultés rencontrées, mais aussi sur les nouvelles propositions d'actions.

2.2 Quelle suite à Auxonne ?

Soumettre des pistes d'amélioration pour des faits passés est certes intéressant, toutefois, il est primordial de se pencher sur l'avenir de la démarche durant la dernière phase de l'étude, mais aussi durant la phase de travaux. En attendant, comment pérenniser la démarche participative à Auxonne ? Quelles mesures compensatoires pourraient contribuer à l'amélioration de la mobilisation habitante ? Quelles actions mettre en œuvre ? Et quel devenir pour la Maison du Projet ?

Pour l'été 2017, la ville pourrait proposer **une exposition en plein air** des propositions d'aménagement retenues suite au comité de pilotage du 13 juin 2017. Cette exposition installée dans le Jardin du Lion ou sur la Place d'Armes par exemple, permettrait aux habitants, n'ayant pas pu participer à la réunion publique, de prendre connaissances des futurs aménagements actés par les élus.

Les Marchés Nocturnes d'Auxonne seraient également une belle occasion d'exposer les panneaux de l'exposition, afin d'informer la population le plus largement possible. A cette occasion, des **parcours urbains** dans le centre-bourg pourraient également permettre à la population d'imaginer sur site, les futurs aménagements.

Du côté des actions d'animation, la ville prévoit d'ores-et-déjà l'exposition des clichés issus du concours de photographie dans les vitrines du centre-bourg jusqu'au mois de septembre 2017.

L'arrivée de la phase travaux devrait se faire au cours de l'année 2018. Source d'angoisses, pour les commerçants, elle aura nécessairement une incidence sur les chiffres d'affaires des commerces, c'est pourquoi la ville devra mener une réflexion à ce sujet, pour limiter ces dommages.

Avant le démarrage des travaux, la ville d'Auxonne devra anticiper le déroulement de cette phase, en abordant le sujet le plus en amont possible, voire dès la réunion publique du mois de juin. Une campagne d'information pourrait être mise en place, par le biais du journal municipal, mais aussi dans les journaux locaux (Bien Public et Hebdo 39). De plus, des flyers pourraient être distribués dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer des travaux à venir et des conséquences sur la vie du centre-bourg.

Durant la phase de travaux, des panneaux de signalétique, porteurs d'un message simple et compréhensible par tous, pourraient être installés aux entrées de la ville et aux abords des différents sites de chantier. Ils permettraient à la fois d'accompagner le riverain, le piéton et l'automobiliste dans leur itinéraire, mais aussi de les guider vers les commerces ouverts du centre-bourg.

Afin de rassurer les commerçants, mais aussi de recueillir leurs réactions, des groupes de travail pourraient être organisés. Ces temps d'échanges seraient l'occasion de faire un point sur l'avancée des travaux. Des visites de chantier seraient également les bienvenues à l'occasion de l'achèvement de chaque nouvelle tranche du projet.

S'agissant de la Maison du Projet, elle conserverait son rôle d'information et d'écoute durant toute la durée la phase travaux. Sur le volet habitat, elle pourrait plus spécifiquement, devenir un centre d'aide au montage des dossiers d'éligibilité aux aides, concernant la rénovation des logements, ou encore des demandes de subventions pour le rafraîchissement des façades du centre-bourg.

En 2025, lorsque le centre-bourg aura sans doute revêtu son nouveau visage, une balade inaugurale entre élus, bureaux d'études, habitants de la ville, mais aussi personnes extérieures, pourrait être entrepris afin de présenter l'aboutissement de ce travail de long terme.

Ainsi, l'ensemble des propositions présentées semblent propices à favoriser l'implication et la mobilisation des habitants dans l'élaboration partagée du projet de revitalisation. Plusieurs d'entre elles suggèrent l'intervention d'une structure type CAUE. Au cours de cette étude, j'ai également souhaité m'intéresser au **rôle des CAUE**, ma structure d'accueil, dans les démarches participatives.

Une enquête sociologique, m'a permis de dresser un état des lieux de l'existant qui répond à plusieurs questionnements : comment les CAUE perçoivent-ils les démarches participatives, ainsi que le domaine de la participation ? Est-ce à leur habitude de mener ou suivre des actions de participation ? Pour finir, ont-ils une place prépondérante dans ce type de démarche ?

2. Démarches participatives : quelle place pour les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement ?

Intitulée « *CAUE & Concertation, où en est-on ?* », cette enquête menée à l'échelle nationale, a permis d'apprécier la vision, le positionnement, mais également les pratiques des CAUE au regard de la participation habitante en urbanisme. Suite à plusieurs relances, vingt-neuf des quatre-vingt-douze CAUE existants ont répondu à cette enquête. Cet échantillon plutôt satisfaisant, a permis de faire émerger plusieurs grandes tendances qui méritent d'être présentées.

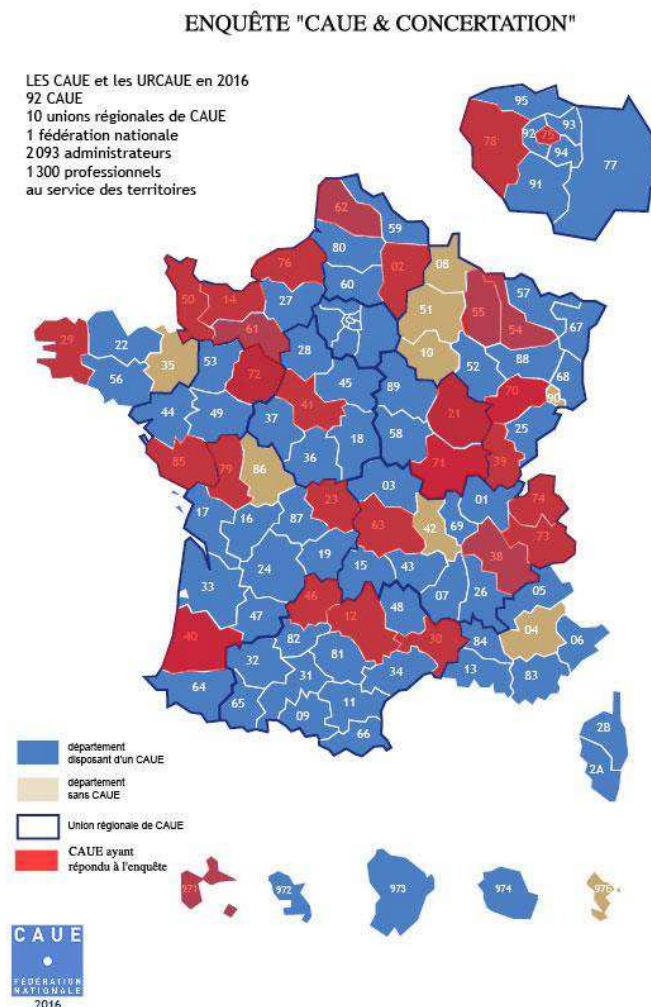


Figure 53. Les vingt-neuf CAUE ayant répondu à l'enquête
 (Source: FN CAUE, modifiée par Mylène Bourcier)

2.1 La participation habitante: un domaine en développement dans les CAUE

L'enquête montre dans un premier temps, que la majeure partie des CAUE interrogés (à 86,2%) ont déjà mené ou suivi des actions de participation lors d'un projet d'urbanisme. Ces résultats sont bien la preuve du développement progressif du domaine de la participation au sein de ces structures. Ce constat questionne sur les différents contextes de mise en œuvre, mais également sur les méthodes et outils employés par les CAUE pour mener à bien ces démarches.



Figure 54. CAUE interrogés et actions de participation.

(Source : Mylène Bourcier)

De manière générale, les démarches participatives menées par les CAUE sont issues de demandes des collectivités locales. La plupart d'entre elles s'inscrivent dans le cadre de pré-diagnostic pour la révision de documents de planification, type « PLU » (*Plan local d'urbanisme*) ou aujourd'hui « PLUI » (*Plan local d'urbanisme intercommunal*), mais aussi sur le volet opérationnel, avec des projets d'aménagement en tout genre, tels la conception d'espaces publics, d'éco-quartiers, la création de port, de projets de ZAC (*Zone d'aménagement concerté*), voire de projets ANRU, mais encore de projets de revitalisation centre-bourg, à l'instar du CAUE du Finistère.

D'autres CAUE pratiquent la participation de manière différente : ils ne mènent pas véritablement de démarches participatives, mais organisent plutôt des sessions de formation et de sensibilisation auprès des élus ou des membres de CAUE. Le CAUE de Guadeloupe a récemment organisé une formation auprès d'élus intitulée « *concevoir et organiser une concertation* », qui visait à apporter à ces derniers, des éléments de cadrage indispensables à la mise en place d'une démarche participative.

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES DEMARCHES PARTICIPATIVES

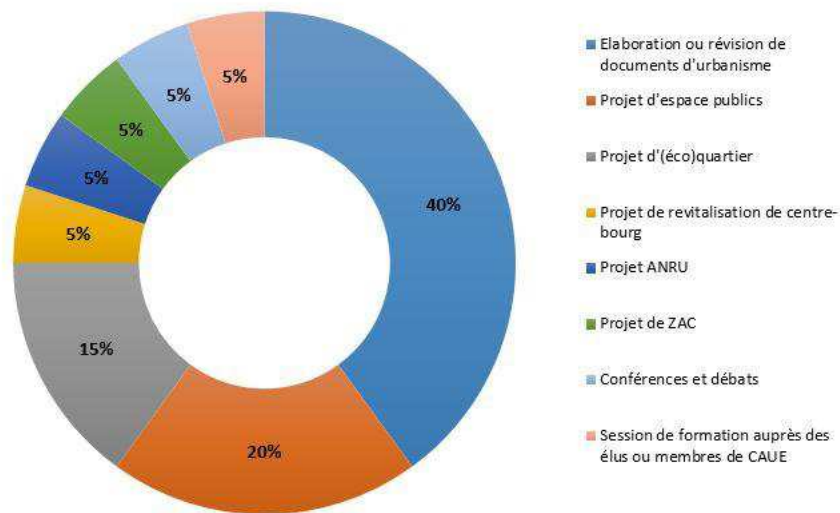


Figure 55. Contexte de mise en œuvre des démarches participatives

(Source : Mylène Bourcier)

D'après l'enquête, les CAUE exercent leurs missions au contact d'une diversité d'acteurs, parmi lesquels, il faut compter, de nombreuses collectivités territoriales comme des communes, des communauté de communauté, des communauté d'agglomération, des Pays, des structures comme la Direction Départementale des Territoires, des EPCI, mais aussi des Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), des bureaux d'études, des bailleurs sociaux, des comités de quartier/citoyens, des Conseils Municipaux de Jeunes, des habitants, des associations, et enfin des universités. De manière synthétique, les CAUE travaillent au contact de nombreux acteurs, et de parties prenantes du projet urbain. Ce constat montre une fois de plus la position particulière des CAUE, à l'interface d'une pluralité d'acteurs.

Pour mener ces démarches, les CAUE utilisent des outils, parmi lesquels nous retrouvons des outils « classiques », comme l'atelier participatif ou la balade urbaine, qui restent majoritairement les plus utilisés, et constituent sans doute les plus efficaces. Viennent ensuite les projections, le plus souvent suivies d'un temps d'échanges. Les autres outils comme les enquêtes par questionnaires et entretiens individuels, les réunions publiques, les journées d'échanges, les tables rondes, les jeux de rôle, mais encore les world café se font plus rares.

Outils utilisés par les CAUE dans les démarches participatives

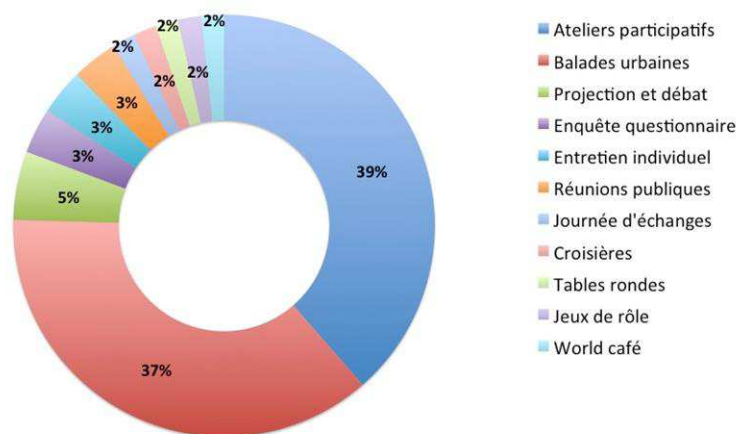


Figure 56. Outils utilisés par les CAUE dans les démarches participatives

(Source : Mylène Bourcier)

Cette enquête montre donc que la participation prend une place de plus en plus prégnante dans les missions des CAUE. Toutefois un paradoxe apparaît au sein de cette étude : dans 100% des CAUE interrogés, il n'existe pas de membre « chargé de concertation ». La plupart du temps, les membres mobilisés pour mener à bien ces démarches sont architectes, paysagistes, urbanistes, documentalistes, chargés de développement durable, ou plus ponctuellement stagiaires ou apprentis. Ce constat est révélateur de l'inadéquation qui existe entre une demande bien présente de la part des collectivités, et un manque de moyens humains au sein des structures pour se doter de personnel supplémentaire et spécialisé dans le domaine.

2.2 Une diversité de positionnements face au domaine de la participation habitante.

L'enquête a également révélé divers positionnements des CAUE quant à la mise en place ou le suivi des démarches participatives. Trois positionnements majeurs ont alors émergé de l'enquête. Ces profils ont été regroupés en trois grandes catégories, à savoir :

- « Les Convaincus »

Certains CAUE certifient avoir une place centrale dans ce type de démarche en raison de leur position à mi-chemin entre professionnels, élus, concepteurs mais également usagers du cadre de vie.

Ils estiment être de bons acteurs « pour faciliter et porter ces démarches », à l'instar du CAUE de l'Isère qui se définit comme un « proactif¹³ » en la matière. De fait, les CAUE auraient tout à gagner en s'affirmant dans ce rôle, induisant « une nécessité de s'y former en continu¹⁴ ».

¹³ « Proactif » dans le sens où le CAUE DE L'Isère propose systématiquement un volet concertation dans son accompagnement aux communes.

- « Les Accompagnants »

Les avis divergent quant à la manière de participer à ce type de démarches, c'est pourquoi certains CAUE se positionnent différemment : selon eux, ils doivent se positionner uniquement en tant « qu'accompagnateur » des porteurs de projet dans ce type de démarches : « *le CAUE a sa place, mais à mon sens ne doit pas être le seul acteur, et donc doit savoir s'entourer de professionnels pouvant apporter un regard extérieur¹⁵* ». Certains précisent que cet accompagnement de la collectivité par l'ingénierie CAUE ou autre, reste « *indispensable pour aider à formaliser les processus et les concepts engagés à travers un projet urbain¹⁶* ».

- « Les Sceptiques »

D'autres propos plus stricts réfutent pleinement l'idée que les CAUE puissent mener ou accompagner des démarches participatives. Ils s'accordent toutefois sur l'idée que les CAUE peuvent inciter les collectivités à initier ce type de démarche : « *ce n'est pas le rôle des CAUE. En revanche, nous devons encourager cette démarche auprès des élus, les rassurer¹⁷* ». Le rôle de médiateur/facilitateur des CAUE, permet « *d'inciter les élus à mettre en œuvre des démarches participatives là où ce concept est encore embryonnaire¹⁸* ». Les CAUE ont donc un rôle d'information sur ces démarches auprès des élus, mais aussi sur d'autres publics. L'enjeu est de convaincre que chacun peut trouver un bénéfice dans la mise en place d'une démarche participative : d'une part, du côté des élus, où il faut convaincre de la nécessité de faire participer les habitants, et d'autre part du côté habitants, où il y a nécessité de convaincre sur l'intérêt de se mobiliser.

Quoiqu'il en soit, et au-delà des avis respectifs de chaque CAUE, qui se positionne tantôt comme un véritable acteur, comme simple accompagnant, ou comme n'ayant pas sa place dans ce domaine, le champ de la participation s'inscrit véritablement dans les missions des CAUE comme le précise la loi sur l'Architecture paru 1977 : « *Le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement a pour missions de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement* ».

¹⁴ Propos tenus par le CAUE de la Guadeloupe dans le cadre de l'enquête « CAUE & Concertation, où en est-on ? ».

¹⁵ Propos tenus par le CAUE de Savoie.

¹⁶ Propos tenus par le CAUE du Lot.

¹⁷ Propos tenus par le CAUE du Calvados.

¹⁸ Propos tenus par le CAUE de Meurthe-et-Moselle.

2.3 Développer le domaine de la participation au sein des CAUE : quels moyens requis ?

L'enquête montre que la plupart des CAUE manquent véritablement de moyens humains pour mener ou suivre des démarches participatives. Comme le préconisent certains, il faudrait créer des postes « polyvalents » dédiés à cette mission qui « *viendraient également en appui aux autres missions de paysage, d'urbanisme et d'architecture* ¹⁹ », ou encore mobiliser « *des professionnels de l'aménagement pour décrypter et les professionnels des sciences humaines pour l'animation, le recueil et l'interprétation des données* ²⁰ ». Toutefois, la plupart des CAUE interrogés dénoncent un cruel manque de moyens financiers. Certains d'entre eux évoquent : « *Les CAUE n'ont pas les moyens pour incorporer dans les équipes des professionnels spécifiques* ²¹ », et qu'il est « *difficile d'imaginer des spécialistes de la concertation dans nos petits CAUE* ²² ». Encore une fois, l'aspect financier vient faire barrage au développement d'une des branches des CAUE, qu'il serait pourtant intéressant de développer.

D'autre part, l'enquête met également en lumière un manque de compétence en matière de « concertation ». Ce constat amène la plupart des CAUE sondés, à suggérer des formations adaptées, afin d'élargir leurs compétences professionnelles dans le champ de la concertation. Le CAUE de Saône-et-Loire évoque à ce sujet : « *une formation des chargés d'études des CAUE serait nécessaire, car pour ma part, j'expérimente à chaque fois... !* ²³ ». Ces propos montrent bien que certaines démarches participatives sont menées sans véritables méthodes, questionnant ainsi leur efficacité. La mise à disposition d'outils, de guides méthodologiques par exemple, seraient un plus pour aider les CAUE dans la mise en place de démarches participatives.

Plusieurs d'entre eux suggèrent également de mieux communiquer sur l'accompagnement possible des CAUE aux porteurs de projet. Les élus locaux ignorent parfois encore la diversité d'actions offerte par les CAUE. Afin de promouvoir ces actions, le CAUE de Côte d'Or organise des réunions d'information auprès d'élus, visant à leur faire découvrir l'ensemble de ses propositions d'accompagnement.

¹⁹ Propos tenus par le CAUE de la Creuse.

²⁰ Propos tenus par le CAUE du Jura.

²¹ Propos tenus par le CAUE de Savoie.

²² Propos tenus par le CAUE de Haute-Saône.

²³ Propose tenus par le CAUE de Saône-et-Loire.

S'agissant de son positionnement dans ce domaine, le CAUE de Côte-d'Or est plutôt convaincu du rôle des CAUE, qui doivent s'adapter et répondre de manière rigoureuse à la demande du maître d'ouvrage. Des moyens financiers et humains seraient des conditions requises pour ouvrir des postes et développer cette branche. Se pose toutefois la question de l'évaluation des besoins : A-t-on besoin régulièrement ou plus ponctuellement de personnes spécialisées en concertation ? A ce titre, peut-on envisager une mutualisation de ces ressources entre les différents CAUE d'une même région ? Les liens inter-CAUE, notamment au sein des « Unions Régionales », sont-ils suffisamment solides pour cette mise en place ?

Pour conclure cette enquête, le CAUE du Gard évoque que « *chaque CAUE doit agir en fonction de ses ressources humaines et matérielles et partager ses expériences et les outils qu'il utilise avec les autres CAUE*²⁴ ». Il faut donc aujourd'hui « *continuer sur cette lancée, en maintenant le rythme*²⁵ ». C'est aussi de cette manière que les CAUE affirmeront progressivement leur place dans le domaine de la participation.

Ainsi, ce regard critique porté à la démarche, ainsi que ces quelques propositions visant à améliorer la mobilisation habitante, montrent que la démarche participative initiée à Auxonne s'inscrit dans la tendance générale à l'œuvre aujourd'hui en France : la volonté du maître d'ouvrage d'associer les habitants au projet urbain est bien présente, toutefois les savoir-faire en matière de participation ne sont pas concluants et restent à améliorer, tout comme les formations de tous les professionnels enclin à traiter de près ou de loin de ces questions.

²⁴ Propos tenus par le CAUE du Gard.

²⁵ Propos tenus par le CAUE de l'Isère.

CONCLUSION

Le moment est venu de conclure cet écrit. Cette étude a été l'occasion d'apprendre mais aussi de transmettre : nous aurons premièrement retracé les grandes lignes de l'évolution de la participation citoyenne en France depuis les années 1960, mais également mis en lumière l'évolution de la pensée urbanistique qui, progressivement, a amorcé une « maîtrise d'usage ». Indispensable à l'étude, cette approche historique a permis de comprendre l'origine et le fondement des démarches participatives d'aujourd'hui.

Les maîtres d'ouvrage sont de fait, toujours plus nombreux à se détourner d'une pratique figée de l'urbanisme et du projet urbain, en favorisant leur mise en mouvement par le biais de démarches participatives « descendantes ». Indispensables à leur réussite, **la mobilisation habitante** autour de ces démarches reste toutefois l'une des principales difficultés auxquelles ils se confrontent.

Au regard de l'expérience menée à Auxonne, nous sommes en mesure d'établir plusieurs éléments de réponse quant à la problématique initiale. A ce jour, il semblerait qu'**il n'existe pas de recette miracle pour parfaire une mobilisation habitante**. L'ensemble des moyens d'actions mis en œuvre pour mobiliser se doivent d'être ajustés au cas par cas, au regard des spécificités de chaque territoire initiant ce type de démarche.

Le maître d'ouvrage doit toutefois être en capacité de créer certaines conditions favorables à la mobilisation de sa population. Mobiliser un public passe nécessairement par une **communication** adaptée autour de la démarche, qui permet d'informer la population de manière continue sur l'intérêt qu'elle a à se mobiliser, sur les évolutions du projet et les décisions prises par le maître d'ouvrage. Une succession d'allers-et-retours entre le maître d'ouvrage et la population est essentielle pour entretenir l'intérêt porté à la démarche. Aussi, il est primordial pour le maître d'ouvrage d'identifier en amont les personnes **relais d'information** qui, de fait, contribueront à une meilleure diffusion des informations.

Les conditions de la mobilisation ne se limitent toutefois pas à ces aspects, c'est ce qu'a révélé mon expérience : il semblerait que l'implication des habitants résulte également de facteurs plus profonds. La mise en œuvre d'**une démarche participative solide et cohérente** en fait partie. Une démarche participative constitue en effet un processus dynamique qui s'inscrit sur un temps long et nécessite **une préparation réfléchie très en amont**. Sa construction tout comme son pilotage ne peut être improvisé par le maître d'ouvrage.

Connaître sa population, pour adapter au mieux les différentes actions de participation et identifier en amont les porteurs d'intérêt du projet sont des conditions requises pour s'assurer une mobilisation satisfaisante. Aussi, le maître d'ouvrage ne doit pas sous-estimer l'importance d'un travail en partenariat avec les associations, les établissements scolaires, ou toutes autres structures présentes sur son territoire concernées par le projet.

A l'heure actuelle, de trop nombreuses démarches aboutissent difficilement par un manque de présence continue des élus locaux. C'est pourquoi **un portage politique fort** reste une condition indispensable, et doit se faire durant toute la durée de la démarche. Le maître d'ouvrage doit sans cesse renouveler ses moyens d'actions, relancer la mobilisation en sollicitant la population, et en testant de nouveaux moyens pour mobiliser. L'implication des élus est alors primordiale pour que la population s'implique en retour.

La mobilisation du public dans ce type de démarche relève aussi de **la proximité que le maître d'ouvrage sera en mesure de créer avec sa population**. Une confiance et des liens doivent s'établir, c'est pourquoi il faut favoriser le côté humain et la convivialité dans ces démarches. Privilégier des actions d'animation ludiques, plus attractives, contribue incontestablement à une meilleure mobilisation habitante. Ce type d'action pose toutefois la question de leur restitution et de leur efficacité dans la conception du projet.

Ainsi, cette étude aura permis d'identifier certaines conditions requises à destination du maître d'ouvrage pour mener à bien une démarche participative et s'assurer une meilleure mobilisation habitante. Ces quelques conditions ne sauraient être les seules existantes, mais figurent parmi celles identifiées au sein de notre cas d'étude. Le maître d'ouvrage se doit toutefois de rester prudent : une bonne mobilisation habitante n'est pas systématiquement gage de la qualité des remarques recueillies.

Plus largement, cette réflexion a mis en évidence le fait qu'une démarche participative doit être menée comme **un projet à part entière**, et non plus comme un élément extérieur au projet. Elle doit être inhérente au projet urbain, passant outre le rapport au temps qui diffèrent selon que l'on soit élu, expert ou habitant. Ce défi est-il toutefois réalisable au regard des contraintes de temps qui existent aujourd'hui ?

Il est parfois permis au maître d'ouvrage d'envisager l'intervention d'un prestataire extérieur, comme des structures spécialisées qui restent toutefois très coûteuses. C'est pourquoi, des structures type CAUE, qui tendent à s'affirmer dans ce domaine, peuvent, par leur gratuité et leur neutralité, constituer des recours intéressants.

Pour finir, nous constatons que la mise en place d'une culture de la participation se dessine progressivement en France depuis quelques décennies, la commune d'Auxonne en est la preuve. Il est toutefois indispensable d'assurer la continuité de cette culture, pour qu'elle s'ancre véritablement dans nos mœurs. Ceci ne se fera pas sans prendre en considération **la question de la formation des professionnels** enclins à exercer de près ou de loin dans le domaine de la participation. Pour cela, la sensibilisation des élus, des professionnels, et plus largement du grand public doivent être poursuivies.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : L'idéal démocratique au croisement de trois aspects : prendre part, contribuer et recevoir	Page 12
Figure 2 : Nuage de mots, issu de l'enquête auprès des CAUE.....	Page 16
Figure 3 : Membres du « Students for a Democratic Society ».....	Page 20
Figure 4 : The Port Huron Statement.....	Page 21
Figure 5 : Journal militant "Action" n°19, intitulé "Demain la parole est à nous"	Page 22
Figure 6 : Au Larzac, la lutte continue.	Page 24
Figure 7 : Manifestation du Larzac.	Page 24
Figure 8 : Illustration issue de l'ATELIER n°1 paru dans le journal de l'APU de Roubaix.....	Page 24
Figure 9 : Affiche étudiante française.	Page 25
Figure 10 : Echelle de la participation citoyenne élaborée par Sherry Arnstein.....	Page 26
Figure 11 : Le quartier des Minguettes à Vénissieux.....	Page 27
Figure 12 : Les conseils de développement.....	Page 30
Figure 13 : Les Conseils de quartiers.....	Page 31
Figure 14 : Grands évènements et principales mesures législatives de la participation citoyenne entre 1960 et aujourd'hui.....	Page 33
Figure 15 : Les sphères de l'élaboration traditionnelle du projet urbain.....	Page 37
Figure 16 : Les trois sphères de l'élaboration partagée du projet urbaine.....	Page 39
Figure 17 : L'urbanisme participatif et ses différents degrés d'implication des habitants.....	Page 43
Figure 18 : Représentation schématique des composantes de la mobilisation.....	Page 46
Figure 19 : Localisation et présentation succincte de la commune d'Auxonne.....	Page 49
Figure 20 : La gare d'Auxonne.....	Page 50
Figure 21 : Le port d'Auxonne.....	Page 50
Figure 22 : Auxonne, pôle primaire dans l'armature du SCoT Val de Saône Vingeanne.....	Page 51
Figure 23 : La Mairie d'Auxonne, bâtiment du XVème siècle.....	Page 52
Figure 24 : La Porte de Comté, ancienne porte d'entrée de la ville.....	Page 52
Figure 25 : Le château de Louis XI.....	Page 52
Figure 26 : L'église Notre-Dame.....	Page 52
Figure 27 : Entrée principale de la caserne militaire.....	Page 53

Figure 28 : Epicerie Fabienne Moreau.....	Page 53
Figure 29 : Un des salons de coiffure d'Auxonne.....	Page 53
Figure 30 : Les bords de Saône.....	Page 53
Figure 31 : La maison Krieg à Auxonne.....	Page 54
Figure 32 : Bâtis dans l'artère principale d'Auxonne.....	Page 54
Figure 33 : Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs ».....	Page 56
Figure 34 : Bourgs Centres menant des opérations de revitalisation en 2016.....	Page 57
Figure 35 : Partenaires institutionnels associés au projet	Page 61
Figure 36 : Périmètre de projet avant et après la concertation entre experts.....	Page 62
Figure 37 : Démarche participative à Auxonne : dépasser la simple consultation.....	Page 64
Figure 38 : Acteurs impliqués dans la démarche participative et leurs relations.....	Page 66
Figure 39 : Rétrospective des actions de participation menées durant la phase d'étude.....	Page 69
Figure 40 : Groupe de travail Habitat du 27 avril 2017.....	Page 70
Figure 41 : L'atelier n°2 de la Maison du Projet.....	Page 71
Figure 42 : La Maison du Projet au 22 rue Thiers.....	Page 73
Figure 43 : Affiche créée à l'occasion de la balade urbaine.....	Page 74
Figure 44 : Participants de la chasse aux trésors.....	Page 75
Figure 45 : Affiche du concours de photographie.....	Page 75
Figure 46 : Affiche de l'atelier de présentation des scénarios.....	Page 76
Figure 47 : Affiche de la réunion publique	Page 77
Figure 48 : Classement des actions de participation selon l'évaluation multicritères.....	Page 97
Figure 49 : Evaluer la démarche : un diagramme logique d'impacts.....	Page 98
Figure 50 : Dysfonctionnements de la démarche participative et mobilisation habitante.....	Page 101
Figure 51 : Affiche sur la vitrine d'un commerce du centre-bourg récemment fermé.....	Page 103
Figure 52 : Madame le Maire (à gauche) participe au dépouillement des avis habitants.....	Page 105
Figure 53 : Les vingt-neuf CAUE ayant répondu à l'enquête.....	Page 112
Figure 54 : CAUE interrogés et actions de participation.....	Page 113
Figure 55 : Contexte de mise en œuvre des démarches participatives.....	Page 114
Figure 56 : Outils utilisés par les CAUE dans les démarches participatives.....	Page 115

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Bacqué, Marie-Hélène ; Sintomer, Yves. *La démocratie participative : histoire et généalogie*. Edition La Découverte, 2011.288p.
- Biau, Véronique ; Fenker, Michael ; Macaire, Elise. *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville : métiers et pratiques en question*. Editions de la Villette, 2013. 362p.
- Claval, Paul. *Brève histoire de l'urbanisme*. Edition Pluriel, 2014. 315p.
- Desmarais, Carole. *La concertation dans la conduite de projet : guide méthodologique*. Edition Territorial, 2007.98p.
- Hauptmann, Eléonore ; Wates, Nick. *Concertation citoyenne en urbanisme : la méthode du Community Planning*. Editions Yves Michel ; ADELS, 2010.115p.
- Le CERTU. *La concertation en aménagement*. Edition Le CERTU, 2000.166p.
- Mahey, Pierre. *Pour une culture de la participation*. Edition Adels, 2005.126p.
- Merlin, Pierre ; Choay, Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Edition Quadrige, 2005. 880p.
- Millot, Grégoire. *Construire une ville participative en 10 questions*. Edition Territorial, 2015.106p.
- Pinson, Daniel. « L' « usager » de la ville ». *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*. Edition La Découverte. 2000. P233-243.
- Rayssac, Gilles-Laurent ; De la Guéronnière, Christian. *Guide de la concertation locale, pour construire le vivre ensemble*. Edition Territorial, 2015.122p.
- Geneste, Stanley. *Initiation au montage d'une opération d'aménagement*. Edition Le Moniteur, 2016. 350p.
- Verdier, Philippe. *Le projet urbain participatif : apprendre à faire la ville avec ses habitants*. Editions Yves Michel, 2009.264p.
- Zask, Joëlle. *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*. Edition Le Bord de l'eau, 2011.328p.

MEMOIRES DE FIN D'ETUDES

- Fontaine, Domitille. *Implication habitante au service du développement local : étude de cas à l'échelle du département isérois*. 2014. 111p.
- Marotin, Aude ; Pillière, Pauline ; Roux, Adèle ; Lepeyre, Fabien. *La participation en questions : des expérimentations à l'outil d'aide à la décision*. 2016. 75p.
- Procacci, Alicia. *La concertation lors de la révision d'un plan local d'urbanisme : une procédure obligatoire aux multiples modalités possibles. Ca d'étude de la ville de Seyssins*. 2015.109p.

ARTICLES ET REVUES

- ADEME ; Zetlaoui Léger, Jodelle. « La participation citoyenne. Réussir la planification et l'aménagement durables ». *Les Cahiers méthodologiques de l'AEU2*. 2016. 184p. Disponible sur : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-et-amenagement-urbain-durables-8621.pdf>
- André, Pierre ; Martin, Patricia ; Lanmafankpotin, Georges. « Participation citoyenne, le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique ». 2012. 4p. Disponible sur : http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/participation_citoyenne.pdf
- Arnstein, Sherry R. "A ladder of Citizen Participation". *Journal of the American Institute of Certified Planners*, n°4. 1969. 13p. Disponible sur : https://lithgow-schmidt.dk/sherry-arnstein/ladder-of-citizen-participation_en.pdf
- Fernandez, Agnès. « Centre-bourg et Centre-ville, créer les centralités de demain ». *Maires de France*, n°338. 2016. P34-39.
- Fixot, Anne-Marie. « Vers une nouvelle pratique de l'urbanisme. La maîtrise d'ouvrage ou l'art de vivre ensemble le quotidien ». *Revue du Mauss permanente*. 2014. Disponible sur : <http://www.journaldumauss.net/?Vers-une-nouvelle-pratique-de-l>
- Grand Lyon. « Guide méthodologique : la concertation dans la conduite de projet ». 2007. 86p. Disponible sur : http://www.millenaire3.com/content/download/6834/127094/version/4/file/Guide_methodologique_concertation-2007.pdf
- Latendresse, Josée ; St-Pierre, Nathalie. « La mobilisation : le moteur de l'action ». 14p. Disponible sur : <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/mobilisation-moteur-d-action.pdf>
- Lecomte, Patrick ; Bernard, Jean-Pierre ; Blancherie, Jean-Marc. « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valence, Chambéry ». *Revue française de science politique*, n°2. 1972. 25p. Disponible sur http://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1972_num_22_2_419004

- Leprince, Chloé. « De 1791 à "Nuit debout", une brève histoire du mot "démocratie participative" ». *France Culture*. 2016. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/histoire/de-1791-nuit-debout-une-breve-histoire-du-mot-democratie-participative>
- Linhart, Virginie. « Des Minguettes à Vaulx-en-Velin : les réponses des pouvoirs publics aux violences urbaines ». *Cultures & Conflits*, n°6. 1992. 15p. Disponible sur : <https://conflits.revues.org/2019>
- Damay, Ludivine ; Pourtois, Hervé. « Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, de Joëlle Zask ». Disponible sur : https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/etes/documents/069_074_Le_Livre_Damay_Pourtois.pdf
- Mermet, Laurent. « La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? ». *Négociations*, n°5. 2006. 6p. Disponible sur : http://institutdelaconcertation.org/files/bf_fichierjoint_Mermet2006-la_concertation_un_terme_flottant.pdf
- Mestres, Jean-Michel. « L'individu créateur de ville. 36ème rencontre des agences d'urbanisme ». *Urbanisme*, n°55. 2015.
- Nantes Habitat. « Guide de la maîtrise d'usage ». 2011. 69p. Disponible sur : <http://www.paysdelaloire.comite21.org/docs/demarche/353/guide-maitrise-usage-nantes-habitat.pdf>
- Nez, Héloïse. « Premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative. La mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif ». 2009. 13p. Disponible sur : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/system/files/03H%C3%A9lo%C3%AFse%20Nez.pdf>
- Nez, Héloïse ; Barbier, René ; Blondiaux, Loïc ; Chateauraynaud, Francis ; Fourniau, Jean-Michel ; Lefebvre Rémi ; Neveu, Catherine. « Savoir d'usage » *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. 2013. Disponible sur <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/dico/savoir-dusage>
- Polère, Cédric. « La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan ». *Synthèse Millénaire 3*. 2007. 28p. Disponible sur : http://www.millenaire3.com/content/download/1377/19231/version/1/file/Polere_democratie_participative.pdf
- Rolland-Diamond, Caroline. « 23 avril 1968 occupation de Columbia par le Students for a Democratic Society (SDS) ». *Midi Populaire et Citoyen*. 2016. Disponible sur : <http://www.gauchemip.org/spip.php?article16977>

- Wormser, Gérard. « Entre autres. À propos de Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, de Joëlle Zask ». *Sens public*. 2014. 20p. Disponible sur : http://www.sens-public.org/IMG/pdf/SensPublic_Gerard_Wormser.pdf
- Zetlaoui-Léger, Jodelle ; Barbier, René ; Blondiaux, Loïc ; Chateauraynaud, Francis ; Fourniau, Jean-Michel ; Lefebvre Rémi ; Neveu, Catherine. « Urbanisme participatif ». *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. GIS Démocratie et Participation. 2013. Disponible sur : <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

COMPTE-RENDU

- Participation des habitants, concertation dans l'espace public... Au-delà des intentions affichées, quelles réalités sur nos territoires ? 2012. 48p. Disponible sur <http://www.ressources-territoires.com/documents/Confat/confat-5-participation.pdf>

RAPPORT

- Levy, Jacques. Echelles de l'habiter. Edition PUCA, 2008. 319p. Disponible sur : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-echelle-de-l-habiter.pdf>

TEXTES ET LOIS

- Extrait du Port Huron Statement. 1962. Disponible sur : <http://www.sds-1960s.org/PortHuronStatement-draft.htm>
- La Charte de la concertation, 1996.3p. Disponible sur : http://belairsud.blogspot.com/files/Charte_concertation.pdf
- La Convention d'Aarhus, 1998. 7p.Fiche technique du CNIG n° 7. Disponible sur : <http://www.ird.fr/informatique-scientifique/documents/legislation/aarhus.pdf>
- Le Code de l'Urbanisme. Article L103-2, 2015. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=3443033B9EFCCD40F970C406D9273AD8.tpdila23v_2?idSectionTA=LEGISCTA000031212627&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20170419
- La Déclaration de Rio, 1992. 4p.Disponible sur : http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/9/Declaration_de_Rio_1992_fr.pdf
- La Loi Lamy, 2014. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

FORMATIONS

- Journée d'étude du 23 mars 2017 à Besançon. *Revitaliser les centres bourgs, un enjeu majeur*. Organisée par les CAUE du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

- Journée de formation du 30 novembre 2016 à Orléans. *La concertation dans les projets d'architecture, d'urbanisme*. Organisée par le CAUE du Loiret.
- Intervention de Jodelle Zetlaoui-Léger du 15 mars 2017 à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Organisée par Fédérica Gatta.
- Projection du 26 janvier 2017 à Dijon. *Centre bourg le fil rouge*. Organisée par le CAUE de Côte-d'Or.

VIDÉOS

- Démarche Marcillac Vallon, Bourg centre. CAUE de l'Aveyron, 2016. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=HV7JnG_QszY
- Galerie d'exposition à Luzy. Luzy Village du Futur, 2016. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=NwgUqngUjpA>
- Intervention de Joëlle Zask. Séminaire sur la Place de la République, 2015. Disponible sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=5cBOWl-xA-I>
- La Fontaine à idées était à Luzy. Luzy Village du Futur, 2016. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=18mubjAm7Ck>
- Marcillac Vallon, concertation pour l'aménagement des espaces publics. CAUE de l'Aveyron, 2015. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=Q-3mYqVJAGs>

SITOGRAPHIE

- Blog de Julien Goupil. L'échelle de participation (Arnstein&Hart). Disponible sur : <http://www.le-citoyen.fr/2016/02/l-echelle-de-participation-arnstein-hart.html>
- Dictionnaire Larousse [en ligne]. Edition 2017. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires>
- Site Comédie. Concertation, Participation et Médiation appliquées à l'environnement et au territoire. Outil d'auto-apprentissage. Disponible sur : <http://www.comedie.org>
- Site de l'Etat et du Programme de Revitalisation des Centres-Bourg. Disponible sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/revitalisons-nos-centres-bourgs-r86.html>
- Site de l'Institut du Nouveau Monde. Disponible sur : <http://inm.qc.ca/blog/la-participation-citoyenne/>
- Site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- Site de la Commission Nationale du Débat Public. Disponible sur : <https://www.debatpublic.fr/son-role>
- Site de la Coordination Nationale des Conseils de Développement. Disponible sur : <http://www.conseils-de-developpement.fr/les-conseils-de-developpement/>
- Site de la Fédération nationale des CAUE. Disponible sur : <http://www.fncaue.com/>
- Site de la Maîtrise d'Usage. Disponible sur : http://www.maitrisedusage.eu/003_atelier_13.htm
- Site du Conseil en Stratégie et Ingénierie de la Concertation. Disponible sur : <http://www.respublica-conseil.fr/#/>
- Site la Gazette des communes. Disponible sur : <http://www.lagazettedescommunes.com/441239/savoir-organiser-une-concertation-facultative-en-amont-des-projets-de-permis/>

Liste des annexes

Annexe 1 : Retranscription de l'entretien mené avec Mme Nathalie ROUSSEL.....	Page 2
Annexe 2 : Retranscription de l'entretien mené avec Mme Mathilde BERTET.....	Page 4
Annexe 3 : Retranscription de l'entretien mené avec Mme Fabienne MOREAU.....	Page 9
Annexes 4 : Questionnaire de l'enquête habitante par URBANIS.....	Page 12
Annexes 5 : Questionnaire de l'enquête commerçante par URBICAND.....	Page 14
Annexe 6 : Questionnaire de l'enquête « Concertation & CAUE ».....	Page 18
Annexe 7 : Article du Bien Public sur la soirée de concertation du 30 mai 2017.....	Page 19
Annexe 8 : Article d'Hebdo 39 sur la soirée de concertation du 30 mai 2017.....	Page 20
Annexes 9 : Gros titres du Bien Public sur la revitalisation à Auxonne.....	Page 21

Annexe 1 : Retranscription de l'entretien mené avec Mme Nathalie ROUSSEL

Etaient présentes lors de l'entretien :

- Mme Nathalie ROUSSEL, adjointe à l'urbanisme et au développement économique de la ville d'Auxonne ;
- Melle Mylène BOURCIER, apprentie urbaniste au CAUE de Côte d'Or.

Merci de m'accorder un peu de votre temps. Pour rappel cet entretien s'inscrit dans la réalisation de mon projet de fin d'étude portant sur la participation habitante, et plus précisément sur la mobilisation du public. Pour commencer, j'aimerais connaître votre propre de la notion de « concertation ». Pouvez-vous la définir ?

Mme Roussel : Cette notion peut revêtir diverses significations, mais signifie de manière générale, une possibilité donnée aux habitants d'exprimer leur point de vue en s'appropriant le projet. Tout le monde n'a pas la même vision des choses car tout le monde n'habite pas dans les mêmes quartiers, la problématique n'est pas la même partout et les intérêts divergents. La concertation c'est demander aux habitants comment ils voient le développement de leur ville, de leurs commerces, ce qu'il faudrait améliorer pour avoir une meilleur rentabilité, une meilleure visibilité, ramener de la population en ville que ce soit des habitants, des clients...etc.

Une des théories du domaine de la Participation propose un schéma représentant les différents degrés d'implication du citoyen. Après l'avoir retravaillé, j'ai souhaité vous le soumettre afin de connaître votre regard sur la démarche participative à Auxonne. Où la situez-vous sur le schéma ?

Mme Roussel : Le premier degré, l'information, ça été fait. Le degré n°2 aussi. Je pense que si nous arrivons au degré n° 3, « la concertation », ce sera déjà pas mal. Nous n'irons pas jusqu'au dernier degré que vous appelez « la co-construction », nous n'aurons pas le temps.

A propos de la démarche participative à Auxonne : comment s'est-elle mise en place ? Qui a porté la démarche ?

Mme Roussel : La concertation ce n'était pas obligé à la base. Quand l'Etat a fait l'appel à projet, j'ai souhaité préciser la mise en place d'une démarche participative dans le dossier. Pareil pour le cahier des charges à destination des cabinets, nous leur avons imposé une concertation avec les gens, parce que sinon ça rime à quoi ? Ce n'est pas le cabinet d'étude qui décide tout pour le projet : moi parfois, je ne suis pas d'accord des fois avec eux. C'est bien d'avoir un « intervenant extérieur ». Du coup, oui ça été décidé dès que les cabinets ont été recrutés, dès que Caroline a été recrutée. De plus, le fait de ne pas avoir été lauréats à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat, nous a aussi permis d'avoir un temps de réflexion plus long, de mûrir notre projet et d'arriver à proposer une vraie démarche de concertation pour que les gens adhèrent. C'est une démarche qui prend du temps.

J'ai porté ce projet, et notamment la création de la Maison du Projet pour que les gens puissent se retrouver, travailler sur des thématiques. De toute manière, je pense que c'est un projet qui ne pourra aboutir que s'il y a de la concertation ; si nous élaborons le projet qu'entre élus avec les techniciens, nous n'aurons pas la vision des gens, nous l'élaborerons par rapport à notre vision, et pas par rapport aux usages des gens qui habitent et qui y travaillent. La première chose à faire, c'était donc de trouver un local pour pouvoir accueillir les gens, qu'ils puissent être à l'aise. Ici, c'est beaucoup moins institutionnel que la Mairie.

Pousser la porte d'une boutique c'est plus simple, en plus ça redonne un peu de vie au quartier, c'est beaucoup moins intimidant que de pousser la porte de Mairie, rencontrer deux ou trois personnes pour leur indiquer un bureau. Les gens des fois n'aiment pas rencontrer les élus, ils ont plus de retenus. Caroline n'est pas d'ici, les gens ne la connaissent pas, donc ils se sentent moins jugés.

Avez-vous une idée du budget qui sera alloué à la démarche ?

Mme Roussel : Non je n'ai pas d'idée précise, cependant nous devons prendre en compte le local pour la Maison du Projet, les temps de travail de Caroline, les temps que les cabinets passent avec les gens et le dépouillement des ateliers, des questionnaires, et de l'ensemble des activités que nous mettrons en place dans les mois à venir.

Que pensez-vous de la mobilisation habitante générée pour l'instant ?

Mme Roussel : Concernant les enquêtes questionnaires, les cabinets me disent qu'il y a beaucoup de rendu, mais pour moi ce n'est pas suffisant. Ils doivent être à 15 ou 20 % de retour, ils disent que c'est excellent. Selon eux, lorsqu'ils obtiennent 10% de réponse c'est déjà très bon. Concernant la Maison du Projet c'est un peu plus mitigé, il y'a peut-être la météo qui fait ça, il y'a des gens qui travaillent aussi. Je ne sais pas. Il y'a peut-être d'autres facteurs extérieurs à prendre en compte. Je ne sais pas si les gens s'y intéressent vraiment finalement. Toujours est-il que plus de monde participera, plus j'aurai des idées concrètes à mettre en œuvre, mieux ce sera pour le projet de revitalisation.

Pour finir, la parole citoyenne va-t-elle réellement être prise en compte d'après vous ?

Mme Roussel : C'est bien mon attention, après il faut voir ce qui va en ressortir. Si c'est du grand n'importe quoi, du genre « *faire un aquarium géant dans la grande rue* », cela risque d'être compliqué. Il y'a des choses qui seront prises en compte, il y'en a d'autre qui seront tellement hurluberlues que nous ne pourrons pas les prendre en compte. La concertation permet aussi de rêver, de voir quelque chose qui peut-être aujourd'hui nous semble irréaliste, mais rendu possible dans les dix ans ou 20 ans à venir. C'est pour ça qu'il faut se donner le temps de la réflexion, de l'aboutissement du projet parce que c'est du long terme. C'est une étude qui est longue, qui coûte cher donc c'est quelque chose qu'il faut bien travailler, quitte à peut-être être utopiste au départ.

Annexe 2 : Retranscription de l'entretien mené avec Mme Mathilde BERTET

Etaient présentes lors de cet entretien :

- Mme Mathilde BERTET, Chargée de mission revitalisation centre-bourg, Communauté de Commune Rives de Saône.
- Mme Caroline LAFFAGE LAFFAGE, Chargée de mission revitalisation centre-bourg, Commune d'Auxonne.
- Melle Mylène BOURCIER, apprentie urbaniste, CAUE de Côte-d'Or.

Mylène : Merci de m'accorder un peu de votre temps pour cet entretien. Pour rappel, il entre dans le cadre de mon projet de fin d'étude qui porte sur la participation habitante dans les projets d'urbanisme et plus particulièrement sur la mobilisation habitante. Pour commencer, j'aurai aimé revenir sur la mise en place du projet à Seurre et surtout sur la démarche participative associée. Comment est-elle née, qui a porté ce projet, quels objectifs ont été définis et quelles actions ont été mises en place ?

Mathilde BERTET : En 2014, il y'a eu un appel à projet national qui a été lancé par le ministère sur la revitalisation des centre bourg. A l'époque, Seurre avait candidaté au projet, mais n'a pas été retenue. L'année dernière, la sous-préfète de Beaune est venue rencontrer le Maire de Seurre et la Communauté de Commune en leur proposant de candidater à un « dispositif de rattrapage » à l'échelle régionale. Seurre a donc monté un dossier de candidature et a finalement été retenu. Fin 2015, un appel d'offre a été lancé pour recruter un bureau d'étude chargé de la réalisation d'un schéma d'aménagement urbain et parallèlement d'une étude pré-opérationnelle sur l'habitat. Suite à cela, il y'a aussi eu le recrutement du chargé de mission en fin 2015 - début 2016. La première réunion de lancement de l'étude a eu lieu en avril 2016. C'est le maire, quatre de ses adjoints, la DGS, et une conseillère municipale qui ont souhaité la mise en place d'une démarche participative. Aucun objectif n'a été fixé en amont de la démarche. La concertation s'est faite au fil de l'eau.

Durant la première phase de diagnostic, nous avons commencé par organiser une visite partagée du centre historique en marchant par petits groupes. L'idée de cette visite était de réunir tous les partenaires : les habitants, des artisans/commerçants, les partenaires institutionnels, les représentants des associations Seurreoise, les notaires, les agences immobilières et les différents cofinanceurs et membres du comité technique. L'idée de cette visite partagée c'était que les gens livrent leur ressenti en instantané et se rendent compte que le cœur de bourg est praticable en marchant.

Mylène : Vous avez donc capté un public très diversifié. Quels moyens avez-vous utilisé pour mobiliser ces acteurs à cet évènement ?

Mathilde BERTET : Nous avons fait des invitations. Les partenaires et entreprises ont été conviés via un mailing que la CCI nous avait préparé, les associations Seurreoise par mail également. Pour les habitants, nous avons mis en place nos moyens de communication habituels qui se composent d'affiche et de flyers qu'on dépose sur les panneaux d'info de la ville à la Com-Com et chez les artisans/commerçant du centre.

Caroline LAFFAGE : Combien de personnes se sont mobilisées pour cet évènement ?

Mathilde BERTET : Il y' avait deux groupes de vingtaine de personne. La balade a été organisée en journée, un jour de semaine. Je pense que cela a limité la participation des actifs notamment, nous en avons eu très peu.

Caroline LAFFAGE : Qu'est-il ressortit de la balade ?

Mathilde BERTET : Les problématiques de stationnement principalement, le côté patrimonial, la proximité de la Saône, les problématiques locales avec les sorties d'école, ou encore le stationnement du bus qui pose problème.

Mylène : Nous avons des problématiques similaires à Auxonne. Quelle a été la suite des évènements ?

Mathilde BERTET : Nous avons organisé les premiers ateliers participatifs à la mi-juin. Un premier atelier avec les habitants, puis un autre avec les commerçants/artisans en soirée à la mairie. En termes de communication, nous avons réalisé des affiches et de flyers et puis une invitation par mail des commerçants/artisans. Le travail lors de cet atelier s'est fait à partir d'un grand plan avec un système de gommettes. Les bureaux d'études ont demandé aux habitants quelles étaient les qualités et les défauts de la ville, et comment pourrait-on améliorer ces problématiques ? Les bureaux d'études ont également cherché à connaître leurs pratiques en termes de stationnement, de loisirs, d'achats, où est-ce qu'ils allaient acheter leur pain ? Est-ce qu'ils allaient à la petite supérette du coin ? Ou plutôt à la grande surface située en périphérie de la ville ? Comment ils vivaient la ville en somme. Et puis nous leur avons demandé des pistes d'actions. S'il y'avait des choses qui devaient changer, qu'est-ce qui devrait changer, mais aussi s'ils avaient des idées d'aménagement où des choses qui leur tenaient à cœur.

Mylène : En termes de mobilisation, avez-vous réuni beaucoup de monde ?

Mathilde BERTET : Le premier atelier a réuni une vingtaine d'habitants, sur un créneau de 16h à 20h. Ce n'était pas une « réunion » a proprement parlé. Les gens venaient, discutaient et repartaient quand ils avaient terminé. Le lendemain, nous avons organisé le même atelier à destination des commerçants/artisans cette fois-ci. Nous les avons interrogés sur leurs pratiques de stationnement, sur les pratiques de leurs salariés mais aussi de leur clientèle, des camions de livraison. Nous leur avons posé des questions sur l'offre et la demande, qu'est-ce qui selon eux manquait en terme de commerces dans la ville, des choses comme ça. C'était plus axé « économie ». Une vingtaine de commerçant s'est mobilisé pour cet atelier. Nous aurions aimé avoir plus de monde.

Caroline LAFFAGE : Comment expliquez-vous cette mobilisation plutôt mitigée ?

Mathilde BERTET : Je ne sais pas trop. Je pense que nous n'avons pas assez communiqué entre le moment où nous avons lancé l'étude et le moment où nous avons distribué les affiches pour l'atelier. Peut-être que les gens n'ont pas bien compris ce qu'il en était, en quoi consistait les ateliers. Plus tard, nous avons également diffusé des articles dans le bulletin municipal, communautaire, il y'a eu aussi quelques articles dans le Bien Public. Nous nous sommes rendus compte plus tard que les gens qui avaient participé à la visite partagée, se sont rendus aux ateliers. Ils étaient plus actifs car ils avaient compris l'intérêt de leur participation. D'ailleurs, suite aux ateliers, une petite dynamique s'est instaurée puisque certaines personnes qui n'avaient pas pu se libérer pour participer aux ateliers, m'ont envoyé des courriers, des mails et m'ont même téléphoné pour me faire part de leurs remarques.

Mylène : Mis appart ces ateliers, d'autres temps de concertation ont-ils été organisés ?

Mathilde BERTET : En juin, nous avons organisé une première réunion d'information, pour présenter les enjeux qui découlaient du travail de diagnostic. Suite à cela, une deuxième série d'atelier a été organisée en septembre 2016. Dans ces ateliers, nous avons laissé « carte blanche » aux habitants sur des secteurs d'intérêt comme les espaces publics qui avaient été retenus suite au diagnostic.

C'était un atelier mixte à la fois les commerçants/artisans et les habitants sur un créneau horaire de 16h à 20h. Les bureaux d'étude avaient réalisé des « ortho photos » où les projets étaient matérialisés ce qui permettait aux participants de pouvoir visualiser les projets. Chaque participant pouvait proposer un aménagement simpliste. C'était un mercredi soir entre 19h30 et 22h. Une bonne cinquantaine de personnes se sont mobilisées, ce qui nous a satisfait. Et puis, il y avait un apéro à la suite de l'atelier. L'apéro ça fonctionne toujours ! (Rires)

Pour les quais de Saône par exemple, les gens ont évoqué l'idée d'une guinguette, d'une péniche ou d'un lieu d'animation, qui redonnerait de la vie au quai. Pour le champ de foire, les habitants n'ont pas souhaité que la commune y fasse de nouveaux aménagements. Pour eux c'est un espace vert qui est très bien comme il est. Le bureau études a donc retravaillé ses propositions d'aménagements et a pris en compte les remarques habitantes pour chaque espace public. Par exemple, ils ont suggéré l'aménagement d'un kiosque saisonnier sur les quais. De plus, les propositions qui avaient été faite par le bureau d'études pour le champ de foire ont été abandonnées.

Mylène : Quels ont été les moyens de communication déployés autour de l'évènement ?

Mathilde BERTET : Concernant la communication, nous avons collé de grandes affiches sur les cellules commerciales vacantes du centre-ville, une technique qui a plutôt bien fonctionné je trouve. En déambulant dans le centre, les gens ont pu recevoir l'information. Après l'atelier, il y'a également eu un article dans le Bien Public qui reprenait pour chacun des espaces public, les grandes idées qui avaient été évoquée, ceci a permis aux gens qui n'avaient pas suivi l'évènement, d'être au courant de ce qui avait été évoqué. Lors de chaque réunion nous avons invité le correspondant du Bien Public. C'est un bon relais d'information et souvent les Seurois le connaissent.

Caroline LAFFAGE : Comment réagissent les gens face à la démarche ?

Mathilde BERTET : Ca dépend lesquels ! (rires) Il y'a plusieurs cas de figures : certains sont totalement réfractaires, je pense que c'est une affaire de personnes qui sont pas du tout en phase avec l'équipe municipale. D'autres sont très contents, très moteurs, très dynamiques, qui vont chercher les autres, qui aident à avancer. Et puis, il y a ceux qui ne sont pas forcément intéressés, qui sont sur la retenue, mais qui participent quand même.

Mylène : Avez-vous souhaité associer le jeune public à la démarche participative ?

Mathilde BERTET : Ça avait constitué une proposition. Au départ les bureaux d'études nous avaient proposé d'organiser trois réunions : une à destination des commerçants/artisans, une pour les jeunes, et une réunion pour les personnes âgées. Les élus n'ont pas souhaité que les jeunes et personnes âgées soient distingués, ils voulaient des temps de concertation pour « tous ». L'idée d'organiser un créneau de 16h à 20h, c'était que les jeunes pouvaient venir à la sortie de l'école, les vieux pouvaient venir pas trop tard pour aller se coucher après, et les actifs passer après leur travail. Nous voulions cibler tout le monde. Quelques jeunes se sont déplacés, mais ils n'ont pas été nombreux, comparés aux personnes âgées !

Mylène : Les jeunes sont une tranche d'âge qui est vraiment difficile à capter. Y'a-t-il eu un travail avec les écoles de la ville ?

Mathilde BERTET : Non rien du tout.

Mylène : Que s'est-il passé en termes de concertation suite à la phase de diagnostic ?

Mathilde BERTET : En octobre, il y'a eu une présentation des orientations d'aménagement avec la prise en compte du point de vue des habitants et commerçants.

Pour finir, nous avons organisé une réunion publique finale en février 2016, durant laquelle nous avons présenté les orientations proposées en terme urbain et puis les dispositifs qui allaient être mis en œuvre pour le volet habitat. Il y a eu une exposition aussi, nous avons préparé des planches A3 avec chaque projet, les objectifs, les enjeux, et ce qui allait changer. Nous allons d'ailleurs réutiliser cette petite exposition lors d'autres événements. Prochainement, il y a la Fête de l'Environnement, donc pourquoi pas la proposer. Nous avons aussi un jardin anglais au cœur de la ville, nous pensions installer les panneaux de l'exposition aux grilles.

Mylène : Si j'ai bien compris, la phase d'étude est à ce jour terminée. La phase de travaux va commencer. La démarche participative, va-t-elle va s'arrêter elle aussi ?

Mathilde BERTET : Non, il est prévu qu'elle continue. Nous avons un premier projet qui va être mis en œuvre en terme urbain : la requalification de la rue de la République, la rue commerçante. Six mois de travaux vont être nécessaires, c'est pourquoi nous sommes en train de recruter un bureau d'étude qui prendra en charge la concertation avec commerçant/artisans, clientèle mais aussi la sensibilisation aux travaux.

Caroline LAFFAGE : Vous avez une idée de comment cette sensibilisation va se matérialiser ?

Mathilde BERTET : Non aucune pour l'instant.

Caroline LAFFAGE : Concernant le volet Habitat, y'a-t-il eu des actions de participation mises en place ?

Mathilde BERTET : Un questionnaire a été adressé à tous les ménages de la commune pour connaître les caractéristiques des logements, les projets de rénovation ou d'aménagement. C'est vrai qu'au niveau de l'habitat, il n'y a pas eu énormément de concertation, c'est plus dur je pense. Le logement c'est un bien personnel et du coup, les gens raisonnent sur leur logement à eux et pas forcément pour l'intérêt général. Après dans tous les ateliers, SOLIHA était présent et a pris des contacts avec les gens.

Mylène : Avez-vous une idée du budget qui a été alloué à la démarche participative mise en place à Seurre ?

Mathilde BERTET : Environ 3500 euros. Mais ce coût ne prend pas en compte le temps que j'y ai passé en interne. Ce n'est que le budget pour le bureau d'étude.

Mylène : Pour finir, quel regard portez-vous sur cette démarche ? Pensez-vous qu'elle a fonctionné ? Etes-vous satisfaite des résultats en termes de mobilisation ?

Mathilde BERTET : Pour moi c'est une démarche qui a fonctionné. Elle a été crescendo. Au premier atelier, nous avons eu peu de monde, au deuxième un peu plus et à la réunion publique finale, encore plus de monde ! Au fil du projet, les gens se sont raccrochés à la démarche, je pense que le bouche-à-oreilles a joué un rôle, les gens parlent entre eux et échangent beaucoup avec les commerçants. Plus le projet a avancé, plus la mobilisation a été bonne. Je pense que cela s'explique par le fait qu'au fil de l'étude, des choses concrètes apparaissent, visuellement les gens voient à quoi les aménagements vont ressembler. De plus, à Seurre l'ambiance est plutôt bonne. Nous avons la chance d'avoir une équipe municipale très motivée, très motrice. Il y'a de très bonnes relations entre la ville et la Com-com qui est située à Seurre. Ces dernières ont beaucoup travaillé ensemble et ça fonctionne plutôt bien. Il y'a également la présence des anciens maires qui participent souvent à la démarche en venant aux ateliers. Ils sont tous venus au moins une fois.

Le fait que les anciens maires cautionnent la démarche, permet d'aller tous dans la même direction et rassurent les commerçants/artisans et habitants qui s'entendaient bien avec eux.

Annexes 3 : Retranscription de l'entretien mené avec Mme Fabienne MOREAU

Etaient présentes lors de l'entretien :

- Mme Fabienne MOREAU, présidente de l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale d'Auxonne,
- Melle Mylène BOURCIER, apprentie urbaniste, CAUE DE Côte-d'Or.

Merci de me recevoir pour cet entretien. Pour commercer, j'aimerais savoir depuis combien de temps êtes-vous installée à Auxonne en tant que commerçante?

Mme Moreau : Cela fait six ans que je suis ici, j'ai eu l'opportunité de me mettre à mon compte après avoir été licenciée de chez Thomson et après avoir quitté mon poste en CDI de responsable planning à la SARPE à Longvic. J'en avais marre de faire les allers-retours Auxonne/Dijon. Et puis, l'opportunité s'est présentée à moi ici à Auxonne, de fil en aiguille, je me suis penchée sur le projet et me suis mise à mon compte.

Votre commerce fonctionne-t-il bien ?

Mme Moreau : Il fonctionne, mais je ne serais pas millionnaire avec ça. Aujourd'hui je ne me fais pas vraiment de salaire mais bon, j'ai plus de courses à faire. Mon mari gagne un salaire et mon fils a terminé ses études. L'un dans l'autre, on s'en sort.

Parlez-moi de l'évolution des commerces à Auxonne depuis que vous êtes commerçante. Quelle tendance générale constatez-vous ?

Mme Moreau : J'ai vu pas mal de commerces fermer, des commerces en difficulté, et moi la première : quand j'ai ouvert, j'ai réussi à augmenter le chiffre d'affaire de 15% par rapport au propriétaire précédent, jusqu'au jour où le Casino a lui aussi ouvert, notamment le dimanche matin. Ce que j'avais gagné en une année, j'avais tout reperdu en quelques mois à cause du Casino.

Lorsqu'on arrive à Auxonne, on constate la présence de nombreuses grandes surfaces en périphérie de la ville. Qu'en pensez-vous ?

Mme Moreau : Ce n'est que mon avis personnel, mais je pense que c'est trop, il y'a quand même Netto, Casino, Lidl, Leclerc, et Intermarché. Tous fonctionnent apparemment. Le dimanche par exemple, c'est 70% de mon chiffre d'affaire en moins. Le Casino a vraiment fait du mal à mon commerce. Face à ça, je voulais fermer, ça été un gros coup. Après j'essaie de diversifier mon offre, donc ça repart un peu. Au Casino, les gens ont la place pour se garer. Ici, dans la grande rue, le dimanche matin c'est compliqué pour se garer. J'ai perdu essentiellement ma clientèle extérieure, venant des villages alentours. Par contre, je garde ma clientèle de quartier, de proximité parce qu'eux de toute façon viendront chez moi quoi qu'il arrive. Mais les gens qui ont besoin de prendre leur voiture pour venir en ville le dimanche vont au Casino ou à l'Intermarché. Je pense que la problématique du stationnement est un frein important. L'ouverture de la grande surface Intermarché a aussi impacté d'autres commerces comme les boulangeries, car le pain est fait tous les jours.

Comme vous le savez, la commune a lancé un projet de revitalisation du centre-bourg. La mairie a souhaité mettre en place une concertation avec les habitants. Pensez-vous que cette démarche peut intéresser les commerçants ?

Mme Moreau : Moi personnellement ça m'a intéressé : j'ai répondu au questionnaire qu'ils nous ont envoyé. Je n'ai pas été tendre avec la mairie.

Je trouvais que c'était important qu'on nous demande notre avis. Pour les autres commerçants, je ne sais pas trop, mais je crois que les réponses aux questionnaires ont été nombreuses.

Quel constat faites-vous des relations conflictuelles existante entre la mairie et les commerçants ?

Mme Moreau : C'est plus comme ça aujourd'hui, mais ça l'a été. Il reste des vieilles rancœurs qui datent de l'installation du Leclerc, mais moi je n'étais pas encore commerçante à l'époque. Je n'ai pas pris parti, il faut passer à autre chose. Je sais que ça a impacté beaucoup de commerces. Mais je préférerais qu'on ne parle pas de ça, je ne veux pas rentrer dans ces « polémiques ». Moi en tant que présidente je veux juste que l'Union Commerçante redémarre.

Que souhaiteriez-vous afin que la parole des commerçants soit mieux écoutée ? Qu'est-ce qui pousseraient les commerçants à mieux s'impliquer dans la démarche ?

Mme Moreau : Je sais pas du tout, ce n'est pas évident, mais vous pourriez peut-être rencontrer les membres du bureau pour leur en parler, nous sommes quand même dix, en plus, nous avons toutes les tranches d'âges, tous les type de commerces. Durant une de nos réunions par exemple, vous pourriez venir pour voir s'ils seraient intéressés.

Une réunion d'information à destination des commerçants a été organisée en septembre 2016. Quels ont été les ressentis des commerçants ?

Mme Moreau : Je n'ai pas pu y assister. Je l'ai su trop tard et je rentrais de vacances. C'est vrai que nous n'avons pas été informés assez tôt. La réunion avait lieu le lundi, les commerçants ont été informés le jeudi d'avant, donc le temps a été très court. Après ce qui est ressortis de cette réunion ce sont des problématiques liées aux stationnements. L'état des trottoirs aussi est au cœur des revendications. L'autre jour j'ai même une cliente qui s'est tordu la cheville ! Et il y'a aussi la propreté des trottoirs, mais ça ce n'est pas de la faute de la mairie, c'est celle des gens et de leurs incivilités.

Vous sentez-vous suffisamment informée au sujet du projet ?

Mme Moreau : Moi personnellement oui, car je suis associée aux comités techniques fixés les lundis, sur notre demande. Nous avons été entendu sur ce point-là c'est bien. Et toutes les informations ou compte rendu que nous recevons sont transmis systématiquement aux adhérents de l'Union Commerciale.

Quels sont les principales inquiétudes des commerçants au sujet du projet et notamment du la phase de travaux ?

Mme Moreau : Durant les travaux, s'ils refont les trottoirs, c'est parfait, pas d'inquiétude. Nous ne pouvons pas revendiquer des travaux, et par la suite, critiquer les nuisances qu'ils provoqueront. Certain réagissent comme ça, mais il faut savoir ce que l'on veut, « c'est du donnant donnant, on a rien sans rien ». Personnellement, je n'ai pas d'inquiétude par rapport aux travaux. Lorsqu'ils ont refait le gaz il y'a quelques années, tout c'est bien passé. Après, c'est vrai qu'au niveau de l'accessibilité et du stationnement, cela risque d'être compliqué pendant un moment. Aujourd'hui les gens sont tellement toujours dans leur voiture, s'ils pouvaient se garer devant notre porte de magasin, ils le feraient. Je le vois bien, ils se garent n'importe où, devant les porches des entrées ou les garages. Ils veulent être au plus près du commerce dans lequel ils doivent aller. C'est le « tout-automobile » comme on dit. Ce qui nous fait peur par contre, c'est que la rue devienne piétonne, ce qui n'est pas la solution je pense. Si c'est ça, on meurt à coup sûr. On le voit dans la rue Marin qui a bien décliné ces derniers temps.

Selon vous, le projet de revitalisation permettra-t-il de dynamiser le centre et ses commerces ?

Mme Moreau : Oui je pense, et en plus si la revitalisation du centre-bourg pouvait nous aidé ce serait vraiment bien. Moi par exemple je referai bien ma façade, mais je n'ai pas les moyens. Si cela pouvait nous aider à avoir des aides tant mieux. Je n'ai pas grand-chose à faire pourtant. Il faut que je fasse appel à une entreprise pour repeindre l'entourage de ma vitrine aux couleurs de la ville en rouge, pour que mon commerce soit bien visible. J'aimerais également mettre un flochage sur ma devanture, mais ça coûte entre 300-400 euros. Quand on a du mal à se sortir un salaire, ce sont des investissements secondaires qu'on ne fait pas.

Annexes 4: Questionnaire de l'enquête habitante par URBANIS

Vous pouvez à tout moment accéder aux éléments transmis ci-dessous et les modifier en appelant Urbanis (0380711712) ou la ville d'Auxonne (0380604465)



ENQUETE HABITAT à destination des HABITANTS d'AUXONNE



VOTRE SITUATION

NOM Prénom (FACULTATIF) :
 Adresse :
 Année de naissance : Profession :

1- Vous êtes Propriétaire Locataire

Si vous êtes locataire, nom et adresse du propriétaire (FACULTATIF) :

2- Nombre de personnes vivant dans le foyer : dont nombre d'enfants :

VOTRE LOGEMENT

Date acquisition/entrée dans les lieux : Age du bâtiment :
 Nombre de pièces (hors cuisine et salle-de-bain) : Surface : m²
 S'agit-il : Maison ou Appartement N° d'étage : L'immeuble est-il en copropriété oui non
 Si oui, est-il géré par un syndic professionnel oui non Lequel :

3- Votre satisfaction sur votre logement: (Cocher les cases)	Très satisfait ou satisfait	Peu ou pas satisfait	Pourquoi ?
Votre logement			
Sa localisation			
Sa taille (surface)			
L'isolation thermique du logement (murs, combles, toiture)			
L'état des fenêtres : <input type="checkbox"/> bois <input type="checkbox"/> bois <input type="checkbox"/> PVC <input type="checkbox"/> alu. <input type="checkbox"/> simple vitrage <input type="checkbox"/> double vitrage			
La ventilation : aération dans <input type="checkbox"/> cuisine <input type="checkbox"/> WC <input type="checkbox"/> Salle de bain			
Le chauffage : <input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> fioul <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> bois			
L'état des sols, murs et plafonds <input type="checkbox"/> traces d'humidité			
L'état de l'installation électrique <input type="checkbox"/> ancienne <input type="checkbox"/> récente			
L'état des sanitaires (WC, salle de bain)			
L'état des parties communes : <input type="checkbox"/> hall <input type="checkbox"/> escaliers <input type="checkbox"/> autre			
L'état de la façade			

Merci de retourner ce questionnaire avant le 31/12/16 à URBANIS : 56, avenue du Drapeau – 21000 Dijon – Tél : 03 80 71 17 12 - Fax 03 80 71 19 66 - mail : dijon@urbanis.fr OU le déposer à l'accueil de la Mairie d'Auxonne OU à partir du 15/11/16 à la Maison du Projet au 22, rue Thiers
 Les résultats sont confidentiels et utilisés uniquement dans le cadre de la présente étude

4- Charges liées à votre logement

Energie : chauffage, électricité, gaz, fioul : € / mois

Loyer ou mensualité de prêt : € / mois

Autres charges : entretien des communs : € / mois

Les questions suivantes (5 à 8) s'adressent aux propriétaires. Si vous êtes locataire, vous pouvez passer directement à la question 9

5- Si vous deviez réaliser des travaux dans votre logement, pourriez-vous en financer une partie ?

- NON OUI, pour quel montant ? moins de 3 000 € de 8 000 à 15 000 €
 de 3 000 à 8 000 € plus de 15 000 €

6- Auriez-vous besoin d'un appui extérieur pour réaliser vos travaux ?

- NON OUI, sous forme : d'aides financières de conseils techniques

7- Avez-vous, aujourd'hui, l'intention de déménager ? NON OUI, pour des raisons...

- familiales professionnelles liées à la commune liées au quartier
 liées au logement : quel type de logement recherchez-vous ? :.....

8- Si vous avez un besoin de travaux dans votre logement, souhaitez-vous être recontacté pour une étude de faisabilité financière et technique gratuite de votre projet ?

- NON OUI, Tel / Mail :

9- Votre satisfaction sur votre quartier :

<i>(Cocher les cases)</i>	Très satisfait ou satisfait	Peu ou pas satisfait	Pourquoi ?
L'offre de stationnement			
Les déplacements motorisés			
Les déplacements doux (piétons, vélos...)			
L'offre en commerces			
L'offre en services (médecins...)			
L'offre en équipements (écoles, gymnase...)			
La qualité des espaces publics (places, trottoirs...)			
La qualité des espaces verts			

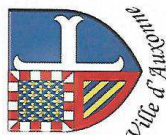
10- Avez-vous des observations complémentaires par rapport à votre logement, un besoin de travaux, d'aides, etc. ?

.....

Vous avez d'autres remarques, des questions sur le projet de revitalisation ? Vous pouvez vous rendre à la Maison du Projet au 22, rue Thiers à Auxonne pour en savoir plus.

Merci de retourner ce questionnaire avant le 31/12/16 à URBANIS : 56, avenue du Drapeau – 21000 Dijon – Tél : 03 80 71 17 12 - Fax 03 80 71 19 66 - mail : dijon@urbanis.fr OU le déposer à l'accueil de la Mairie d'Auxonne OU à partir du 15/11/16 à la Maison du Projet au 22, rue Thiers

Les résultats sont confidentiels et utilisés uniquement dans le cadre de la présente étude



Auxonne - Revitalisation du centre-bourg

Revitalisation du commerce - Enquête commerçant

Questionnaire à compléter et à renvoyer à la mairie, à l'attention de Caroline Laffage avant le 28 Novembre 2016

Mairie d'Auxonne - Place d'Armes 21 130 Auxonne
Ou Maison du projet - 22 rue Thiers 21 130 Auxonne

Tel : 03 80 60 44 60 Fax : 03 80 31 46 52 Mail : caroline.laffage@mairie-auxonne.fr

Consigne : remplir les lignes blanches vides, les lignes grises ne sont pas à remplir. Entourez les réponses proposées. Merci de votre participation.

1 // Vous et votre activité pour mieux vous connaître	
Le nom de votre enseigne	
Situation	Centre ville
Adresse	Hors Centre ville
Où se situe votre commerce/service par rapport au centre ville historique d'Auxonne (temps de parcours piéton approximatif entre votre commerce et le centre bourg)	Proche (<2min) Assez proche (<8min) Eloigné (<15min) Très Eloigné (>15min)
Quelle est votre activité principale?	Service Hygiène-Santé Moins de 40 ans Moins de 2 ans
Quel est votre âge?	Entre 40 et 55 ans De 2 et 5 ans
Depuis combien de temps êtes-vous installé à Auxonne	Plus de 55 ans Plus de 12 ans
Êtes-vous adhérent de l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale d'Auxonne (UCIAA)?	OUI NON
Habitez-vous à proximité immédiate de vos locaux commerciaux ou professionnels?	OUI NON
Si non, trouvez-vous cela pénalisant?	OUI NON
	Culture-Loisirs Automobile
	Equipement de la maison Alimentaire
	Equipement de la personne Café-Hôtel-Restaurant

2 // Votre local d'activité						
Quelle est la superficie actuelle (approximative) de vos locaux?						
Surface de vente (m2)	<50	Entre 50 et 100	Entre 100 et 200	Entre 200 et 500	Entre 500 et 1000	>1000
Surface de stockage (m2)	<100	Entre 100 et 200	Entre 200 et 500	Entre 500 et 1000	Entre 1000 et 2000	>2000
Bénéficiez-vous de la proximité avec d'autres commerces/services?						
Comment estimez-vous l'état général de vos locaux ?						
Accès clients / usagers piétons	BON	OUI	SUFFISANT			NON
Accès clients / usagers véhicule	BON		SUFFISANT			INSATISFAISANT
Accès livraisons, le cas échéant	BON		SUFFISANT			INSATISFAISANT
Accessibilité Personne Mobilité Réduite (PMR)		ACCESSIBLE				NON ACCESSIBLE
Etat de la vitrine et de l'intérieur des locaux	BON		SUFFISANT			INSATISFAISANT
Volume des locaux	BON		SUFFISANT			INSATISFAISANT
Un extension vous semble-t-elle nécessaire?						
Si oui, superficie nécessaire en local de vente	<50m2	OUI		Entre 50 et 100 m2		>100m2
Si oui, superficie nécessaire en local de stockage	<50m2			Entre 50 et 150 m2		>150m2
Disposez-vous de surfaces habitables aux étages supérieurs à votre activité?						
Vous servez-vous de ces surfaces pour votre activité?				OUI, DE MANIÈRE PERMANENTE	OUI, DE MANIÈRE OCCASIONNELLE	NON
Existe-t-il une desserte indépendante aux étages?				OUI		NON
Seriez-vous prêt à engager des travaux pour rentabiliser ces surfaces?				OUI		NON
Etes-vous propriétaire des murs de votre local ?						
Si non, souhaitez-vous devenir propriétaire des murs				OUI		NON
Quel est le montant de votre loyer ? (en €/m2 hors charges)						

3// Votre clientèle et votre activité

Pouvez-vous caractériser votre clientèle						
Tranche(s) d'âge :		Entre 20 et 50 ans		Entre 50 et 70 ans		> 70 ans
Moment(s) de fréquentation :						
Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Entre 6h et 9h	Entre 9h et 11h	Entre 11h et 14h	Entre 14h et 16h	Entre 16h et 18h	Entre 18h et 20h
						Avant 20h
Répartition des clients						
Créneaux horaires						
Habitants Auxonne						
Habitants de la Communauté de Communes						
Touristes						
Autres (personne en transit, travailleurs ponctuels...)						
Pouvez-vous estimer les moyens de locomotion de votre clientèle?						
Piétons						
Vélos						
Automobile						
Disposez-vous d'un site internet?						
Si oui, avez vous une rubrique d'achat en ligne						
Quel est votre chiffre d'affaire?						
Quel est la tendance d'évolution de votre chiffre d'affaire?						
Avez-vous des projets d'investissement dans les 3 prochaines années?						
Si oui, concernant-ils?						
EXTENSION / NOUVEAU POINT DE VENTE		DÉPLACEMENT D'ACTIVITÉ		MISE AU NORME / ECONOMIE D'ÉNERGIE		RENOVATION INTERIEUR
RENOVATION FAÇADE/ENSEIGNE		ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE		ADHÉSION À UN RÉSEAU		AUTRES :
1 Personne		Entre 2 et 4 personnes		Entre 5 et 10 personnes		> 10 personnes
Quels sont les effectifs de votre activité?						
Comment envisagez-vous l'évolution de l'effectif dans les 3 prochaines années?						
Quand envisagez-vous une transmission de votre activité?						
Diminution du nombre de salarié						
Maintien du nombre de salarié						
Augmentation de l'effectif						
< 1 an						
Entre 1 et 5 ans						
Entre 5 et 10 ans						
Plus de 10 ans						
Si votre transmission est envisagée d'ici 5 ans, connaissez-vous un éventuel repreneur?						
OUI						
NON						



4// L'offre générale et l'environnement				
Très négative	Pluôt négative	Pluôt positive	Très positive	
Quelle image avez-vous d'Auxonne sur le plan commercial				
Pour quelle raison, avez-vous une image négative, le cas échéant?				
Fermeture du commerce	le manque de dynamisme	manque de diversité commerciale	stationnement difficile	zones commerciales périphériques
Comment jugez-vous l'offre commerciale, artisanale et de services du territoire?				
Aspect des vitrines et modernité des magasins				
Prix pratiqués				
Accueil, conseil, SAV				
Qualité des produits et services				
Jours et horaires d'ouverture				
Nombre et diversité de magasins				
Les animations commerciales et marchés de plein air, foires				
Comment jugez-vous l'environnement urbain et paysager du centre ville?				
Accès au centre ville (trajets doux-liaison quartiers résidentiel-sens de circulation...)				
Ambiance d'achat (qualité des rues, espaces piétons, aménagement paysager...)				
Signalétique commerciale et accès aux parkings				
Offre de stationnements en quantité				
Nombre et diversité de magasins				
Les animations commerciales				
Autres				
Par rapport aux commerces et services existants, des activités complémentaires vous semblent-elles nécessaires?				
Lesquelles?				
OUI NON				
Seriez-vous prêt à vous investir prochainement dans l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale d'Auxonne?				
Quelles actions seraient à développer?				
Communication d'images (magazine, affichage, site internet...)	Animations (braderie, animation de rue, jeux concours...)	Opération de conquête clientèle (chéquier d'offre, mailing...)	Opération de fidélisation (carte de fidélité électronique)	Elargissement des actions à d'autres bourgs
Aménager, rénover l'espace public	Diversifier l'offre commerciale	Optimiser le stationnement	Faciliter l'implantation commerciale	Améliorer la signalétique
Améliorer la communication	Améliorer la dynamique associative	Plus d'animations	Renforcer l'attractivité touristique	Autres :
			Renforcer l'attractivité économique et l'emploi	Autres :



Annexe 6 : Questionnaire de l'enquête « Concertation & CAUE »

Question n°1

Pourriez-vous me donner votre propre définition de la notion de « concertation » ?

Question n°2

Existe-il selon vous une (ou des) différence(s) entre les notions de « *participation* » ; « *information* » ; « *consultation* » ; « *concertation* » et « *co-production* » ? Si oui lesquelles ?

Question n°3

Votre CAUE a-t-il déjà mené ou suivi des actions de participation lors d'un projet d'urbanisme ?

> Si oui, se reporter à la question suivante.
> Si non, se reporter à la question n°9.

Question n°4

Dans quel contexte avez-vous mené ces actions de participation ? Quels étaient les partenaires associés ?

Question n°5

De quelle manière avez-vous mis en place ces démarches participatives ? Quelle(s) méthode(s) et quel(s) outil(s) avez-vous mis en place ? (*Exemples : ateliers participatifs, balades urbaines...*)

Question n°6

Quel membre de votre CAUE avez-vous mobilisé pour mener à bien cette mission ?

Question n°7

Quels enseignements avez-vous tiré de cette (ou ces) expérience(s) ?

Question n°9

Selon vous, comment devrait se positionner les CAUE dans les démarches de concertation ? Serait-il intéressant de les développer au sein des CAUE ? Merci de justifier votre réponse.

Question n°10

Quels moyens faudrait-il mettre en place ?

Question n°11

Autres remarques qui pourraient compléter vos propos ?

Question n°12

Pour conclure, seriez-vous d'accord que je vous contacte pour avoir plus de précisions sur vos expériences en concertation ?

Si oui, à quel numéro de téléphone/adresse mail puis-je vous joindre ?

Ce questionnaire est maintenant terminé. Merci de votre participation !

AUXONNE URBANISME

Le nouveau visage du centre-bourg se dessine



■ Six panneaux exposaient les premiers scénarios du futur centre-bourg. Photo O. C.

Ce ne sont que les premières esquisses. Mais le projet de revitalisation du centre-bourg a dévoilé ses premiers contours lors d'une "soirée de concertation", mardi.

La soirée de concertation autour du projet de revitalisation centre-bourg a permis d'en apprendre un peu plus sur le futur visage des artères principales de la ville.

Sur le plan de la participation, la municipalité n'était pas mécontente du nombre de personnes s'étant exprimé sur leur vision de la commune, puisqu'environ soixante-dix Auxonnais avaient pris part à la consultation préalable. Un chiffre

relativement encourageant.

Sur le plan du diagnostic, quatre axes forts se dégagent : la mise en valeur du patrimoine et du paysage ; le maintien des activités dans l'hyper-centre ; la juste place de la voiture ainsi qu'une meilleure offre de logements. Mais ce sont surtout les premières suggestions, émises par les cabinets Urbicand et Urbanis, qui ont attisé la curiosité des riverains.

Les déplacements, enjeu majeur

Sur le fond, des choses audacieuses, comme la suppression du sens unique dans l'artère principale. Une option qui n'a pourtant pas la

préférence du maire Raoul Langlois. « Mon prédécesseur avait mis en place le sens unique. C'est une excellente chose selon moi. Il en reste, en revanche, beaucoup d'autres à faire autour des déplacements. » Comme notamment la mise en place de voies partagées, afin que les véhicules puissent toujours avoir accès aux commerces, mais en donnant la priorité aux déplacements piétonniers et cyclistes. Autres mesures sur la table : la possibilité de baisser la vitesse – actuellement à 30 km/h – à 20 km/h et de créer des bandes cyclables.

« C'est le conseil départemental qui a la main »

Enfin, et toujours sur le registre des déplacements, des stationnements minute, limités à un quart d'heure, pourraient faire leur apparition. « Le seul problème qui reste véritablement en suspens, s'agissant des déplacements, c'est l'entrée de ville, au niveau du pont. Un rond-point pourrait être une bonne solution. Mais c'est le conseil départemental qui a la main sur cet axe », rappelle Raoul Langlois. Une chose est sûre, tout sera fait pour inviter les automobilistes qui ne font que "transiter" par l'hyper-centre, à utiliser le contournement.

Olivier Capron (CLP)

Quid de l'habitat ?

Le logement et le paysage urbain font également l'objet de pistes de travail, dont les principales devraient être actées vers le mois d'octobre. S'agissant des réseaux, un maximum devrait être enfoui, pour tendre à une présence minimale, voire quasi nulle, des réseaux aériens. Concernant l'offre de logement, qui reste l'un des points faibles actuels d'Auxonne, la Ville aura un rôle de médiation à jouer auprès des acteurs du parc privé. « Il n'est pas exclu que la Ville abonde les différentes aides, de façon raisonnable et uniquement dans le cas de petits propriétaires, qui n'ont pas de grands moyens, pour la réfection de cours ou de façades », estime le premier édile. Qui n'exclut pas non plus, au cas par cas, de racheter telle ou telle « dent creuse », si le besoin s'en fait sentir. Différents dispositifs existent pour inciter, accompagner et aider les propriétaires dans leurs travaux de rénovation. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent se renseigner auprès des services municipaux.

Projet de revitalisation du centre-bourg d'Auxonne : présentation et concertation

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg, la ville d'Auxonne a fait le choix d'engager une démarche participative avec ses habitants, aussi, une soirée d'information a eu lieu récemment, à la Maison du projet située au 22 rue Thiers.

Cette soirée avait pour but de présenter aux Auxonnais les différentes propositions d'aménagement possibles, les réflexions en cours et les modifications suggérées par les cabinets d'étude Urbicand et Urbanis. L'occasion aussi de présenter l'intérêt du projet aux Auxonnais ainsi que les débouchées futures. Aussi, le Maire Raoul Langlois, Nathalie Roussel adjointe à l'urbanisme, Caroline Laffage chargée du Projet de revitalisation et Clément Seguin du cabinet Urbanis, étaient présents pour répondre à toutes les questions des habitants qui ont également pu faire part de leurs remarques ou suggestions.



Nathalie Roussel et Raoul Langlois ont débatté les grandes lignes du projet au 22 rue Thiers.

financiers. Sur certains secteurs plus concernés par la vacance et la dégradation du bâti, la ville pourra intervenir pour acquérir directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire financier des immeubles en vue d'une restructuration profonde du bâti », indiquait Clément Seguin du cabinet Urbanis en précisant que rien n'a encore été validé puisque le Comité de pilotage aura lieu le 13 juin.

La concertation avec les habitants

Pour Nathalie Roussel, Adjointe à l'urbanisme et au développement économique de la ville d'Auxonne : « Je pense que c'est un projet qui ne pourra aboutir que s'il y a une concertation avec les habitants. Si nous élaborons le projet qu'entre élus et experts, nous ne percevons pas les usages des gens qui habitent et qui travaillent, c'est pourquoi nous avons besoin de votre vision des choses pour construire un projet efficace et durable ». D'autres actions de concertation (balade urbaine, ateliers participatifs, chasse aux trésors dans le centre-bourg, mais aussi concours de photographie actuellement

en cours...) ont aussi contribué à la démarche participative avec les auxonnais. Pour le député Rémi Delatte présent lors de cette présentation du projet de revitalisation : "Il s'agit d'un projet exemplaire, d'abord par sa méthode. La large concertation en amont a permis d'associer tous les acteurs dont les commerçants, et donc toutes les problématiques à prendre en compte. C'est ensuite un projet exemplaire sur le fond : de l'attractivité à la place des circulations douces tout en maintenant une place pour la voiture, tout est pensé de manière pragmatique et efficace. Cela montre la nécessité de maintenir les moyens de développer la ruralité ; cela montre que l'on peut encore miser sur les territoires ruraux."

Les prochaines étapes de la concertation :

- 13 juin : réunion du Comité de pilotage pour prendre connaissance de toutes les remarques.
- 20 juin : réunion publique à 20 h 30 à la salle événementielle.
- En septembre : validation par le conseil municipal. ■ LL

meuble. Les aides aux travaux seront versées sous conditions aux particuliers par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) le Conseil Départemental et la ville d'Auxonne pour soutenir des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ou encore pour aider à la remise en état de logements dégradés. D'autres aides pourraient être apportées pour participer au financement des ravalements de façade, l'amélioration des parties communes des immeubles... L'opérateur retenu aura pour mission d'accompagner gratuitement les particuliers dans leurs projets de rénovation sur les plans techniques, administratifs et

Des dispositifs pour l'habitat

Concernant les orientations habitat, des propositions ont été faites par le cabinet Urbanis comme la mise en place d'un dispositif d'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain) sur le centre ancien.

« L'OPAH sera basée sur des aides aux travaux pour les particuliers, le recrutement d'un opérateur spécialisé pour accompagner les particuliers dans leurs projets de réhabilitation et des opérations de plus grande ampleur portées par la ville ou ses partenaires sur certains secteurs du centre-ville à l'échelle d'immeubles ou de groupes d'im-

Les grands axes du projet

Quatre grands enjeux pour le centre-ville d'Auxonne sont ressortis de la phase de diagnostic : Adapter la place de la voiture pour ramener de l'attractivité, de la qualité et de la convivialité sur les espaces publics et rues du centre bourg. Diversifier le parc de logements pour l'adapter à la demande des ménages et permettre le développement de logements de qualité. Mettre en valeur l'identité patrimoniale et paysagère pour améliorer le cadre de vie du centre bourg et dynamiser l'économie touristique, maintenir les activités diverses à l'intérieur du centre bourg et le commerce de proximité.

Les étapes du projet de revitalisation

La première phase, relative à la réalisation du diagnostic a été réalisée entre septembre 2016 et janvier 2017. Durant ces cinq mois, les bureaux d'études ont identifié les différentes problématiques et les grands enjeux du centre-bourg afin de proposer des solutions adaptées. Par leurs remarques et leurs suggestions, les habitants ont également contribué à l'élaboration de ce diagnostic. Les grandes orientations que

Annexes 9 : Gros titres du Bien Public sur la revitalisation à Auxonne

CÔTE-D'OR - URBANISME

Auxonne : la revitalisation du centre-bourg se précise

Logements insalubres, façades défraîchies, commerces vacants... Le centre-bourg d'Auxonne fait l'objet d'une vaste réflexion menée par la municipalité. Explications.

Vu 260 fois | Le 15/09/2016 à 21:00 | mis à jour à 22:31 | Réagir



Auxonne : une première marche vers la revitalisation du centre-bourg

Une première étape vers la revitalisation du centre d'Auxonne est actée, avec le principe retenu par la municipalité de recruter un cabinet d'études.

Vu 230 fois | Le 05/02/2016 à 05:00 | mis à jour à 22:12 | Réagir



Auxonne : « Nous interrogerons les habitants pour connaître leur vision de la ville »

Caroline Laffage est arrivée à la municipalité d'Auxonne le 1er août, pour une durée de trois ans. Sa mission ? Proposer des solutions pour revitaliser le centre-bourg.

Vu 113 fois | Le 07/10/2016 à 05:00 | mis à jour à 22:18 | Réagir



Caroline Laffage servira de coordinatrice entre les bureaux d'études, les élus, les agents et les habitants. Photo Michèle SYRIEX

Table des matières

NOTICE ANALYTIQUE

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....Page 1

PARTIE PREMIERE : ELEMENTS DE CADRAGE AUTOUR DE LA PARTICIPATION.....Page 9

Chapitre 1 : la participation citoyenne.....Page 10

- 1. La notion de « participation ».....Page 10**
 - 1.1 Eléments de définitionPage 10
 - Une notion à trois aspects : théorie de Joëlle Zask.....Page 11
 - 1.2 « Habitant », « usager », « citoyen », « riverain »... Quels destinataires de la participation ?.....Page 17
- 2. Brève histoire de la participation citoyenne.....Page 20**
 - 2.1 Les années 1960 et 1970 : études et luttes urbaines.....Page 20
 - Une période de grands conflits nationaux.....Page 23
 - Le domaine de la recherche.....Page 25
 - 2.2 Les années 1980 : premières traductions législatives françaises.....Page 27
 - 2.3 Les années 1990 : un tournant majeur pour la participation.....Page 28
 - 2.4 Les années 2000 et 2010 : une montée en puissance de la production réglementaire.....Page 31

Chapitre 2 : la participation intégrée au projet urbain.....Page 35

- 1. Une autre manière de faire de l'urbanisme.....Page 35**
 - 1.1 Introduire « l'urbanisme participatif ».....Page 35
 - 1.2 L'évolution progressive de la pensée urbanistique.....Page 36
 - La conception traditionnelle de l'urbanisme : une dualité maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvrePage 36
 - Sortir de la dualité maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre : une nouvelle conception de l'urbanisme.....Page 37
 - 1.3 Focus sur la « maîtrise d'usage ».....Page 40
 - 1.4 L'urbanisme participatif : quel intérêt ?.....Page 41
 - 1.5 Les différents degrés de l'urbanisme participatif.....Page 43
- 2. Participation et démobilisation.....Page 45**
 - 2.1 La mobilisation, de quoi parle-t-on ?.....Page 45
 - 2.2 Actions collectives : une mobilisation fragile aujourd'hui.....Page 46

SECONDE PARTIE : ALIMENTER LA THEORIE PAR LA PRATIQUE.....Page 48

Chapitre 1 : un projet d'envergure à Auxonne.....Page 49

- 1. Auxonne, commune rurale de Côte d'Or.....Page 49**
 - 1.1 Un contexte territorial particulier.....Page 49
 - 1.2 Focus sur le centre-bourg.....Page 52
 - 1.3 Une ville et son centre-bourg menacés.....Page 54
- 2. Un projet de revitalisation du centre-bourg.....Page 56**
 - 2.1 Une opportunité de revitaliser le centre-bourg : un Appel à Manifestation d'Intérêt.....Page 56
 - 2.2 Deux études concomitantes pour la revitalisation du centre-bourg.....Page 58
 - 2.3 Une démarche participative pour le projetPage 59
 - Une concertation « entre experts ».....Page 60
 - Un périmètre (re)tracé.....Page 61
 - Une concertation habitante.....Page 62

Chapitre 2 : une démarche participative active.....Page 66

- 1. Organisation de la démarche.....Page 66**
 - 1.1 Système d'acteurs.....Page 66
 - 1.2 Un intervenant extérieur : le CAUE de Côte-d'Or.....Page 67
- 2. Une diversité d'actions participatives.....Page 68**
 - 2.1 Propositions du maître d'œuvre.....Page 70
 - 2.2 Propositions du maître d'ouvrage.....Page 72
 - 2.3 Actions participatives : une réflexion sur leur mise en place.....Page 77

TROISIEME PARTIE : REGARD CRITIQUE ET PROPOSITIONS DE PISTES D'AMELIORATION.....Page 86

Chapitre 1 : une évaluation de la démarche auxonnaise.....Page 87

- 1. Constat et bilan intermédiaire.....Page 87**
 - 1.1 Une évaluation multicritère.....Page 87
 - Système de notation.....Page 89
 - 1.2 Résultats de l'évaluation.....Page 90
 - Une critique de l'évaluation.....Page 97
 - 1.3 Evaluer la démarche : la question des impacts.....Page 98
- 2. Une démarche inachevée.....Page 101**
 - 2.1 Des handicaps initiaux.....Page 101
 - 2.2 Un manque de savoir-faire.....Page 104

Chapitre 2 : vers l'amélioration de la mobilisation habitante ?.....	Page 108
1. Quelques pistes d'amélioration.....	Page 108
2.1 Si c'était à refaire ?.....	Page 108
2.2 Quelle suite à Auxonne ?.....	Page 101
2. Démarches participatives : quelle place pour les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement ?.....	Page 112
2.1 La participation habitante : un domaine en développement dans les CAUE.....	Page 113
2.2 Une diversité de positionnements face au domaine de la participation habitante...	Page 115
2.3 Développer le domaine de la participation au sein des CAUE : quels moyens requis ?.....	Page 117
.....	Page 117
CONCLUSION.....	Page 119
TABLE DES FIGURES.....	Page 122
BIBLIOGRAPHIE.....	Page 124
ANNEXES.....	Page 130
TABLE DES MATIERES.....	Page 131